



BOUGE TES CAMPUS

LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE

**Pour un enseignement supérieur et
une recherche inclusifs, écologiques
et émancipateurs !**

**25
27**

SOMMAIRE

La FAGE et le CNESER	04
Liste candidate	09
Introduction	12
 I. Défendre la pérennité de l'enseignement supérieur et de la recherche	 13
A. Lutter contre le sous-financement de l'ESR	15
B. Veiller sur la transformation des établissements d'ESR	22
C. Faire face à un ESR en pleine transformation	31
 Livret - Un enseignement supérieur et une recherche toujours pas à la hauteur de l'urgence climatique	 41
A. Défendre la transition écologique au sein des lieux d'études	43
B. Défendre un enseignement supérieur acteur d'une société répondant à l'urgence écologique	48
C. Défendre une recherche à la hauteur de l'urgence écologique	55

SOMMAIRE

II. Défendre un enseignement supérieur et une recherche accessible à toutes et tous 57

- A. Défendre une accessibilité à l'ESR pour toutes et tous, tout au long de la vie — 59
- B. Lever les freins financiers et géographiques d'accès à l'ESR — 68
- C. Garantir une accessibilité universelle, exempte de discrimination — 76

III. Défendre un enseignement supérieur et une recherche vecteurs d'émancipation 85

- A. Agir en faveur d'une formation de qualité, vectrice d'émancipation — 87
- B. Permettre l'insertion professionnelle des jeunes — 92
- C. Défendre une vie étudiante vectrice d'émancipation — 95
- D. Faciliter l'engagement et la participation démocratique des étudiants et étudiantes, leviers d'émancipation — 101

Comment voter ? 107

Des questions ? 108

LA FAGE

“ **Agissez, agissez, et votre exemple rayonnera !** ”

*Paul Bouchet, rédacteur de la Charte de Grenoble
24^e Congrès de la FAGE*



« La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants. Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie sociale, la FAGE réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes. »

Extrait des statuts de la FAGE

La FAGE est représentée au :

- CESE** Conseil économique sociétal et environnemental
- CNAJEP** Comité pour les relations nationales et internationales avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire
- CNESER** Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- CNOUS** Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
- PPV** Pacte du Pouvoir de Vivre
- CSE** Conseil Supérieur de l'Éducation
- HCÉRES** Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
- ESU** European Students' Union
- MEDNET** Mediterranean Network
- OVE** Observatoire de la Vie Étudiante
- CNAM** Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
- CNTE** Conseil National de la Transition Écologique
- CNCB** Comité National Contre le Bizutage
- UCPA** Union nationale des Centres de Plei-Air
- JPA** Jeunesse au Plein Air

La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

1^{ERE} ORGANISATION ÉTUDIANTE DE FRANCE



6 SIÈGES AU CNESER



3 SIÈGES AU CNOU

POUR LES JEUNES
PAR LES JEUNES

NOS MISSIONS

INNOVATION SOCIALE



EDUCATION POPULAIRE

FORMATION



ANIMATION DU RÉSEAU



REPRÉSENTATION



ELLES PORTENT LE PROJET

FÉDÉRATIONS DE TERRITOIRE



AFEP : "Le CNESER est un espace clé pour défendre les droits des étudiantEs au niveau national, où notre fédération peut peser sur les décisions qui structurent nos études, y compris celles concernant les villes universitaires d'équilibre."

AFGES : "Le CNESER permet d'influencer des textes nationaux qui s'imposent aux universités, y compris des lois et mesures qui ne permettent pas aux étudiantEs de bénéficier de conditions d'études optimales."

AGEMP : "Les éluEs de Toulouse ont fait adopter le congé menstruel dans deux universités du territoire."

AGEP : "Grâce à nos éluEs à Sorbonne Université, le congé menstruel a été instauré et le schéma directeur de la vie étudiante et de campus a été élaboré. À UPCité : le congé menstruel a été adopté, des aides pour l'achat d'un ordinateur ont été obtenues, et le schéma directeur de l'expérience étudiante, incluant 50 millions d'euros pour la vie étudiante et associative, a été construit."

FAC : "L'UPEC-Paris XII, avec ses plus de 45 000 étudiantEs et un territoire vaste, a des campus difficiles à représenter localement. Soutenir la FAGE au CNESER, c'est garantir une représentation nationale au-delà du seul territoire cristolien."

FAEP : "Être éluE, c'est se battre pour l'inclusion à l'université, comme nous l'avons fait en obtenant, en mars 2023, l'intégration des dysménorrhées dans notre Régime Spécifique d'Études, faisant de nous la première université de France à le réaliser !"

FAHB : "Il visibilise la représentativité étudiante locale et la généralise au niveau national auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, grâce à un travail collaboratif avec les éluEs de chaque filière et établissement."

FAMI : "Grâce aux élu-e-s CNESER, nous avons la garantie que les voix étudiantes locales sont entendues avant chaque prise de position en conseil."

FAUN : "Le CNESER est pour les éluEs de Nanterre, une occasion de promouvoir nos laboratoires de recherche, qui, étant majoritairement en ALLSHS, peuvent souvent être oubliés."

Fé2A : "Le CNESER est crucial pour l'Anjou, afin d'intégrer les campus délocalisés à la vie universitaire et d'améliorer l'accès aux services. Il permet aussi de discuter des subventions, l'université d'Angers étant sous-financée."

FedEA : "Pour la FedEA, le CNESER permet aux éluEs centrauxALES d'étendre leur impact à l'échelle nationale, en donnant une voix légitime à celles et ceux qui connaissent le mieux nos universités et leurs enjeux."

FEDER : "Pour les éluEs rouennaisEs, il est crucial de remonter les réalités de terrain, notamment les discriminations et les enjeux de santé mentale, en combattant le harcèlement à tous les niveaux, de l'université au CNESER."

GAELIS : "Le CNESER permet à nos éluEs de se former, d'élargir leur vision des conseils et de s'emparer de sujets clés comme la LCD, les congés menstruels ou les budgets."

GALILLÉ : "Le CNESER est un espace clé où nous défendons les droits des étudiantEs face aux décisions qui impactent leur avenir."

Interassos UVSQ : "Le CNESER joue un rôle clé dans la transformation de l'« Université Paris-Saclay » en Grand Établissement, un enjeu crucial pour nous en tant que fédération défendant les droits des étudiantEs."

INTERCampus : "Grâce à nos éluEs, toutes les personnes menstruées de Champagne-Ardenne bénéficient du congé menstruel !"

ELLES PORTENT LE PROJET

FÉDÉRATIONS DE FILIÈRE



AFNEE : “Le CNESER nous permet de porter la demande d’un master MEEF professionnalisant avec statut d’élève fonctionnaire, l’uniformisation des maquettes de licence dans toutes les académies et le remboursement des frais de transport pour les stages.”

AFNEUS : “Depuis plusieurs semaines, les menaces de censure qui planent sur la communauté scientifique sont alarmantes. Il est aussi de notre devoir, en tant qu’étudiant-e-s, de continuer à défendre la liberté de la recherche universitaire au CNESER et dans tous les conseils.”

ANEMF : “Le CNESER nous a permis de prendre la parole pour porter nos positions sur des sujets comme les épreuves du deuxième cycle (présentées au CNESER le 15 novembre 2021) et la réforme de l’entrée dans les études de santé.”

ANESF : “Dans le cadre de la réforme de la formation des sages-femmes, les nouvelles maquettes de formation sont soumises à l’approbation du CNESER, ce qui nous permet de donner notre avis et d’influencer leur validation.”

ANESH : “Depuis plusieurs semaines, les menaces de censure sur la communauté scientifique sont alarmantes, et il est de notre devoir, en tant qu’étudiantEs, de défendre la liberté de la recherche universitaire au CNESER et dans tous les conseils.”

ANESTAPS : “Le CNESER nous permet de représenter notre filière à l’échelle nationale, d’adapter ses mentions aux enjeux futurs, et d’interpeller l’État et les universités sur le manque de financements et nos besoins en ressources humaines, infrastructures sportives et pédagogiques.”

ARES : “Le CNESER est un espace central dans la lutte contre la marchandisation de l’ESR, et pour la valorisation des filières de sciences sociales.”

FFEO : “Lors de la co-accréditation des universités de Bourgogne et de Franche-Comté pour le certificat d’orthoptiste, nous avons interrogé les moyens techniques prévus pour l’hybridation des formations (présentiel et visio).”

FNAEL : “Grâce au CNESER, des discussions ont été ouvertes sur les problématiques liées aux mobilités internationales obligatoires dans les formations de linguistes.”

FNEK : “Grâce aux éluEs du CNESER de la FAGE, nous avons empêché l’approbation d’une mise à jour des textes de loi sur notre formation, qui ne répondait pas aux besoins des étudiantEs. Une version améliorée, prenant mieux en compte les droits des étudiant-e-s, a ensuite été élaborée avec la FNEK, par et pour les étudiant-e-s en kinésithérapie.”

FNEO : “Les éluEs en orthophonie à Montpellier ont instauré une procédure de signalement des problèmes rencontrés en stage et un règlement pour encadrer correctement nos aménagements d’étude, souvent négligés dans la plupart des centres de formation”

FNESI : “Durant toute la vague d’accréditation des formations IBODE, nous avons veillé à la bonne mise en œuvre de la réforme. Nous avons alerté le CNESER, à chaque fois que l’absence de financement des conseils régionaux était identifiée.”

UNECD : “Pour les étudiant-e-s en odontologie, siéger au CNESER, c’est se battre pour une rentrée moins chère et pour que le matériel obligatoire soit pris en charge.”

LE CNESER

QU'EST-CE QUE LE CNESER ?

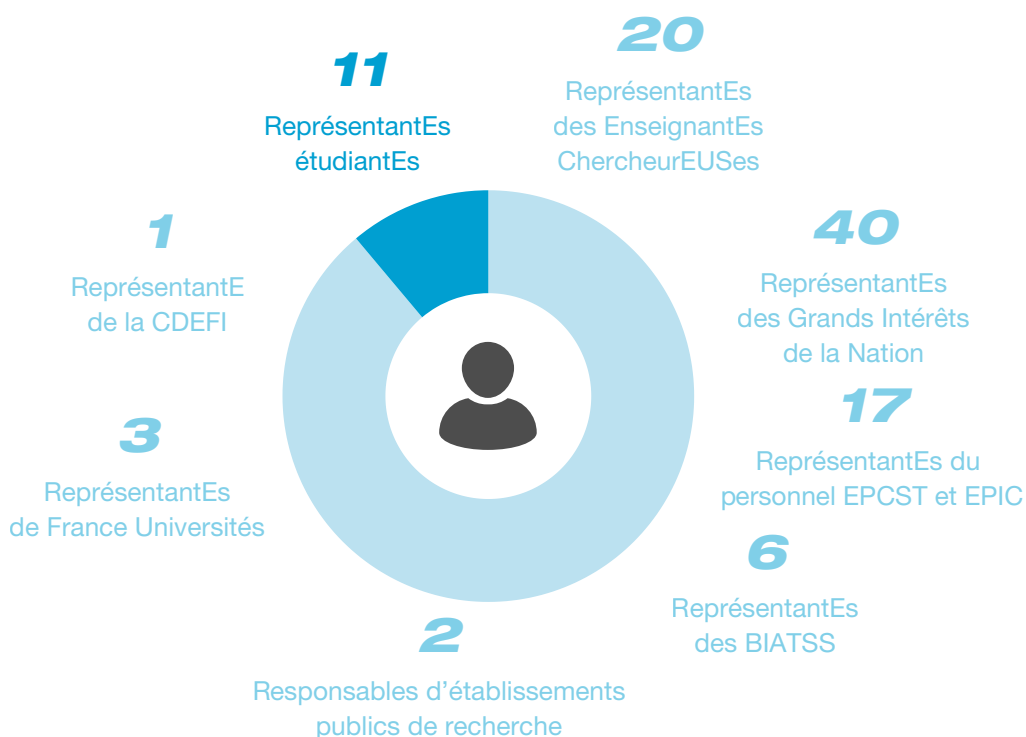
Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) est un organe consultatif du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche présidé par la ou le ministre chargéE de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Dans les faits, c'est un secrétaire général qui préside les séances par délégation de la ou du ministre.

Ce conseil fut créé en 1968 par la loi Faure et réformé en 2013 sur un aspect structurel. Il a pour mission de fournir des avis sur tous les sujets concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Il est donc obligatoirement consulté sur :

- La politique d'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Les orientations générales des contrats d'établissements pluriannuels ;
- La répartition des moyens financiers affectés par la Mission Interministérielle pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur (MIREs) ;
- Les projets de réforme relatifs à l'emploi scientifique ;
- Les rapports biennaux des stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche.

Plus concrètement, il propose des mesures pour améliorer le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur public, se prononce sur la reconnaissance des formations privées, se saisit de toutes les questions à l'initiative du MESR telles que les réformes et programmes.

QUI COMPOSE LE CNESER ?



Les éluEs étudiantEs siégeant au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) sont avant tout des élues locales et des élus locaux ayant un siège dans les conseils de leur université. Ce sont nos représentantEs également, car nous, éluEs étudiantEs, les élisons tous les 2 ans.

La représentation des étudiants et étudiantes en France permet de porter leur voix à tous les niveaux de décision et de consultation sur les actions liées à la vie étudiante, même si le nombre de sièges étudiants n'est pas suffisant au sein du CNESER ou des conseils des établissements. Au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais arrêter de porter haut et fort la voix des jeunes.

Les éluEs CNESER de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les éluEs étudiantEs locales, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiants et étudiantes.

LISTE CANDIDATE

1



LOU CHARLOT
STAPS - Marseille



NILS FOIX COLONIER
Ingénieur doctorant
Centrale - Nantes

2



LORIS PHILIPPON
Administration
publique - Lille



CAROLINE KNAB
Sciences de la
vie - Strasbourg

3



ANDREA GAUCHER
Management et commerce
international - Créteil



MARIUS VOLLE
Lettres modernes - Avignon

4



NATAN GOULIN
Pharmacie - Nancy



CHARLINE NOBLOT
STAPS - Reims

5



CÉLIA BOUNEMRI
Information-communication
Nice



LUCAS BERTON
Médecine - Lyon 1

6



TAO MOUNIER
Droit et sciences
politiques - Lyon 2



ZOÉ GRUPPO
Psychologie -
Paris Cité

LISTE CANDIDATE

7



DAPHNÉ PLATTIER
Droit des affaires - Nantes



MAXIME MARCOIN
Kinésithérapie - Paris

8



JULES DIASCORN
STAPS - Angoulême



**TIPHAINE DAVID
ROGEAT**
Sociologie - St-Étienne

9



JULIA CHAUDRON
Direction de projets culturels - Rouen



LAURENT LY
Médecine - Sorbonne Paris-Nord

10



SIMON TRABOUILLET
BUT Sciences et génie des matériaux - Pau



EVA SCHINDLER
Géomatique - Clermont-Ferrand

11



MARGOT CHIEU
Chirurgie dentaire - Amiens



TITOUAN HERISSE
Géographie - Tours

MOT DE LA LISTE CANDIDATE

Chères élues, chers élus,

Du 2 au 6 juin, en tant que grands électeurs et grandes électrices, vous aurez l'occasion d'élire les étudiantes et étudiants qui vous représenteront au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CNESER. Ce dernier est une instance ayant pour objectif de définir les politiques nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, au sein duquel nous porterons la voix des étudiantes et étudiants afin de défendre leurs droits.

Parce qu'il est important pour nous de représenter une diversité de territoires, mais aussi de parcours de formations, notre souhait est de vous proposer une liste candidate aux profils divers. Cette diversité ne serait rien sans un travail de co-construction au plus près des territoires et élus de chaque filière afin de mieux répondre aux difficultés que nous rencontrons au quotidien dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans un contexte où 4 universités sur 5 sont déficitaires, le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'État semblent se désinvestir des sujets dont ils ont la responsabilité, laissant nos universités à la dérive. Pour faire face à ce manque de considération, notre liste indépendante "BOUGE TES CAMPUS" se structurera autour de la refonte d'une recherche et d'un enseignement supérieur durables, accessibles et émancipateurs.

Forte de son réseau d'une soixantaine de fédérations, la FAGE, première organisation représentative des étudiants, étudiantes et de la jeunesse, porte des valeurs humanistes, de partage et d'inclusivité. En tant que liste candidate "BOUGE TES CAMPUS", nous solliciterons l'expertise de l'ensemble des élus étudiants et étudiantes. Au travers d'une écoute active, nous souhaitons travailler sur des thématiques territoriales, disciplinaires et nationales. Cette profession de foi est le fruit d'un travail collectif mené au sein du réseau de la FAGE, grâce à la contribution de l'ensemble de ses fédérations.

Les membres de notre liste souhaitent donc façonner un nouveau système d'enseignement supérieur et de recherche, plus durable et adapté à ses usagers et usagères. Ces combats sont les nôtres et nous comptons sur vous afin de les mener.

La liste candidate BOUGE TES CAMPUS 25-27

INTRODUCTION

L'accès à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR) est un droit fondamental, mais aussi un puissant moteur pour notre société, en particulier face aux crises climatiques, sociales et démocratiques actuelles. Pourtant, l'ESR subit des transformations imposées par des logiques de compétitivité et de rentabilité, qui remettent en cause sa mission première : former, émanciper, faire avancer la connaissance. Ces réformes ne répondent ni aux besoins des étudiants et étudiantes, ni aux défis de notre époque. Le sous-financement chronique qui lui est imposé depuis plusieurs années menace sa qualité, alors même que l'ESR privé à but lucratif est alimenté par des financements publics. Pour garantir un ESR viable, un investissement public massif et structurant est indispensable.

C'est pourquoi la FAGE défend un modèle d'ESR accessible, émancipateur et écologique, qui soit un véritable levier de changement social. Mais pour que cette ambition devienne réalité, il faut d'abord garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous, tout au long de la vie. Aujourd'hui encore, des freins économiques, sociaux, territoriaux ou discriminatoires viennent remettre en cause ce droit. L'orientation, clef de voûte du parcours étudiant, doit être libre, continue et accompagnée.

La précarité étudiante et les discriminations structurelles fragilisent profondément les parcours dans l'enseignement supérieur. Les établissements d'ESR doivent être à la hauteur de l'enjeu de la lutte contre les discriminations grâce à des financements pérennes. En parallèle, un service public de l'orientation et de l'insertion professionnelle doit être renforcé pour accompagner chaque jeune dans la construction de son avenir. Cet accompagnement ne peut être efficace que s'il est accessible, lisible et présent sur tout le territoire, avec des professionnelles et professionnels formés à la diversité des parcours et à l'écoute des besoins spécifiques des étudiants et étudiantes. Il constitue un levier essentiel pour garantir des choix d'orientation réellement libres, éclairés et réversibles, tout au long de la vie.

Garantir un ESR émancipateur implique également de ne pas résumer l'expérience étudiante à la seule formation académique. L'accès à la culture, à la santé, au sport, à la vie associative sont autant de composantes indispensables à un parcours complet et à la réussite de toutes et tous. L'enseignement supérieur doit proposer des pédagogies inclusives, valoriser l'engagement étudiant et construire une citoyenneté étudiante active. Or, la méconnaissance de la démocratie universitaire et la faible participation aux élections étudiantes affaiblissent cette représentation essentielle. Il est donc urgent de faire vivre une démocratie étudiante réelle, pour porter collectivement une vision ambitieuse de l'ESR.

Enfin, dans une société où la recherche est remise en question investir dans son développement et dans l'améliorer des conditions de recherche et de vie des doctorants et doctorantes doit être une priorité politique.



I. DÉFENDRE LA PÉRENNITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE



“ L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. “

Constitution de 1958



L'accès à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) est un droit, mais aussi une force : une force pour notre société, dans un contexte où elle est plus que divisée, où la recherche est remise sans cesse en question, où elle doit faire face à une crise climatique sans précédent. L'ESR peut et doit se dresser comme vecteur de changement, en permettant l'émancipation et la mixité sociale. Aujourd'hui, l'ESR se transforme, reflet des politiques publiques portées sur ces dernières années marquées par un sous-financement chronique imposant aux établissements de tenter de trouver des solutions afin de survivre. Les transformations que subit l'ESR répondent à des objectifs qui ne sont pas les nôtres : compétitivité, fusion, rentabilité.

La pérennité de l'ESR est plus que jamais menacée.



Face à l'urgence climatique, face aux inégalités et discriminations, face à une recherche remise en question et opposée à des discours politiques : l'enseignement supérieur et la recherche s'imposent comme un enjeu essentiel et une solution pour la société. Cela requiert un investissement dans l'ESR de la part du gouvernement, afin de garantir sa pérennité, à l'encontre de la dynamique des politiques actuellement imposées aux établissements.

Face à une société en pleine transformation, l'ESR doit tant être précurseur que s'adapter aux enjeux et contraintes qui lui incombent. C'est ce projet que la FAGE porte tous les jours : un ESR qui a les moyens de répondre aux enjeux sociaux et écologiques, accessible à toutes et tous, vecteur d'émancipation et lieu de mixité sociale. La FAGE porte ce projet pour les étudiants et étudiantes, mais aussi et surtout comme réel projet de société où l'ESR est une pierre angulaire.

A. Lutter contre le sous-financement de l'ESR

1. La nécessité d'investir massivement dans la jeunesse et l'avenir

Le sous-financement des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche est, depuis de nombreuses années, un problème profond et ressenti à toutes les strates de l'écosystème de l'ESR.

Le nombre d'étudiants et étudiantes augmente et les financements de l'Etat ne suivent pas.

Plus de 3 millions d'étudiants et étudiantes composeront l'enseignement supérieur à la rentrée 2025, c'est 20 400 de plus qu'en 2024, 1.3 million de plus que dans les années 1990. Depuis quelques années, nous sommes dans une nouvelle phase de massification de l'enseignement supérieur, mais le gouvernement a choisi de ne pas faire de cette question une priorité. Toutefois, ce phénomène aurait pu être anticipé : baby-boom des années 2000 suivi logiquement d'une augmentation du nombre de bacheliers et bachelières. Pour autant, le budget n'a pas suivi. Notre enseignement supérieur tombe en ruines, et le gouvernement regarde ailleurs.

Entre 2017 et 2023, le budget de l'université par étudiant ou étudiante a baissé de 15 %, une chute libre depuis 2009. À l'échelle européenne, la France fait partie des mauvais élèves en investissant moins dans l'enseignement supérieur que ses voisins, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Belgique ou encore le Royaume-Uni. Les dépenses de l'Etat à destination de l'enseignement supérieur restent faibles en proportion : 30,8 milliards d'euros en 2023, pour un budget de l'Etat de 577 milliards d'euros, à peine 5,3% du budget de l'Etat.

-15% **BAISSE DU BUDGET UNIVERSITAIRE
PAR ÉTUDIANT·E ENTRE 2017 ET 2023**

Pour comprendre l'état financier d'une université, il faut comprendre son mode de financement. La principale source financière d'une université est la subvention pour charge de service public (SCSP), qui représente près de 80% du budget d'une université. Historiquement, les universités étaient financées presque exclusivement par la SCSP tandis qu'aujourd'hui, elle représente entre 72 et 80% du budget d'une université selon la Cour des Comptes. Les universités voient donc la SCSP diminuée et leurs financements se diversifier via d'autres sources : Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), Appels à Projets (AàP), financements privés, etc. Les financements privés peuvent comprendre des contreparties, notamment des nominations en tant que personnalité extérieure au sein d'un conseil d'administration d'établissement par exemple. Les fondations se développent de plus en plus, permettant de capter les financements privés. Selon la Cour des Comptes, elles représentent actuellement en moyenne 7% des financements d'une université.

Les SCSP sont définies par le ministère de l'économie comme ceci : "Ces dernières sont des charges de fonctionnement indirect, et correspondent aux versements effectués par l'État au profit de tiers identifiés appelés « opérateurs » afin de couvrir leurs propres charges de fonctionnement, engendrées par l'exécution de politiques publiques relevant de la compétence directe de l'État, mais que ce dernier leur a confiées, et dont il conserve le contrôle. Ces versements ont donc pour contrepartie la réalisation de missions confiées par l'État.". Ces subventions ne sont donc pas propres aux universités, au contraire. Les différents opérateurs de l'État les touchent, et elles ont pour objectif de couvrir "les charges de fonctionnement, engendrées par l'exécution de politiques publiques relevant de la compétence directe de l'État". Ce qui représente la charge de fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur semble intuitivement simple : la masse salariale, les frais pédagogiques et de fluides liés à l'utilisation du bâti, sont des frais de fonctionnement.

Néanmoins, des économies sur l'ESR sont faites sur des frais de fonctionnement non couverts par la SCSP. En effet, de nombreuses mesures ont été imposées aux universités par le gouvernement et non compensées, comme le CAS Pension Retraite et les mesures de revalorisation dites "Guerini". Ces mesures ont permis une revalorisation de la fonction publique, qui selon France Université imposaient une hausse 130 millions d'euros en 2024 et près de 180 millions d'euros en 2025 des besoins des universités, or aucune compensation dans la SCSP n'a été à la hauteur de ces nouvelles dépenses.

Ces mesures ne sont malheureusement pas les seules à ne pas avoir été compensées. En effet, depuis 2022, France Universités dénonce l'absence de compensation dans la SCSP de la hausse du prix des fluides et de l'énergie. Sylvie Retailleau, ancienne ministre de l'ESR, expliquait que le surcoût dû à l'inflation était en 2022 de plus de 100 millions d'euros par rapport à 2021, et que cela irait jusqu'à plus de 500 millions d'euros en 2023. En novembre 2022, Sylvie Retailleau annonçait une "aide supplémentaire" de 275 millions d'euros pour le projet de loi finances (PLF) de 2023, compensant partiellement cette hausse des coûts énergétiques.

**60 UNIVERSITÉS
EN DÉFICIT
SUR 74**

Sur l'année 2024, 60 universités sur les 74 ont fini en déficit, conséquence directe de ces mesures non compensées. L'ESR est dernièrement vu comme une source d'économie comme l'illustre, le 22 février 2024, les décrets publiés par le gouvernement pour faire des économies financières : 125 millions d'euros sur la vie étudiante et près de 904 millions d'euros pour l'ESR. Cette année, par rapport au projet de loi de finances initial de 2024, une baisse de 930 millions d'euros a été votée. Le gouvernement réagit à l'état financier de la France en portant une réduction des dépenses, et l'ESR n'en est pas indemne : loin de là.



ZOOM : Le réseau de la FAGE mobilisé contre le sous-financement

En décembre dernier, le réseau de la FAGE s'est mobilisé pour dénoncer ces mesures imposées aux établissements et plus globalement la situation financière de ces établissements. En effet, le sous-financement de l'ESR nous touche directement : état du bâti universitaire, suppressions de postes d'enseignants et enseignantes chercheurs, transformation de travaux dirigés en cours magistraux, suppression d'heures de cours, baisse du taux d'encadrement. Nous avons maintenu la mobilisation avec l'intersyndicale de l'enseignement supérieur tout au long du mois de décembre dont le 10 décembre 2024 devant le ministère. À la suite de ces mobilisations, le gouvernement a porté un amendement pour compenser à hauteur de 100 millions d'euros les mesures imposées aux établissements.

Cette compensation partielle des mesures dites "Guerini" a marqué un pas pour réaffirmer l'obligation de l'État à financer les charges qui s'imposent aux établissements d'ESR dans le but d'exercer leurs missions de service public. Le sous-financement de l'ESR et ses conséquences sur nos formations ne sont, quant à elles, malheureusement pas terminées, et la FAGE continuera en CNESER et en conseils à s'opposer aux budgets déficitaires de l'ESR.

La FAGE continuera de se mobiliser pour dénoncer ce sous-financement et affirmer que l'ESR n'est pas une perte d'argent pour l'État, mais un investissement essentiel pour l'avenir.

**UNIVA LA
DÉRIVE**



Face à la baisse des financements, le Gouvernement met en place la concurrence entre établissements publics et les types de formations. En plaçant certaines filières comme plus rentables que d'autres, l'État pousse au désinvestissement dans des filières essentielles comme les sciences humaines et sociales, ou encore la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).

Ce système imposé par l'État est un système où les perdants et perdantes sont impliqués dans un cercle vicieux, leur laissant peu de chance pour s'en sortir.

Le modèle imposé par l'État contraint davantage les établissements et filières déjà en difficulté, les enfermant dans un cercle vicieux de précarité. À ces obstacles s'ajoute leur incapacité financière à engager la transition écologique, pourtant urgente, alors que la majorité des bâtiments universitaires sont de véritables passoires énergétiques.

Le sous-financement chronique de l'ESR ne lui permet pas d'être à la hauteur des réponses attendues aux besoins sociaux actuels et futurs auquel il doit répondre.

EN BREF**La FAGE demande :**

- Une augmentation du budget alloué afin de donner les moyens à chaque établissement de permettre le déploiement d'un ESR réellement émancipateur à la hauteur des enjeux sociaux actuels et futurs ;
- La fin de la mise en concurrence des différents établissements et différentes filières entre elles, et de la hiérarchie des filières jugées comme plus rentables que d'autres.

2. Pour une répartition transparente et cohérente des financements

Une subvention répartie de façon transparente et à la hauteur des besoins des établissements

Depuis 2016, soit la fin de la méthode SYMPA, il n'existe plus de méthode de répartition des subventions entre les établissements. La méthode SYMPA était une méthode imparfaite de répartition de la subvention via un système basé uniquement sur de la performance et n'étant pas capable de répartir en prenant en compte les besoins de chaque établissement. Cependant, depuis sa suppression, la subvention pour charge de service, représentant près de 80% du budget des universités, a une répartition hétérogène sans aucune clarté. Sans méthode de répartition de la subvention entre les universités, il n'est donc pas possible de prendre en compte les besoins des établissements et cela pose une question : quels critères sont pris en compte pour pouvoir évaluer les besoins financiers d'une université ?

La FAGE a donc pu travailler autour d'une note qui porte le financement de l'enseignement supérieur souhaité. En effet, pour pouvoir soutenir l'ESR que nous souhaitons, accessible à tous et toutes, et émancipateur, il est nécessaire de concrétiser la méthode de calcul de la subvention qui lui donne les moyens de l'atteindre.



Nous demandons une méthode claire de répartition de la subvention pour charge de service public tenant compte des indicateurs qui doivent cibler le besoin financier d'une université. Les indicateurs doivent être, a minima, le nombre d'étudiants et étudiantes, le nombre de sites universitaires, leur localisation, les coûts d'entretien et de rénovation du bâti, ainsi que le coût réel de la masse salariale. En effet, comme expliqué ci-dessus, la non-compensation des hausses du coût de la masse salariale a grandement impacté les finances des universités. Il est donc nécessaire que le coût réel de la masse salariale soit pris en compte et non un forfait par enseignant ou enseignante chercheuse qui ne prend pas en compte son salaire réel. Aussi, dans les anciennes méthodes de répartition, la filière d'études était prise en compte de manière arbitraire, entraînant aujourd'hui une baisse de l'encadrement et des travaux pratiques dans des filières comme les sciences humaines et sociales. Bien que certains coûts doivent être considérés d'une filière à une autre, la nouvelle méthode de répartition ne peut pas entretenir ces inégalités et cette hiérarchie des filières. En bref, cette subvention doit couvrir les frais de fonctionnement d'un établissement.

Un financement par dialogue afin d'impulser des politiques nationales et territoriales

Adossée à cette répartition d'une subvention de charge de service public, un financement par contractualisation doit être développé pour donner les clés aux établissements de porter les politiques souhaitées. Par exemple, si une université veut porter sa territorialisation en développant des antennes universitaires dans des villes moyennes, elle doit pouvoir avoir les moyens de le faire. Cette contractualisation basée sur un réel dialogue ne doit pas couvrir les frais de fonctionnement d'un établissement, mais doit couvrir exclusivement les projets que les établissements souhaitent porter. Ces contrats seraient donc aux antipodes de la philosophie actuelle des COMP qui représentent en moyenne 0,8% dans le budget d'université et qui ne lui donnent donc pas les moyens de porter ses politiques.

Dans le cadre des COMP, le ministère définit des indicateurs nationaux que les universités doivent prendre en compte dans l'élaboration de leur COMP. Ces indicateurs servent de base à un dialogue entre les universités et le ministère au moment de la signature du COMP, afin de préciser comment chaque université souhaite les interpréter et les intégrer dans sa stratégie.

Les indicateurs des premières vagues de COMP sont des indicateurs en lien avec des enjeux que nous soutenons, comme l'intégration de la transition écologique dans les maquettes de formation, ou encore la vie étudiante. Toutefois, aujourd'hui, ces contrats sont financièrement largement insuffisants pour être à la hauteur de ces indicateurs et des ambitions visées ; en plus d'être construits de façon arbitraire. Ces indicateurs étant des outils de pilotage des politiques d'enseignement supérieur, il est donc central que ces indicateurs soient débattus et votés au sein du CNESER. Les organisations étudiantes et les organisations syndicales doivent pouvoir s'exprimer sur les politiques impulsées et donner leur vision concernant l'enseignement supérieur et la recherche souhaitée.

La FAGE demande donc la suppression des COMP, et la mise en place d'un financement par contractualisation basé sur le dialogue. Les indicateurs nationaux doivent être votés au sein du CNESER, et le contrat acté entre l'université et l'État, doit être voté au sein du conseil d'administration de l'établissement.



Une opposition au développement des appels à projet, impliquant une compétitivité et hétérogénéité néfastes entre les établissements

Enfin, les appels à projets ont été développés de manière massive ces dernières années notamment avec l'objectif de suivre et d'optimiser de la mise en place des réformes dans l'ESR. Néanmoins, l'impact de cette massification n'a pas eu l'objectif escompté. En effet, l'augmentation du financement par appels à projet a donné lieu à une plus grande hétérogénéité entre les établissements, profitant toujours aux établissements déjà avancés sur les sujets et ayant donc les projets et les moyens humains d'y répondre ; desservant toujours les mêmes établissements et creusant les manquements et inégalités. En somme, le financement par appels à projet instaure une logique de compétitivité entre les établissements, délétère au développement pérenne et uniforme des établissements d'ESR, pourtant nécessaire.



De plus, les appels à projet sont de plus en plus utilisés pour financer des actions essentielles comme la lutte contre les discriminations ou la transition écologique. Il n'est pas tolérable que les appels à projet soient une source de financement pour des missions essentielles à l'ensemble des établissements. La FAGE s'oppose à ce que les appels à projets financent des politiques publiques nationales que les établissements auraient obligation de porter. La FAGE s'oppose également au financement de missions essentielles ou liées au fonctionnement des établissements via les appels à projets. Ils doivent ainsi être limités strictement à des projets de développement, et représenter des opportunités dans la mise en place et ne pas être vitaux à la tenue d'indicateurs.

B. Veiller sur la transformation des établissements d'ESR

1. Des établissements qui se rapprochent : les établissements publics expérimentaux (EPE) et leurs dérives

En 2018, une nouvelle forme de regroupement est mise en place, il s'agit des établissements publics expérimentaux (EPE). Un EPE peut regrouper des établissements qui conservent leurs personnalités morales et sont appelés "établissements composantes". Une certaine liberté est laissée dans l'édition des statuts d'un EPE et de nombreuses dérogations au code de l'éducation sont permises, notamment sur la gouvernance de l'établissement, réduisant bien trop souvent la place des étudiants et étudiantes dans les instances démocratiques.

De manière générale, des baisses de représentation étudiante ont été observées, avec à contrario un renforcement des prises de décisions par l'équipe de direction de ces EPE. Ces nouvelles structures ont permis la mutualisation des moyens pour la recherche, avec un renforcement de la place des EPE sur les questions de recherche, mais de façon inégale en fonction des domaines.

De nouvelles strates hiérarchiques sont mises en place, complexifiant la structure interne et la gouvernance de l'établissement. Entre CA, CFVU, CAC, CR et maintenant Directoire, s'ajoutent des dispositifs de gouvernance propres à chaque EPE comme le Sénat académique. Cette complexification rend chaque EPE unique sur sa gouvernance et l'impact sur la représentation étudiante est ainsi propre à chaque établissement, sans réelle visibilité.

Les EPE ont transformé l'écosystème de l'ESR en poussant à l'hypercentralisation de l'enseignement supérieur et la recherche dans des grandes villes et des grands pôles de recherche, trop souvent au détriment de l'étalement sur les territoires et donc la démocratisation de l'enseignement supérieur. La compétitivité de l'ESR français, la recherche à la meilleure place sur le classement de Shanghai, se fait donc au détriment de son objectif premier : être accessible à tous et à toutes, former des citoyens et citoyennes éclairés et permettre aux jeunes de s'émanciper.

Les EPE sont, comme leur nom l'indique, des établissements expérimentaux, donc provisoires. À terme, l'objectif est de passer au statut de Grand Établissement. L'échéance de 2028 est importante étant donné qu'elle marque la fin de l'ordonnance permettant ces expérimentations. Les Grands Établissements n'ont pas non plus un cadre contraignant, laissant une liberté large dans la composition des instances par exemple.

2028 FIN DE L'ORDONNANCE PERMETTANT LA CRÉATION DE NOUVEAUX EPE

Ainsi, la FAGE demande que soit cadré le statut des grands établissements au sein du code de l'éducation, assurant les exigences suivantes :

- La mise en place d'un cadre pour les frais d'inscription des diplômes délivrés par un grand établissement, cadrant des frais équivalents aux diplômes nationaux de licences, masters et doctorats ;
- La mise en place d'un cadre limitant la possibilité de diplomation en coopération entre universités et établissements privés ;
- L'interdiction de réduire en nombre et en proportion la présence de représentants et représentantes étudiants en garantissant à minima la représentation inscrite au code de l'éducation au sein de toutes instances décisionnaires, même les nouvellement créés ; soit 4 à 6 représentants et représentantes des usagers (Article L712-3) au sein du CA ou organe tenant lieu, 40% de représentants et représentantes des usagers au sein de la CFVU ou organe tenant lieu (Article L712-6) ;
- L'interdiction de la présence de personnalités extérieures ayant une voix délibérative au sein des conseils décisionnaires de l'établissement, prioritairement au sein du CA et de la CFVU ou organe en tenant lieu ;
- L'élection systématique des postes de gouvernance, comme les vice-présidences statutaires, dans les conseils et composantes.

Bien que de nombreuses dérives composent les expérimentations que représentent les EPE, ils auraient pu et dû être l'occasion de tester de nouvelles articulations de nos offres de formations, par exemple des rapprochements avec des formations pas encore pleinement universitarisées comme les BTS ou certaines formations paramédicales (sciences infirmières, kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité). Néanmoins, il n'en est rien. Pour des expérimentations réellement utiles pour questionner le futur des formations supérieures, il aurait fallu une réelle concertation sur les orientations souhaitée pour l'ESR de demain avec les acteurs du monde universitaire. De plus, l'objectif n'aurait de fait pas dû être une augmentation de la compétitivité entre les établissements et à l'échelle internationale, menant à l'hyper centralisation de pôles de recherche dans les grandes villes, allant à l'encontre du nécessaire étalement de l'offre de formation sur le territoire dans un objectif d'accessibilité et de démocratisation de l'enseignement supérieur et la recherche.



EN BREF

La FAGE demande le cadrage des Grands Établissements, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la place des représentants et représentantes étudiants, et la mise en place d'un cadre pour les frais d'inscription des diplômes délivrés par un grand établissement, cadrant des frais équivalents aux diplômes nationaux de licences, masters et doctorats.

La FAGE regrette que les EPE n'aient pas servi à la mise en œuvre de réelles expérimentations d'intégration des formations non-universitaires, et que ces établissements ne se soient déployés qu'à des fins de compétitivité internationale.

2. Des établissements qui se coordonnent : les alliances européennes

65 ALLIANCES D'UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

Depuis le premier appel au sein de la communauté européenne, ce sont près de 65 alliances d'universités qui ont vu le jour, regroupant près de 570 établissements d'enseignement supérieur. L'engagement massif de ces établissements s'explique par les promesses alléchantes de l'initiative des Alliances Européennes : moyens financiers supplémentaires, augmentation de la performance, facilitation de la mobilité, entre autres. Pourtant, aujourd'hui, la communauté universitaire en dresse un constat amer. Les conclusions sur cette initiative ne répondent pas aux attentes initiales, avec une amélioration de la performance quasi inexistante ainsi qu'un apport financier limité, d'autant plus que les alliances s'inquiètent de l'avenir des subventions d'Erasmus+. Après des années de travail et d'investissements - humains et financiers - l'incertitude de l'avenir de ces alliances inquiète dans l'Espace Européen de l'Education.

Pour le public étudiant, le bilan est tout aussi décevant, notamment en matière de mobilité. Les alliances n'ont pas joué le rôle de facilitateur escompté, et la majorité d'entre nous ignorent même l'existence de leur université européenne. Dans ces conditions, il est difficile de créer le véritable esprit de communauté universitaire européenne qui était pourtant affiché au départ pour ces Alliances.

Au-delà de ces objectifs non atteints, c'est surtout la voix étudiante qui semble étouffée au sein de ces alliances. Trop peu d'alliances européennes intègrent réellement les étudiants et étudiantes dans leur gouvernance, et encore moins les écoutent. La FAGE a d'ailleurs dénoncé cette situation à travers une résolution portée au sein de l'European Students' Union (ESU), adoptée par l'ensemble des National Union of Students (organisations nationales étudiantes). Il est primordial que les alliances européennes permettent au corps étudiant de chaque université membre de se retrouver pour porter leur voix, de faire partie intégrante des organes décisionnaires et d'avoir les moyens, matériels et financiers, de s'investir dans les différents volets des alliances. Qu'il s'agisse des formations communes, des projets de vie étudiante ou de recherche et d'opportunité de mobilité, la place des étudiants et étudiantes au sein de ces discussions est indispensable.

L'ensemble de la communauté académique en tire aujourd'hui un triste constat : les alliances d'universités européennes n'ont pas atteint leurs objectifs, et le public étudiant en est le premier affecté. Il est impératif de replacer la voix étudiante portée par des élues et élus étudiants au cœur de la gouvernance, des choix et des projets des alliances, alors même que plusieurs structures choisissent d'ignorer la démocratie étudiante à l'échelle européenne. La FAGE a pu le dénoncer, notamment au travers d'une résolution portée au sein de l'ESU pour alerter sur la situation.



ZOOM : La FAGE est membre de l'European Students' Union (ESU)

L'ESU, l'European Students Union, est une organisation de représentation des étudiantes et étudiants à l'échelle européenne. Seule organisation représentative étudiante en France à y siéger, la FAGE participe activement à l'ensemble des débats et séminaires au niveau européen concernant l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, ainsi que la construction de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur et plus globalement l'Espace Européen de l'Education. La FAGE entretient également des relations de travail et d'échanges avec des organisations étudiantes de différents pays à travers le monde. Pendant ces deux dernières années, la FAGE s'est particulièrement investie au sein du Conseil d'Administration de l'ESU, et au sein du comité exécutif de l'organisation, avec Bastien Degardins qui a pu s'y investir en tant que coordinateur du réseau de l'ESU en 2023-2024.



Au cours des différents temps démocratiques, l'équipe nationale de la FAGE a pu se saisir des sujets présentés et portés par l'ESU mais a aussi su porter les problématiques nationales auprès de la communauté européenne pour rassembler autour de valeurs inclusives. Ainsi, la FAGE a pu porter des résolutions permettant de dénoncer la Loi Immigration de 2024, l'expulsion des étudiantes et étudiants franciliens pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, mais a aussi pu présenter des résolutions permettant la promotion de la formation en sciences infirmières et l'importance de la démocratie étudiante et du rôle des élues et élus étudiants au sein des Alliances. Toutes ces résolutions sont d'ailleurs retrouvables sur le site de l'ESU.

La FAGE continuera de se montrer proactive en tant que seule organisation représentative des étudiantEs de France au sein du Conseil d'Administration de l'ESU, et se fera portevoix de la promotion de l'ensemble des filières et des communautés étudiantes, pour un ESR européen inclusif, durable et émancipateur.

La FAGE s'engage à soutenir les étudiants et étudiantes, élus ou non, dans leur appropriation de l'initiative des alliances européennes, pour leur permettre d'en tirer pleinement parti. Cet engagement se concrétise par des actions de formation, de sensibilisation et de promotion de la Conférence des corps étudiants des alliances européennes, lancée par l'ESU. Nos équipes d'élus et élus étudiantes et notre équipe continueront ce travail à l'échelle locale, nationale et européenne pour promouvoir des alliances accessibles et bénéfiques à l'ensemble de la communauté étudiante.

EN BREF

La FAGE regrette que les alliances européennes n'aient pas atteint leurs objectifs notamment en termes de facilitation des mobilités étudiantes.

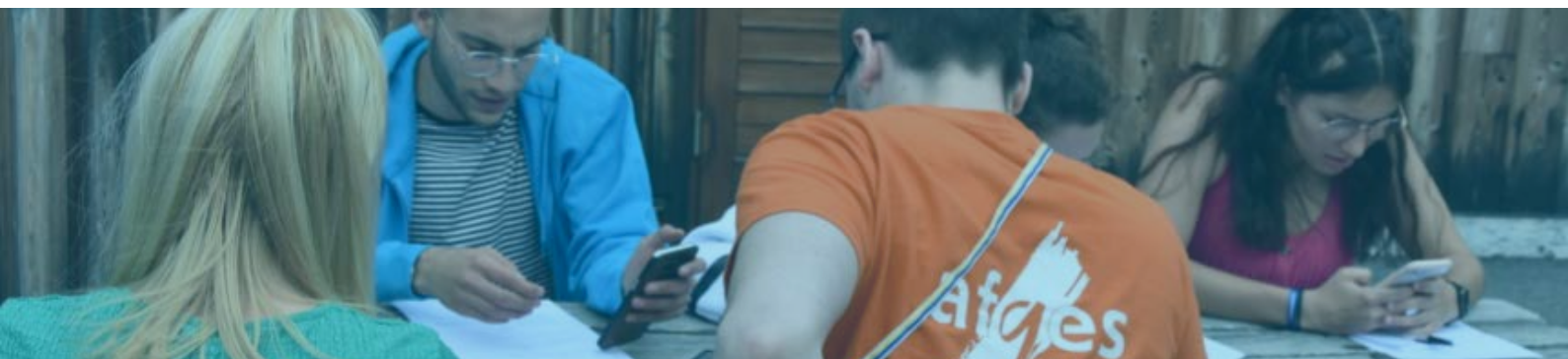
La FAGE a porté une résolution au sein de l'ESU pour défendre la place des éluEs étudiantEs au sein des Alliances européennes d'universités.



3. Les menaces d'un acte II de l'autonomie des universités

En mars 2024, la Ministre Sylvie Retailleau lançait "l'acte II de l'autonomie des universités". Cette nouvelle étape, faisant suite à la loi relative aux responsabilités et libertés des universités (LRU) de 2007 - considérée alors comme "L'acte I de l'autonomie" - s'inscrit dans une stratégie à long terme visant à modifier le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Sylvie Retailleau a exposé plusieurs points sur l'autonomie des universités devant la communauté académique. Son discours s'appuie sur le score national d'autonomie établi par l'European University Association (EUA), qui publie chaque année un rapport évaluant les niveaux d'autonomie des établissements à l'échelle européenne. Ce score met en avant quatre aspects de l'autonomie universitaire : financière (modèle économique et patrimoine immobilier), institutionnelle (structure de la gouvernance et politique scientifique), en matière de ressources humaines (recrutement et gestion des carrières) et pédagogique (offre de formation).



La précédente loi LRU de 2007, ou acte I de l'autonomie, semble avoir été en partie un échec, entraînant un désengagement financier de l'Etat envers les Universités tout en favorisant l'émergence de multiples structures d'enseignement privé. Les constats effectués sur l'état actuel de l'ESR ne sont pas uniquement induits par la LRU, mais dépendent de nombreux facteurs. La France se place aujourd'hui au 24e rang sur 35 pays évalués et l'enjeu d'un acte 2 était de faire progresser la France sur le classement.

Les enjeux avancés par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de l'époque englobent notamment l'importance de protéger la liberté académique, en plus d'améliorer la performance et la compétitivité. La FAGE est aujourd'hui inquiète quant à ces objectifs, prenant compte des difficultés rencontrées aujourd'hui par l'ESR français et les conséquences de l'acte I de l'autonomie des universités telles que l'essor des Établissements Publics Expérimentaux (EPE), le manque de financement public et l'accroissement des établissements privés.

Par ailleurs, près d'une année après les annonces de Sylvie Retailleau, toujours aucun objectif et aucune trajectoire claire quant à cet "acte II de l'autonomie des universités" n'ont été établis ; rendant impossible un positionnement plus précis de la part de la FAGE. En effet, un certain nombre d'établissements étaient en expérimentation comme Aix-Marseille Université, Mulhouse, ou Pau. Au sein de ces établissements, aucune trajectoire nationale n'a été donnée à l'expérimentation. Une nouvelle fois, des expérimentations sont donc lancées à l'échelle nationale afin de créer un "effet d'annonce" politique, sans établir de cadre et de volonté claire des points à expérimenter sur le terrain. Par ailleurs, nombre des points mis en avant par Sylvie Retailleau, comme l'intensification de la dévolution du patrimoine du bâti universitaire, sont en réalité déjà permis par les universités par la LRU, mais pas saisis par les établissements faute de moyens leur permettant.



ZOOM : La dévolution du bâti universitaire

Depuis la LRU, de nouveaux outils juridiques sont mis à disposition des établissements pour la gestion patrimoniale. Les établissements peuvent ainsi devenir propriétaires de leur bâti et créer des sociétés universitaires immobilières de droit privé pour la gestion de leur bâti. Le patrimoine est un enjeu majeur pour une démocratisation de l'ESR.

Aujourd'hui, 82% du patrimoine immobilier universitaire appartient à l'État, les universités en sont propriétaires de 3%, le reste étant la propriété des collectivités territoriales. Selon les données de la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - rattachée au ministère de l'ESR), en 2019, 31% du bâti des établissements publics de l'ESR était dans un état pas ou peu satisfaisant. Leur performance énergétique était médiocre selon la Cour des Comptes avec une explosion des dépenses énergétiques, une hausse du prix des fluides et la transition numérique en cours dans l'ESR. En bref, l'état du bâti universitaire est critique. Le MESR estimait le prix des rénovations à 7 milliards d'euros, France Universités à 15 milliards d'euros.

Enfin, depuis la LRU, il est aisé de constater une dégradation du bâti universitaire. C'est en ce sens que la FAGE émet de vives vigilances quant à la poursuite de la dévolution du patrimoine aux établissements. En effet, au-delà d'un désengagement dans le financement des rénovations, cette dévolution mènerait à une déresponsabilisation de l'Etat. La maintenance des bâtiments absorbe aujourd'hui une part importante du budget des universités et la dévolution du patrimoine déresponsabiliserait l'État de sa rénovation. À terme, comme présenté au-dessus, il est nécessaire de réviser le mode de financement des établissements afin qu'ils soient financés à hauteur de leurs besoins pour entretenir le bâti.

Des “COMP au premier euro” nouvellement annoncés par le ministère : quelles conséquences pour les établissements ?

Le 8 avril 2025, Philippe Baptiste, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, annonçait le déploiement de COMP, modèle de financement par contractualisation entre l'État et l'université, qui comprendront 100% de la subvention pour charge de service public des établissements de Nouvelle Aquitaine et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Concrètement, cela veut dire que l'ensemble de l'enveloppe alloué à l'université passera par cette contractualisation, alors qu'auparavant, seul 0,8% de l'enveloppe alloué passait par ce mode de financement. Ce COMP ouvre donc une discussion entre l'université et l'État sur l'entièreté de la subvention en plaçant le rectorat comme acteur du dialogue avec l'établissement, incluant également les collectivités territoriales et les CROUS. Alors que la masse salariale représente 80 % de la subvention pour charge de service public, son inclusion dans le COMP dès le premier euro interroge : comment les établissements peuvent-ils faire face à ces frais incompressibles ?

Ce COMP est une volonté d'aller vers une plus grande d'autonomie pour les établissements. Cependant, il est difficile d'en voir les contours. D'autant qu'un système de contractualisation au premier euro, au-delà d'être mensonger partant du constat que certaines charges devront quoi qu'il arrive être prises en charge par l'État, pourrait induire une sorte de fléchage des fonds, allant instinctivement à l'encontre de l'autonomie croissante annoncée. La FAGE sera vigilante et regrette qu'aucune réforme du mode d'allocation des moyens incluant une subvention prenant en compte les besoins réels des établissements comme présenté ci-précédent ne soit toujours pas à l'agenda.

Au-delà de lignes floues quant à cet acte II de l'autonomie, la FAGE tient à alarmer face à une potentielle réforme qui pourrait tendre à une libéralisation plus qu'une autonomisation des établissements. Alors que l'enseignement supérieur est largement sous-financé, la FAGE s'inquiète d'un désengagement et d'une déresponsabilisation croissante de l'Etat. Ce délaissement financier allié à une “autonomie” croissante pourrait engendrer de nombreuses dérives : part croissante des acteurs du monde socio-économique dans le financement et l'orientation des politiques de l'enseignement supérieur public ; augmentation des frais d'inscription et freins à la démocratisation de l'ESR ; dérégulation et perte de sens des diplômes, de leur évaluation et leur qualité ; diminution du pouvoir des étudiantEs au sein des instances décisionnaires de leurs établissements, etc. Le seul levier garantissant réellement des formations accessibles, émancipatrice et la liberté académique est, avant tout, un investissement massif dans l'enseignement supérieur.

EN BREF

La FAGE est inquiète quant aux perspectives prises par l'acte II de l'autonomie des universités, qui ne semble pas répondre à des objectifs clairement identifiés.

La FAGE restera vigilante quant à la tournure prise par un acte II qui pourrait mettre à mal l'enseignement supérieur et la recherche et aura à cœur de replacer le public étudiant au cœur de cette transformation.

C. Faire face à un ESR en pleine transformation

1. Lutter contre la privatisation de l'ESR

La part du secteur privé au regard des effectifs d'étudiants et étudiantes est passée de 15 % dans les années 1990-2000 à plus de 26 % en 2024. La massification de l'enseignement supérieur des dernières années repose donc surtout sur le déploiement et le développement d'établissements d'enseignement supérieur privés. Ce développement est donc en réponse à une hausse de la demande de formation, mais aussi à cause d'un développement massif des financements publics à destination de ces établissements.

La loi Avenir de 2018 a lancé une grande campagne de développement de l'alternance avec comme objectif d'atteindre, en 2027, 1 million de jeunes en alternance en France. Cette campagne a été marquée par un investissement financier très important en déployant une aide pour les structures employant des jeunes en apprentissage étendue aux formations postbac. Les dépenses directes de l'État ont, à elles-seules, été multipliées par 5 en dix ans, de 2 milliards d'euros en 2012 à 10,5 milliards environ en 2022. Cet investissement massif a créé un effet d'aubaine, combinant la multiplication des financements alloués et très peu de régulation d'un enseignement supérieur privé à but lucratif pouvant accueillir des formations en alternance.

Le manque de régulation et de cadrage de ces établissements impacte en premier les étudiants et étudiantes, qui se retrouvent dans des formations délivrant des diplômes sans valeur, avec des formations non qualitatives, les trompant.

L'État doit prendre ses responsabilités face à la dérégulation qu'il a organisée.

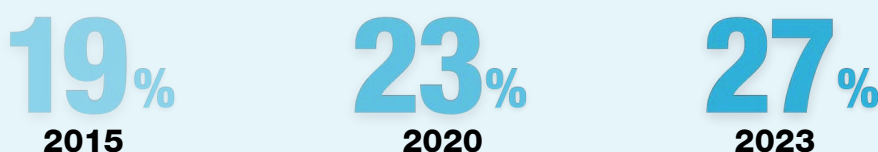
Pour pouvoir faire face à cette perte de contrôle de la privatisation de l'enseignement supérieur, une régulation des établissements d'enseignement supérieurs privés est nécessaire, tant par la mise en place d'un suivi sur les financements alloués, que sur la qualité et la reconnaissance des diplômes obtenus à l'issue de ces formations.

Les financements publics doivent être touchés par les établissements d'enseignement supérieur délivrant une formation de qualité, et ayant un fonctionnement conforme à la vision de l'enseignement supérieur défendue : il doit y avoir une restriction des financements publics uniquement pour les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes au nom de l'État, ou les diplômes nationaux.

Par ailleurs, le système de reconnaissance des formations et des établissements s'est adapté à ce développement des établissements d'enseignement supérieur privés, et n'a pas réussi à lutter contre le déploiement de formations non qualitatives et employant des méthodes trompeuses. Il est nécessaire de redonner du sens aux diplômes reconnus par l'État afin que les étudiants et étudiantes s'y retrouvent, mais aussi afin de faire une différence entre les établissements d'enseignements supérieurs privés ne respectant pas le droit des étudiants et étudiantes, et ceux le faisant.

Votre texte de paragraphe

**Part des inscriptions dans un
établissement d'enseignement supérieur privé**



L'accès à l'information est nécessaire dans le but de réguler l'enseignement supérieur privé, pour garantir une orientation éclairée et informée des étudiants et étudiantes. La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur l'illustre en faisant remonter les raisons pour lesquelles elle est la plus sollicitée sur l'enseignement supérieur privé : des problématiques inhérentes à la valeur des diplômes, les débouchés professionnels des diplômes, ou les clauses des contrats entre les établissements et les étudiants et étudiantes. Une véritable régulation ainsi que la mise en place de réglementations strictes sont indispensables pour garantir un choix d'orientation en toute connaissance de cause. Actuellement, le contrat d'inscription est la seule chose qui lie un établissement d'enseignement supérieur privé et la personne qui y étudie. Le code de la consommation doit garantir le respect de droit des étudiantes et étudiants, et le contenu de ce contrat doit présenter de manière aussi claire que possible les éléments relatifs à la formation et la valeur du diplôme.

De plus, face à cette privatisation de l'ESR, il est essentiel de faire la différence en fonction des statuts des établissements d'enseignement supérieur privé. Depuis 2013, la loi Fioraso a créé le label d'EESPIG (Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), qui reconnaît les établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif. En 2023, 64 établissements d'enseignement supérieur privés sont labellisés EESPIG, majoritairement des écoles d'ingénieurs (52 %) et de commerce (23 %). Pour devenir EESPIG, les établissements sont évalués par le HCERES, puis le dossier d'examen passe au CNESER et, avec l'avis consultatif du CNESER, le ministère décide ou non de la labellisation d'un établissement en EESPIG.

La FAGE défend une augmentation du cadre permettant la labellisation de ces établissements :

- Respecter une certaine accessibilité financière : les EESPIG sont porteurs de missions de service public de l'ESR et l'accessibilité en est une pierre angulaire. Les frais doivent donc être similaires à ceux proposés pour une université publique.
- Avoir un fonctionnement démocratique et garantissant la place de représentation étudiante dans les prises de décision : la démocratie étudiante doit être un point central permettant le respect des droits étudiants.



ZOOM : La formation des éluEs au Séminaire National des ÉluEs ÉtudiantEs (SNEE) de la FAGE

Chaque année la FAGE organise son Séminaire National des ÉluEs ÉtudiantEs : SNEE. Cette année, le SNEE s'est déroulé à Poitiers en mars dernier, coorganisé avec l'AFEP et a accueilli près de 300 élus étudiants et étudiantes de partout en France. Ce SNEE a permis de mettre en place des temps de formation, de débat, d'échange et l'assemblée générale de la FAGE.

A titre d'exemple, une masterclass avec Claire Marchal a été proposée aux participantes et participants. Celle-ci s'est tenue à l'occasion de la sortie de son dernier livre qui met en lumière la réalité derrière le groupe privé Galileo Global Education, et a permis aux élus et élues du réseau de la FAGE de comprendre mieux le système qui peut exister derrière certains établissements d'enseignement supérieur privé.



EN BREF

En bref, face à cette explosion de l'enseignement supérieur privé, la FAGE demande que le gouvernement prenne sa responsabilité concernant cette dérégulation de l'ESR privé, et qu'il porte :

- > Une restriction des financements publics aux établissements d'enseignement supérieur ne délivrant pas des diplômes au nom de l'État, ou les diplômes nationaux ;**
- > La modification du code de la consommation pour contraindre les établissements à plus de transparence dans les contrats afin de garantir l'accès à une information juste pour les étudiants et étudiantes ;**
- > Un contrôle accru et régulier de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), aboutissant à la publication de ces contrôles et de la liste des établissements concernés par des pratiques commerciales trompeuses ainsi que des sanctions en conséquence ;**
- > Une réglementation plus restrictive sur la publicité employée par les établissements, notamment l'obligation d'affichage de la reconnaissance ou non de sa formation par l'Etat, et une limite des dépenses de communication pour les établissements ;**
- > Ajouter dans le cahier de charges des EESPIG les critères d'accessibilité financière de ces établissements afin de limiter les frais d'inscription, ainsi que des critères de démocratie étudiante afin de garantir la place des étudiants et étudiantes dans les prises de décision ;**
- > Redonner du sens aux diplômes reconnus par l'État :**
 - L'utilisation de la mention "reconnu par l'Etat" uniquement en cas de délivrance d'un diplôme national et d'un diplôme d'État ;**
 - La suppression du principe de « location » des titres RNCP, qui entraîne un phénomène dépassant France compétences et ne permettant pas un suivi nécessaire ;**
 - L'obligation du respect de prérequis sur le fonctionnement des établissements pour obtenir un grade universitaire de licence et de master, qu'il s'agisse des frais équivalents aux diplômes nationaux LMD ou encore de la mise en place d'une démocratie étudiante**
 - Un contrôle accru régulier de la DGCCRF (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes), pour s'assurer de l'absence d'utilisation trompeuse des termes "master", "licence", "reconnu par l'État" par des établissements d'enseignement supérieur privés.**

2. Permettre l'insertion professionnelle des jeunes sans entrer dans un adéquationnisme des formations

L'ESR privé s'est développé en nourrissant une vision de l'ESR public comme non insérant professionnellement. Depuis quelques années, l'ESR public évolue, et porte la professionnalisation comme enjeu prioritaire. Il est essentiel que les établissements d'enseignement supérieur proposent une offre de formation qui réponde aux besoins de la société, sans pour autant tomber dans une logique d'adéquation entre les besoins socio-professionnels et le nombre de places ouvertes dans les formations.

L'insertion professionnelle est, pour un étudiant ou une étudiante, l'aboutissement de plusieurs années d'études dans l'enseignement supérieur. Cette insertion doit être vue dans diverses dimensions : en entreprise, dans le secteur public, dans le secteur associatif, ou encore à l'international. L'insertion doit donc être au cœur de nos préoccupations. Des dispositifs professionnalisants, à l'instar des stages et alternances, qui favorisent cette insertion, tendent à se développer pour répondre à une demande réelle des jeunes. Néanmoins, bien que l'émancipation des jeunes passe entre autres par leur insertion professionnelle et un accompagnement à celle-ci, l'enseignement supérieur et la recherche en France ne doivent pas s'y résumer.

Nos positions sur les stages et l'alternance

En effet, on constate une transformation de l'ESR pour tendre vers une professionnalisation de l'ensemble des filières. Qui dit "rendre professionnalisant l'ESR", dit : "un ESR qui doit permettre une meilleure insertion des étudiantes et étudiants sur le marché du travail" et ainsi répondre à la logique de l'offre plus que de celle de la demande. L'enseignement supérieur doit permettre l'insertion professionnelle des jeunes, pilier de l'émancipation, mais cela ne doit jamais devenir son seul objectif. Dans le cas contraire, nous feront face à une triste société au sein de laquelle la recherche, l'ouverture d'esprit, la construction du savoir, de la connaissance, de l'avis, la formation tout au long de la vie, n'ont aucune valeur.

Une première tentative législative a été effectuée dans ce sens dans le cadre du passage au Sénat de la loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants) en 2018, avec un amendement visant l'instauration de l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du monde socio-économique. Cette tentative a cependant été avortée à la suite d'une opposition franche de la FAGE. Néanmoins, il est clair que cette ligne est une volonté depuis nombre d'années, qui semble prendre de plus en plus de place.

L'objectif n'est pas de remettre en cause la nécessité d'avoir des formations professionnalisantes au sein de l'ESR public, néanmoins il est important de soulever plusieurs questions : quelle place pour les formations devant déboucher sur la recherche ? Quelle place pour le suivi de formations ayant pour objectif une ouverture d'esprit ou la construction de sujets de recherche et non une insertion professionnelle directe ? Quelle place pour les formations courtes, les BTS, les DUT et Licences professionnelles alors que les masters deviennent de plus en plus professionnalisants en alternance ?

De plus, l'ensemble des logiques adéquationnistes mises en œuvre (c'est-à-dire, ouvrir des places en formation en fonction des insertions professionnelles possibles de chacune), ont constamment échoué. Pour cause, nous sommes incapables de dire aujourd'hui les emplois qui façonneront la société de demain et l'effectif que chacun de ces métiers nécessitera. D'autant que la plupart des formations de l'ESR ne mènent pas à un métier, mais bien à une pluralité d'avenirs professionnels possibles. De ce fait, le meilleur moyen de permettre aux jeunes de s'insérer est de leur fournir un réel accompagnement et de les former en tant que citoyens et citoyennes libres de choisir la formation qui répondra à leurs appétences.

EN BREF

La FAGE demande :

- Un déploiement d'une offre de formation répondant aux besoins et appétences des jeunes et un accompagnement permettant leur insertion ;
- Une opposition formelle au développement d'une logique d'adéquationisme entre l'offre de formation et les besoins du monde socio-économique, affirmant que l'insertion professionnelle ne doit pas être le seul objectif de l'ESR.



ZOOM : La réforme d'entrée dans les études de santé (REES)

En 2019, l'entrée dans les études de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK) a connu une réforme profonde, passant d'une voie unique connue sous le nom de PACES à un système de voie d'entrée composées de 2 voies principales : le PASS et le L.AS.

Cette réforme avait des objectifs ambitieux : améliorer l'orientation et la réussite des étudiants et étudiantes, adapter les compétences des soignants et soignantes aux besoins du système de santé pour soutenir sa transformation, favoriser l'interprofessionnalité, et améliorer la qualité de vie et le bien-être au sein des études de santé.

Cependant, l'application de cette réforme a dressé un tout autre tableau. Pédagogie oubliée, santé mentale étudiante en danger, organisation déséquilibrée, incompréhensions planantes, coordination entre les acteurs et actrices inefficace et suivi approximatif qui ne permet pas d'envisager des solutions aux problématiques... Les demandes et constats étudiants, qui n'ont presque pas évolué depuis 2020, n'ont toujours pas trouvé de réponse. Le temps aura permis de confirmer les échecs prévisibles que les fédérations des étudiants et étudiantes en santé et la FAGE avaient annoncés et d'en comprendre davantage les rouages.

Afin d'interpeller sur les failles de cette réforme actuelle, la FAGE et les fédérations ANEMF (étudiants et étudiantes en médecine), ANEPF (en pharmacie), ANESF (en sage-femme), UNECD (en chirurgie dentaire) et FNEK (en kinésithérapie) ont pu produire différents travaux construits avec le réseau d'étudiants et d'étudiantes.



Rapport REES - 2024



ZOOM : La réforme d'entrée dans les études de santé (REES)

Un premier rapport a été écrit en novembre 2023, se basant sur un rapport diffusé dans l'ensemble des universités ayant une voie d'entrée en santé (PASS/L.AS). Ce rapport propose des changements urgents pour permettre une adaptation de la réforme qui ne sacrifie pas les étudiants et étudiantes.

À la suite de celui-ci, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des étudiants et étudiantes en PASS et en L.AS grâce au réseau des tutorats d'entrée dans les études de santé et aux fédérations de licence disciplinaire. En 1 mois, c'est plus de 13 000 réponses qui ont été récoltées et qui ont permis de construire les mesures d'adaptation de la réforme que les étudiants et étudiantes souhaitent. Les conclusions de cette enquête ont été présentées en avril dernier.

DOSSIER DE PRESSE - FÉVRIER 2024



DOSSIER DE PRESSE - AVRIL 2024



Aujourd'hui, les fédérations étudiantes en santé et de licence disciplinaire du réseau de la FAGE continuent à se mobiliser pour rappeler que le bien-être étudiant doit être une boussole essentielle dans l'évolution de l'entrée en études de santé annoncée par les différents ministères. Cette réforme doit permettre tant de faire face aux enjeux actuels de santé de notre pays, qu'aux difficultés rencontrées par les étudiants et étudiantes dans leur formation.

Forte de son réseau, qui permet d'être au plus proche des étudiants et étudiantes en PASS et en L.AS, la FAGE, au côté des fédérations, restera pro-active face aux diverses annonces et aux groupes de travail en cours concernant cette réforme. De plus, le réseau des tutorats en santé joue une place majeure dans la lutte contre les établissements de préparation privée aux études de santé ainsi que dans l'information et l'accompagnement des étudiants et étudiantes, afin d'avoir un impact concret sur les problématiques vécues.

La réforme de la formation des enseignantes et enseignants, une réforme précipitée sans concertation

Depuis les années 2000, le parcours pour devenir enseignante ou enseignant dans l'Éducation Nationale a été profondément remanié à travers plusieurs réformes majeures.

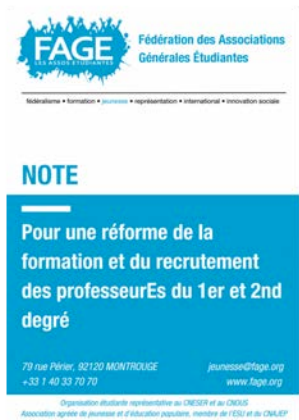
La dernière réforme de 2019 n'a aucunement répondu aux problématiques de manque d'attractivité de la profession, et en a même engendré de nouvelles. Ainsi, depuis sa mise en place, les étudiants et étudiantes en master 2 doivent, en un an, cumuler le passage d'un concours, la rédaction d'un mémoire, la validation d'un master et la prise de responsabilité en stage : la dégradation de leur santé mentale est criante. Une nouvelle organisation du cursus est donc nécessaire, afin de permettre un continuum de la formation des enseignantes et enseignants sur cinq ans. Il est également essentiel de garantir une revalorisation des rémunérations étudiantes perçues lors des stages.

Ainsi, l'enjeu principal est une plus grande cohérence dans le parcours, en remplaçant le passage du concours en fin de licence 3 afin de permettre à davantage de personnes de s'y inscrire, de limiter la surcharge de travail en fin de master et ainsi permettre au master MEEF de devenir un master davantage professionnalisant. La priorité doit être donnée à la prise de responsabilité en stage plutôt qu'à la préparation d'un concours. Il n'y a qu'à travers ce nouveau modèle que nous obtiendrons des enseignantes et enseignants mieux formés et plus épanouis.

La FAGE a formalisé le parcours d'entrée et la formation répondant aux besoins des étudiants et étudiantes au sein d'un travail collaboratif de ses fédérations membres notamment l'AFNEE, l'ANESTAPS, l'ANESH - Association Nationale des Etudiant.e.s en Sciences Historiques l'AFNEG, la FNAEL - Fédération Nationale des Associations Étudiantes Linguistes et l'AFNEUS.

Le 28 mars dernier, le gouvernement a annoncé sa réforme : un concours en Licence 3, une réforme qui doit être appliquée en 4 mois par les universités et les INSPE, et surtout, imposée aux étudiants et étudiantes actuellement en Licence 2 qui n'y sont absolument pas préparées.

En plus d'être problématique pour les étudiants et étudiantes, l'officialisation de cette réforme lance un défi quasi inatteignable aux universités : présenter d'ici à juin 2025 des maquettes de formations nouvelles de licences professorat des écoles (LPE), de nouveaux masters (M2E) et de « modules » de préparation aux concours d'enseignement du second degré.



La réforme a été déployée sans concertation des premiers concernés : le public étudiant, qui va devoir payer les frais d'une réforme hâtive, sans avoir bénéficié d'une préparation au concours en L2 et sans en avoir été informé en amont.

Cette réforme vient avec un statut d'étudiant et d'étudiante fonctionnaire en master MEEF, avec des indemnités dont le montant est à saluer et répond aux demandes de la FAGE. Néanmoins, cette rémunération se combine à une obligation de 4 années d'engagement. Il est essentiel que les jeunes ne deviennent pas de nouveaux moyens d'emploi visant à pallier le manque actuel d'enseignants et enseignantes, et l'obligation d'engagement de 4 ans n'est pas une solution souhaitable car elle ne permet pas un engagement volontaire et durable du corps enseignant de demain.

FOCUS : l'AFNEE (Association Fédérative Nationale des Étudiants en Enseignement)



Créée en mai 2023, l'AFNEE regroupe désormais 14 associations étudiantes réparties sur le territoire français afin de représenter au mieux les étudiantes et étudiants dans le domaine de l'enseignement, de la formation et des sciences de l'éducation.

Le 3 avril 2025, l'AFNEE a lancé une consultation nationale dans le but de recueillir les avis des étudiantes et étudiants sur leur formation actuelle et sur le projet de réforme de la formation du corps enseignant. Recueillir l'avis du public enseignant et le prendre en compte est essentiel, notamment dans le contexte actuel marqué par le manque de dialogue social. Le réseau de la FAGE se mobilise pour que cette réforme ne soit pas construite sans les premiers concernés.



ZOOM : L'intégration universitaire et l'universitarisation, un enjeu majeur



L'universitarisation des formations sanitaires et sociales progresse grâce à la mission lancée par Christine Ammirati. Cette mission, lancée depuis 2022, porte l'universitarisation de l'ensemble des formations paramédicales, en commençant par la filière sciences infirmières qui a en parallèle la réingénierie de sa formation. La FAGE a 2 sièges au sein de cette mission pour représenter les étudiants et étudiantes de ces filières. La FNESI y siège donc à ce titre pour la FAGE, étant donné que le début de la mission porte sur la formation sciences infirmières : l'occasion de rappeler que la FNESI, soutenue par la FAGE, porte l'intégration des IFSI dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) et la création de Départements Universitaires en Sciences Infirmières (DUSI). Cette évolution concerne aussi les autres formations, telles que celle des ergothérapeutes et kinésithérapeutes.

Cette mission permet de travailler à l'ajout d'annexes à ces conventions - établies entre les universités, les instituts et les régions - pour pouvoir garantir et réaffirmer le respect des droits étudiants, tant sur l'accès à la recherche et aux services étudiants que sur la démocratie étudiante. Toutefois, des freins subsistent : manque de filières doctorales, recrutement insuffisant d'enseignants et enseignantes chercheuses de ces filières, non-accès effectif aux services universitaires et une culture académique encore peu ancrée. Face à ces retards, la FAGE exige une universitarisation accélérée et ambitieuse, incluant la création de filières doctorales et un véritable plan de structuration académique pour ces formations essentielles.



LIVRET

UN ESR TOUJOURS
PAS À LA HAUTEUR DE

L'URGENCE CLIMATIQUE

En 2022 était annoncée l'intégration de la transition écologique à hauteur de 30 heures à bac+2 dans l'ensemble des formations par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), Sylvie Retailleau. Cette annonce est une victoire et fait suite à une motion déposée au CNESER par la FAGE. En 2023, le MESR demande à l'ensemble des établissements d'ESR la rédaction d'un schéma directeur Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE).

Ces avancées, bien que nécessaires, sont insuffisantes face aux enjeux actuels. Cette transition ne se fait pas sans défis : comment intégrer des pratiques écologiques dans des infrastructures souvent anciennes ? Comment mobiliser la communauté universitaire autour de ces enjeux ? Et surtout, comment repenser l'éducation pour former des citoyens et citoyennes capables de relever les défis environnementaux de demain ? Face à ces questions, système universitaire se trouve à la croisée des chemins entre la formation et la réponse aux besoins sociaux.

Depuis plusieurs années, la FAGE s'investit dans les différents conseils et sur le terrain pour demander une transition du modèle de l'ESR afin de répondre à l'urgence écologique à laquelle nous faisons face. Les acteurs et actrices de l'ESR ont leur rôle à jouer et doivent mettre en place des mesures systémiques pour répondre aux besoins d'adaptation de notre monde. Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire que des mesures ambitieuses soient mises en place, dans le but d'œuvrer vers un enseignement supérieur à la hauteur de l'urgence écologique.



A. Défendre la transition écologique au sein des lieux d'études

La transition socio-écologique est devenue une priorité mondiale face à l'urgence climatique et aux défis environnementaux. Les universités, en tant que lieux d'innovation, d'éducation et de recherche, doivent jouer un rôle clé dans cette transformation. Les campus, véritables microcosmes de la société, offrent une opportunité unique de mettre en œuvre des pratiques durables qui peuvent inspirer et orienter les étudiants et étudiantes qui les fréquentent. Dans les diverses facettes de leur fonctionnement, il est nécessaire de repenser les actions dans une dynamique globale de respect des ressources planétaires et de limitation de l'impact environnemental des établissements d'ESR.

1. Pour des campus acteurs de la transition écologique

La prise en compte du respect de la biodiversité

La transformation des campus est fondamentale pour la transition du modèle de l'enseignement supérieur et la recherche. À travers de son fonctionnement, l'université montre la place accordée à la cause environnementale. Ainsi, le respect de la biodiversité est un axe majeur de l'écoresponsabilité des campus.

Dans l'axe "réduction de l'impact environnemental avec un volet décarbonation des activités" du schéma directeur DD&RSE est intégré un indicateur : "développer une politique en faveur de la biodiversité et de la préservation du vivant". La "trame verte et bleue", réseau de continuité écologique terrestre et aquatique, vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur cycle de vie. Ces mesures permettraient également de lutter contre les îlots de chaleur urbaine, mais cela ne suffira pas. C'est pourquoi cette lutte doit aussi intégrer une réflexion autour de la création de corridors de ventilation, de la gestion des eaux pluviales, de l'utilisation de matériaux réfléchissants et perméables et enfin de l'amélioration des infrastructures urbaines. Ainsi, il est essentiel qu'une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur soit déployée. Cette stratégie doit s'intégrer dans l'application de l'axe biodiversité des schémas directeurs DD&RSE des universités et venir préciser cette trame verte et bleue.

En complément, les établissements doivent pouvoir flécher une partie de leur budget dans leur entretien. Par exemple, la création d'un "cahier des charges des espaces verts" pourrait permettre d'encadrer, d'assurer la cohérence, de faciliter l'évaluation et de limiter les coûts des travaux initiés. De plus, le respect de la biodiversité doit également être intégré dans les critères des appels d'offres faits pour aménager ces espaces. La FAGE demande l'ajout d'un critère de respect de la biodiversité dans les décisions économiques de l'établissement (offres de marché public, cahier des charges des espaces verts, etc.).

EN BREF

La FAGE demande :

- **La mise en place d'une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur, fléchée sur le plan biodiversité des schémas directeurs DD&RSE des universités avec une précision sur la trame verte et bleue ;**
- **L'ajout d'un critère de respect de la biodiversité dans les décisions économiques de l'établissement (offre de marché public, cahier des charges espace verts, etc.).**



ZOOM : Les plans vraiment verts porté par l'AFNEG



À travers son document "Les plans vraiment verts", l'Association Fédérative Nationale des Etudiants en Géographie (AFNEG), fédération des étudiants et étudiantes en géographie du réseau de la FAGE, propose des solutions pour faire entrer la nature dans les campus par la création d'îlots de verdure, d'espace de tranquillité, d'échanges, d'éducation et de détente. Par un ancrage réseau dans la trame verte et bleue, ce projet a pour objectif de restaurer la biodiversité des espaces urbanisés.

La favorisation de la mobilité douce pour des campus accessibles et durables

Les universités ne peuvent être détachées de leur territoire et de leur contexte, dans lequel elles s'intègrent. En ce sens, un travail avec les collectivités territoriales doit être engagé pour garantir l'accessibilité des sites universitaires. L'aménagement de l'espace pour favoriser les mobilités douces doit être fait en intégrant des indicateurs de mobilité dans les schémas directeurs DD&RSE et les schémas directeurs de la vie étudiante des établissements d'ESR. Les universités doivent être motrices dans l'accès aux transports pour les étudiantes et étudiants et prôner leurs gratuités pour elles et eux. Afin de permettre un réel accès des campus en transports en commun et mobilités douces, il est également nécessaire d'intégrer les collectivités dans la construction du plan mobilités des schémas directeurs.

Certains dispositifs doivent être développés pour faciliter l'utilisation des mobilités douces, tels que :

- Le développement des voies cyclables sécurisées reliant les campus aux principaux lieux de vie des étudiants et étudiantes.
- La mise en place d'espaces sécurisés pour le stationnement des vélos, garantissant ainsi leur protection contre le vol et les dégradations.
- L'aménagement de zones piétonnes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour favoriser les déplacements à pied et garantir la sécurité des usagers et usagères.

Ces mesures, au-delà de réduire l'empreinte carbone des établissements, amélioreraient la qualité de vie des étudiants et étudiantes en offrant des alternatives pratiques, sûres et écologiques aux déplacements.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La gratuité des transports en communs pour l'ensemble des étudiants et étudiantes ;**
- **L'établissement de zones piétonnes adaptées aux personnes à mobilité réduite sur tous les campus ;**
- **L'intégration d'indicateur de mobilité dans les schémas directeurs DD&RSE et les schémas directeurs de la vie étudiante (SDVE) des établissements d'ESR**
- **L'intégration des villes/métropoles dans la construction du plan mobilité des schémas directeurs afin de permettre que l'ensemble des campus soient accessibles en transports en commun et mobilités douces (ex : voies cyclables reliant les lieux de vie et les lieux de formation).**

La rénovation du bâti universitaire, une urgence écologique

Principal consommateur d'énergie, le bâti doit s'adapter pour respecter les limites des ressources planétaires et réduire son impact climatique. Un article de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) place le secteur du bâtiment comme premier secteur en matière de consommation d'énergie (chauffage, climatisation, équipement, éclairage, ...).

Dans la même dynamique que celle impulsée nationalement pour le parc immobilier, les établissements d'ESR doivent parvenir à la rénovation et à l'efficacité énergétique de leur bâti. Pour cela, la FAGE demande la mise en place d'un plan de rénovation du bâti universitaire pour chaque établissement d'ESR, et le financement suffisant de l'État permettant aux établissements de mettre en œuvre ce plan de rénovation.

En outre, la FAGE se positionne en faveur de la mise en place de Schémas Pluriannuels de la Stratégie Immobilière (SPSI). Ces schémas doivent inclure un volet sur la transition écologique, sur la performance énergétique des bâtiments, et sur l'action en faveur de la biodiversité au sein des campus. Les SPSI devront être rédigés par les services centraux et votés en conseils, permettant aux étudiants et étudiantes qui y siègent de prendre part à ces décisions qui le concernent directement.

Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir un suivi de l'évolution de la consommation du parc immobilier. En ce sens, l'ADEME coordonne depuis 2020 la plateforme OPERAT (plateforme numérique de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire), qui doit constituer un outil de suivi de l'évolution de la consommation du bâti universitaire.

EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en place d'un plan de rénovation du bâti universitaire par chaque établissement d'ESR et le financement de l'état le permettant ;
- La rédaction de SPSI (Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière), intégrant la rénovation du bâti, et leur vote en conseils centraux afin de permettre aux étudiantes et étudiants d'y prendre part ;
- Le suivi de l'évolution de la consommation du parc immobilier des établissements d'ESR sur la plateforme de l'OPERAT.

La réduction de l'empreinte environnementale des établissements d'ESR

En tant qu'actrices clé dans la formation des citoyens et citoyennes de demain, les universités portent une responsabilité majeure dans l'intégration des pratiques durables et l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Il est donc impératif de repenser et adapter les infrastructures, les modes de gestion énergétique et l'occupation des locaux pour aligner ces institutions sur une trajectoire écologique responsable.

EN BREF

La FAGE demande :

- Un changement des habitudes d'usage du chauffage et de la climatisation au sein des établissements d'enseignement supérieur, par la diminution du chauffage la nuit dans les couloirs et halls et de la climatisation, avec un changement vers une climatisation adiabatique ;
- L'optimisation de l'utilisation des locaux, par agencement des emplois du temps et leur mise à disposition d'autres filières lors des périodes de creux ;
- L'inclusion systématique de clauses environnementales au sein des marchés publics de fournitures et de services, notamment concernant le renouvellement des flottes de matériels informatiques.

2. Un enseignement supérieur agissant en faveur de la transition écologique de façon transversale

Les universités et écoles, en tant qu'actrices majeures de la transformation sociale, ont la responsabilité d'agir de façon transversale sur la transition écologique qui s'impose à elles. Chacun et chacune doit maintenant arriver à faire le lien entre la transition socio-écologique et les diverses missions qui incombent aux personnels et établissements.

En cohérence avec ces objectifs, la FAGE demande la systématisation des commissions dédiées aux enjeux de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS), au développement durable, et à la responsabilité sociale dans chaque établissement d'ESR. Ces commissions doivent jouer un rôle central dans la coordination des transitions, en réfléchissant non seulement aux débouchés professionnels des formations, mais aussi en orientant les politiques de l'établissement vers des pratiques plus durables.

Pour renforcer la gouvernance locale, la FAGE propose la création d'une mission transition écologique rattachée à la présidence avec à sa tête une vice-présidence (VP) pour piloter et un ou une BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratif, Techniques, de Santé et Sociaux) en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) pour coordonner les actions et accompagner les services et composantes. Ces personnes auraient spécifiquement la charge de piloter les initiatives de transition écologique, en veillant à ce que les stratégies et les actions de l'établissement soient conformes aux objectifs de durabilité. La FAGE insiste également sur l'importance d'une formation théorique et pratique obligatoire pour toute personne assumant un rôle lié à la transition écologique au sein de l'établissement.

Pour que la transition écologique soit véritablement traitée de manière transversale, la FAGE milite pour que l'intégration de cet enjeu sur les fiches de mission de chaque vice-présidence. Cette inscription formelle garantirait que les enjeux de transition écologique ne soient pas traités comme des préoccupations secondaires, mais qu'ils soient intégrés de manière transversale dans tous les aspects de la gestion de l'établissement.

EN BREF

La FAGE demande :

- La systématisation des commissions sur les enjeux de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS), développement durable et responsabilité sociale, en s'assurant de la présence d'étudiantes et étudiants dans cette gouvernance ;
- La création d'une mission transition écologique dans chaque établissement pour coordonner les actions et accompagner les services et composantes ;
- L'inscription de la notion de durabilité dans les fiches de missions de chaque vice-présidence afin d'infuser la thématique.

B. Défendre un enseignement supérieur acteur d'une société répondant à l'urgence écologique

Alors que la prise de conscience des impacts du changement climatique et de la dégradation des écosystèmes s'amplifie, la jeunesse est en demande de formation sur les enjeux socio-environnementaux. De l'enseignement primaire jusqu'à la recherche, nos enseignants et enseignantes doivent aujourd'hui s'inclure dans une dynamique du respect des limites planétaires afin de permettre une transformation systémique de notre économie, notre mode de vie et l'adaptation de nos pratiques professionnelles.

1. La formation des étudiants et étudiantes aux enjeux écologiques

Un établissement d'ESR, au-delà de la perspective d'apporter des connaissances et compétences dans le but de l'obtention d'un diplôme, contribue à former des citoyens et citoyennes. L'urgence des transitions sociales et écologiques nécessite la formation de chaque personne à ces questions, afin que chaque étudiant ou étudiante ressorte de l'ESR avec les connaissances et compétences nécessaires pour infuser la transition socio-écologique dans les différents pans de la société et ainsi relever les défis environnementaux qui attendent notre génération. Dans cette visée, le MESR diffuse en juin 2023 une note de cadrage et de préconisations intitulée «Former à la transition écologique, pour un développement soutenable, les étudiants et étudiantes de 1er cycle». Cette note de cadrage, faisant suite à la motion que la FAGE a porté au CNESER, comporte parmi ces indications la préconisation de la mise en place d'un "enseignement d'au moins 30 heures de cours, n'incluant pas les heures travaillées (travail personnel des étudiants et étudiantes), qui seront définies par les établissements".

La FAGE salue cette avancée dont elle est à l'initiative, cependant, afin de permettre une réelle transformation sociale, cet enseignement doit se faire façon transversale. La FAGE met en lumière la nécessité d'intégration de la transition écologique à la formation tout au long du parcours d'enseignement supérieur de l'étudiant ou de l'étudiante. Elle doit être accessible à un public non-sensibilisé en Licence 1 et doit se développer et s'approfondir les années suivantes. Elle doit intégrer :

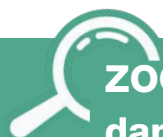
- Une partie de sensibilisation aux enjeux environnementaux (ex : Licence 1) basée sur le socle commun de connaissances et de compétences (S3C) de l'UVED 1;
- Une partie de ressources et de lien avec le domaine d'études de l'étudiant ou l'étudiante (ex : Licence 2 et 3).

La mise en place de tous ces enseignements ne saurait se faire sans prendre en compte les évolutions de l'innovation pédagogique dans l'ESR, l'importance de la proximité des enseignants et enseignantes avec le public étudiant ainsi que celle de l'éducation paire à paire. Ainsi, il est essentiel que les enseignements à la transition écologique intègrent une partie pratique sous forme d'ateliers, d'enseignements dirigés ou de sorties pédagogiques.

EN BREF

La FAGE demande :

- **L'intégration de la formation à la Transition Ecologique tout au long du parcours d'enseignement supérieur de l'étudiant ou de l'étudiante. Elle doit être accessible à un public non-sensibilisé en Licence 1 et doit se développer et s'approfondir les années suivantes. Elle doit intégrer :**
- **Une partie de sensibilisation aux enjeux environnementaux (ex : Licence 1) basée sur le S3C de l'UVED ;**
- **Une partie de ressources et de lien avec le domaine d'études de l'étudiant/étudiante (ex : Licence 2 et 3) ;**
- **Que les enseignements à la transition écologique intègrent une partie pratique sous forme d'ateliers, d'enseignements dirigés ou de sorties pédagogiques.**



ZOOM : L'intégration de la transition écologique dans les formations, l'exemple d'ÉCO STAPS



L'ANESTAPS (Association Nationale des Etudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) a initié et porte le projet Transition ÉCO STAPS, qui vise à intégrer de manière transversale les enjeux socio-environnementaux au sein des formations STAPS.

Les objectifs sont les suivants :

- Former 100 % des étudiants, étudiantes et enseignants, enseignantes en STAPS aux enjeux environnementaux de manière transversale ;
- Inclure des enseignements sur la transition écologique, adaptés au tronc commun et aux mentions spécifiques ;
- Développer une filière STAPS écoresponsable pour promouvoir un modèle sportif juste et vertueux ;
- Faire des acteurs et actrices professionnelles du champ du sport des moteurs de la transition écologique.

Pour cela, l'ANESTAPS collabore avec la C3D (Conférence De Directeurs et Directrices) STAPS et des enseignants et enseignantes volontaires afin de créer et développer des ressources scientifiques et pédagogiques adaptées à chaque filière proposée en STAPS. Ces ressources incluront des fiches de connaissances et des fiches de compétences.



ZOOM : La santé environnementale et l'ANEPF

La santé environnementale est une branche de la santé publique qui étudie les interactions entre l'environnement et la santé humaine. Elle vise à identifier, évaluer et prévenir les risques sanitaires liés aux facteurs environnementaux, qu'ils soient physiques, chimiques ou biologiques. Les enjeux environnementaux ayant une influence grandissante et inquiétante sur la santé des populations, une formation adaptée des étudiants et étudiantes en santé est indispensable pour permettre au système de santé d'y faire face.



L'ANEPF, suite à ce constat, a établi en 2023 un référentiel de compétences relu ensuite par des experts et expertes de la santé environnementale et de la transition écologique. Ce référentiel a ensuite été présenté à la conférence des doyens et doyennes de pharmacie, puis un groupe de travail regroupant des enseignants et enseignantes d'origine multidisciplinaire a été mis en place en 2025. L'objectif ? Coordonner les actions faites sur les territoires et restructurer ce référentiel pour l'adapter aux enseignements. Ce travail collectif permet aux étudiants et étudiantes en pharmacie d'être préparé correctement aux enjeux auquel ils et elles seront confrontés lors de la pratique de leur métier.



2. La formation des enseignants et enseignantes chercheuses et du personnel BIATSS

Face à l'urgence climatique, il est essentiel que les personnels de l'université comprennent les enjeux environnementaux pour intégrer leurs connaissances à ce sujet dans les enseignements de manière transversale. Concernant le personnel pédagogique, la recherche scientifique sur la transition écologique est en constante expansion, mais les ressources sont souvent éparpillées, ce qui limite leur accessibilité et leur utilisation. La création d'une plateforme nationale accessible recensant les ressources scientifiques (thèses, publications, etc.) classées par domaine de recherche faciliterait l'accès aux informations pertinentes pour les enseignants et enseignantes chercheuses. Il est important que les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses intègrent les principes de la transition écologique dans leurs disciplines respectives. Pour se faire, des modules complémentaires obligatoires, développés par des experts et expertes et disponibles en distanciel, tels que des MOOC, doivent être intégrés à leur formation continue.

EN BREF

La FAGE demande :

- La création d'une plateforme nationale de recensement des ressources scientifiques (thèses, publications...) sur la transition écologique avec une classification par domaine de recherche ;
- L'intégration de modules complémentaires obligatoires de formation sur la transition écologique dans la formation des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, par l'intervention d'experts et expertes et la création de modules en distanciel (MOOC etc.) ;
- La formation obligatoire du personnel BIATSS de l'établissement en poste ou en prise de poste sur les enjeux environnementaux par des organismes experts ; ainsi que l'intégration effective de temps rémunéré, pour les personnels de l'université, dédiés à de la formation continue aux enjeux de transformation écologique.



3. Des associations étudiantes actrices de la transition écologique

Il n'est plus à prouver que dans l'ESR les associations étudiantes sont des vecteurs importants de dynamisation des campus, de sensibilisation et de transmission d'informations auprès des étudiants et des étudiantes. En effet, les interactions de pair à pair et l'éducation populaire qu'elles mettent en œuvre au quotidien font d'elles de parfaites ambassadrices de la sensibilisation et de la promotion de la transition écologique auprès des jeunes. Dans cette optique, offrir aux associations étudiantes la possibilité de voir leurs actions de promotion et de sensibilisation à la transition écologique reconnues et valorisées renforcerait la visibilité de leurs initiatives et leur permettrait de les développer davantage. Cela impliquerait une responsabilisation accrue, soutenue par les services des établissements, dans le cadre de leurs engagements. Il est nécessaire d'offrir la possibilité aux associations étudiantes de se former sur les enjeux environnementaux en faisant appel à des intervenants et intervenantes experts et expertes. Elles se doivent par ailleurs de prendre en compte les enjeux environnementaux dans leur fonctionnement. Ainsi, des mesures de valorisation de ces engagements doivent être mise en place par les établissements (fléchage de subvention, appel à projet, charte d'engagement).

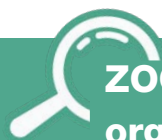
Enfin, les étudiants et étudiantes étant la cible première de l'ensemble des actions visant à la construction d'un ESR réellement à la hauteur de l'urgence écologique, l'intégration directe des étudiants et étudiantes est central. Ainsi, pour compléter l'ensemble de ses propositions, la FAGE propose la création de postes d'étudiants ou étudiantes relais Transition Écologique (TE) au sein des universités, chargés de réaliser des actions de sensibilisation et de contribuer à l'application des politiques de TE sur les campus.

EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en place d'une formation sur la TE au sein de chaque établissement d'ESR à destination des associations étudiantes, délivrée par les universités via des experts et expertes de la thématique ;
- La mise en place de dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant en transition écologique ;
- La création de postes d'étudiants et étudiantes relais TE au sein des établissements d'ESR.





ZOOM : Les Journées Nationales de la Transition Écologique organisées par la FAGE

Les Journées Nationales de la Transition Écologique, événement mis en place pour la seconde fois consécutive par la FAGE, ont pour objectif de former le réseau associatif de la FAGE aux enjeux environnementaux. À travers des formations variées et l'éducation populaire, les associations ont la possibilité de partager leurs connaissances et compétences afin de développer des projets variés répondant aux enjeux environnementaux et besoins des jeunes.

Ces journées sont aussi l'opportunité pour les associations de venir rencontrer des experts et expertes qui interviennent lors de formations ou tables rondes.

Une des journées a également été ouverte à l'ensemble des jeunes lors de l'édition de 2025 dans le but de mettre en avant les multiples possibilités d'engagement en transition écologique auprès des jeunes.





ZOOM : La fresque de l'éco-maternité de l'ANESF

La fresque de l'éco-maternité de l'ANESF (Association Nationale des Étudiant•e•s Sages-Femmes) s'inspire du modèle de la Fresque du Climat et propose des ateliers interactifs pour illustrer de manière ludique les mécanismes et les liens de cause à effet entre la dégradation de l'environnement et ses impacts sur la santé des femmes et des enfants, en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable.

À l'issue des ateliers, des solutions à la fois individuelles et systémiques sont identifiées collectivement, afin de comprendre comment chacun et chacune, à son échelle, peut contribuer à freiner ce cercle vicieux.

Ces ateliers s'adressent aux étudiants et étudiantes, sages-femmes ou non, ainsi qu'aux différents acteurs et actrices de la périnatalité et de la santé des femmes. Les méthodes d'animation sont adaptées aux profils des participants et participantes afin de mettre en avant les solutions les plus pertinentes pour chaque public.



ZOOM : Agricampus - Le jardin partagé : Geosystem x FAEP à Amiens



Le projet Agricampus vise à sensibiliser les étudiants et étudiantes à la transition alimentaire en passant par la mise en place d'ateliers et de jardins partagés. À travers ce projet, les jeunes peuvent développer des connaissances autour de l'autonomie alimentaire, la nutrition et les enjeux environnementaux. Ces ateliers sont aussi un moyen pour elles et eux de créer du lien et sortir de l'isolement social que peuvent entraîner les études dans l'enseignement supérieur.

À Amiens, la FAEP est cogestionnaire d'un jardin partagé. Ce projet leur permet de faire de la sensibilisation autour de l'alimentation qu'elle lie avec le projet AGORAé, épicerie sociale et solidaire. Des ateliers jardinage et de cuisine ou autres sorties sont organisés afin que la sensibilisation à la transition alimentaire se fasse à travers différentes pratiques et touchent le plus d'étudiants et étudiantes possibles, tout en développant les connaissances des jeunes pour cuisiner des fruits et légumes de saison.

C. Défendre une recherche à la hauteur de l'urgence écologique

Les enjeux de transition écologique ne doivent pas uniquement être ajoutés en tant qu'éléments périphériques, mais doivent être incorporés de manière transversale et spécifique dans l'ensemble des processus de recherche. Cela signifie revoir les priorités, les méthodes, et les objectifs de la recherche académique pour qu'ils soient en adéquation avec l'urgence écologique actuelle. Une telle transformation requiert une réorientation des axes de recherche, des pratiques d'enseignement, et des politiques institutionnelles vers des modèles qui privilégient la durabilité, l'éthique, et l'impact social et environnemental.

Dans ce sens, la “slow science” étant un concept prônant une recherche scientifique moins axée sur la productivité immédiate et plus sur la qualité, la réflexion et l'impact à long terme, le développement des démarches de “slow science” au sein des instituts de recherche est une position que porte la FAGE. En demandant son développement, la FAGE souhaite que les chercheurs et chercheuses puissent travailler dans un environnement qui privilégie la profondeur et la durabilité de la recherche, plutôt que la compétitivité et la course aux publications.

Afin que la recherche académique joue un rôle moteur dans la transition écologique, la FAGE demande également la création, dans chaque laboratoire, d'un axe de recherche spécifiquement dédié à la transition socio-environnementale. Cet axe permettrait de fédérer les efforts des chercheurs et chercheuses autour d'un objectif commun : développer des connaissances et des innovations qui répondent aux défis du changement climatique, de la perte de biodiversité, et des inégalités sociales.

Alors que les enjeux climatiques et écologiques se font de plus en plus pressants, il est crucial que la recherche scientifique se concentre sur les thématiques liées à la transition écologique et au développement durable. La FAGE a toujours plaidé pour un engagement renforcé des établissements d'ESR dans ces domaines, à travers des mesures concrètes visant à structurer et à financer cette orientation stratégique. Pour ce faire, la FAGE demande l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche étant étroitement alignée avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). Enfin, la FAGE insiste sur l'importance du développement d'initiatives de vulgarisation et de science ouverte autour des travaux de recherche en transition écologique et développement durable.

EN BREF

La FAGE demande :

- **Le développement de démarches de “slow science” au sein des instituts de recherche ;**
- **La définition pour chaque laboratoire d'un axe de recherche sur la transition socio-environnementale ;**
- **La réalisation d'une stratégie nationale de recherche en lien avec le Plan national d'adaptation au changement climatique ;**
- **Le développement d'initiatives de vulgarisation et de science ouverte sur les travaux de recherche pour une meilleure diffusion du sujet et des savoirs.**

Les différentes transformations de l'enseignement supérieur - l'acte II de l'autonomie des universités, le phénomène de regroupement des établissements allant du rapprochement à la fusion avec les EPE, les alliances européennes, la privatisation de l'enseignement supérieur - s'ancrent dans une dynamique souvent opposée à la construction d'un ESR qui doit se démocratiser.

Le sous-financement chronique, cause de nombreuses transformations, empêche la construction d'un ESR apte à relever les défis sociaux auxquels nous sommes et allons être confrontés. Pérenniser notre ESR, c'est accepter d'en faire un point d'investissement et non d'économie. L'avenir de notre génération, la construction de la société de demain en dépendent.

Face à une montée de l'obscurantisme et une remise en cause croissante de la recherche, face à une société empreinte de nombreuses discriminations, face aux transformations sociales et technologiques, face aux défis environnementaux, l'ESR est une solution essentielle. Pérenniser l'ESR est une condition à la capacité que nous aurons collectivement à relever ces défis et y répondre.

Afin de défendre une société juste, au delà d'être pérenne, l'ESR doit être accessible à tous et à toutes, exempt de toutes formes de discriminations sociales, financières, sexistes, raciales, LBGTQIA+ ou encore validiste, et promoteur de la construction d'une société inclusive.



**II. DÉFENDRE UN ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNE RECHERCHE**

ACCESSIBLE

À TOUTES ET TOUS

Toute personne, titulaire d'un baccalauréat ou équivalent et souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur, doit pouvoir y accéder et continuer à se former tout au long de sa vie.

C'est un principe inscrit dans la loi et auquel la FAGE est fondamentalement attachée.

Il est nécessaire que cette accessibilité à l'ESR soit réellement et pleinement permise. En effet, aujourd'hui, de trop nombreux freins existent encore, qu'ils soient relatifs aux conditions financières, géographiques ou sociales. Les discriminations à l'entrée de l'ESR, sur le genre, l'origine géographique, sur l'état physique, l'orientation sexuelle ou encore sur l'appartenance à une prétendue religion, remettent quotidiennement en question cet enjeu d'accessibilité de l'ESR, nourrissant l'autocensure.



A. Défendre une accessibilité à l'ESR pour toutes et tous, tout au long de la vie

La FAGE, en tant qu'organisation de jeunesse, défend l'émancipation de chacun et chacune à travers le système éducatif, et plus particulièrement l'enseignement supérieur. Afin de garantir un ESR accessible à tous et toutes, tout au long de la vie, porteur d'émancipation et permettant l'insertion sociale et professionnelle, l'orientation est une clé de voute. Concrètement, cela signifie que chaque étudiant et étudiante, peu importe son âge, son lieu d'études ou sa filière, doit pouvoir développer un projet de formation libre et éclairé. En ce sens, l'accès à l'information et l'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle (OIP) sont des conditions indispensables à l'émancipation des jeunes.

L'orientation doit prendre sa place le plus tôt dans les formations des élèves d'aujourd'hui, afin de leur permettre une orientation choisie et libre, non influencée par divers facteurs extérieurs (familiaux, socio-économiques etc.) et surtout non figée. La FAGE voit l'orientation comme un processus dynamique et souple, prenant pleinement en compte les réorientations et les passerelles. Ainsi, l'accompagnement à l'orientation doit se poursuivre au-delà du choix de la formation post-bac, et s'inscrire dans un parcours tout au long de la vie. Pour que l'OIP réponde aux enjeux sociaux actuels, il est nécessaire de repenser la structuration du service public en prenant toujours en compte conjointement les notions d'orientation, d'insertion professionnelle et de formation tout au long de la vie.

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Défendre une orientation choisie et non subie

Depuis la réforme du baccalauréat de 2021, le secondaire a vécu un bouleversement, qui n'a pas été suivi par des modifications directes de l'ESR. En effet, la suppression des spécialités pour laisser place à des choix d'enseignements n'a pas été suivie par une adaptation des prérequis des établissements d'ESR. Les lycéens et lycéennes se retrouvent très souvent désinformées concernant ce que peut impliquer leur choix de matières : l'information et l'accompagnement doivent être accentués. Les enseignants et enseignantes du secondaire, acteurs et actrices de l'orientation des jeunes, doivent apporter des réponses aux questionnements en lien avec leur avenir. Ainsi, la FAGE demande l'intégration d'un module sur la thématique de l'orientation au sein de la formation des enseignants et enseignantes, dans l'objectif de leur donner les informations essentielles pour renseigner au mieux les jeunes.

Concernant le secondaire, la FAGE demande que l'enseignement secondaire soit pensé de manière à permettre une véritable continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur avec une réelle cohérence entre les cycles, trop souvent malmenés par des réformes morcelées. C'est essentiel pour que tout étudiant et étudiante qui le souhaite puisse accéder à l'ESR, en pleine conscience des poursuites d'études et possibilités, et sans frein dû à un manque de lisibilité. L'orientation doit également permettre l'ouverture et la démocratisation de filières professionnelles, générales et technologiques, pour celles et ceux qui le souhaitent, sans stigmatisation. Dans cette logique, un réel travail doit être mené afin de leur permettre d'avoir accès à des informations claires sur les formations professionnelles, et des passerelles doivent exister entre formations professionnelles et ESR.

Au-delà d'un investissement de moyens dans l'orientation, il est, selon la FAGE, nécessaire d'engager une clarification du service public de l'orientation. En effet, les rectorats, acteurs déconcentrés, assurent la mise en œuvre des politiques éducatives via les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) pour le secondaire et les services communs universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) pour le supérieur. Depuis la loi du 7 juillet 2014 puis la loi Avenir professionnel de 2018, les régions, actrices décentralisées, ont vu leurs compétences renforcées. À l'échelle locale, de nombreuses structures, comme les missions locales, les structures info jeunes, interviennent également. Face à la multiplication d'acteurs et d'actrices, il est donc indispensable de renforcer la coordination du service public de l'orientation pour en garantir l'accessibilité et la compréhension par les jeunes, et ainsi construire un réel service public de l'orientation accessible et lisible, nécessitant un investissement à la hauteur des enjeux.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La formation du corps enseignant à l'orientation des jeunes ;**
- **L'ouverture vers l'ensemble des formations, tant supérieures que professionnalisantes, dans l'orientation ;**
- **Une réelle coordination du service public de l'orientation pour en garantir l'accessibilité et la compréhension par les jeunes ;**
- **L'effectivité des 54h annuelles d'orientation au lycée ;**
- **L'investissement dans un réel service public d'orientation pour que qu'il assure pleinement ses missions.**

S'opposer fermement à toute forme de sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Un accompagnement de qualité ne pourra pas être suffisant tant que des barrières, telles que la sélection à l'entrée des formations, subsisteront. La FAGE réaffirme donc son opposition à toute forme de sélection à l'entrée des formations de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour que l'orientation soit véritablement à la hauteur des aspirations et projets des jeunes, elle doit leur permettre d'accéder à la formation de leur choix sans que celle-ci soit entravée par un processus de sélection. Pour que cet accès pour tous et toutes à l'ESR soit source d'émancipation et d'insertion professionnelle satisfaisante, la FAGE rappelle la nécessité d'un investissement massif dans les formations et la recherche.

EN BREF

La FAGE demande un investissement massif dans les formations et la recherche afin de permettre à chaque jeune d'accéder à la formation de son choix.



ZOOM : Les tutorats, une action d'aide à la réussite par les pairs

Historiquement, les premiers tutorats sont apparus dans les filières de santé. En effet, les étudiantes et étudiants de PACES (Première Année Commune d'Études en Santé) et ses ancêtres (première année de médecine et de pharmacie) sont confrontés à des cours magistraux en amphithéâtres avec, dans la plupart des facultés, une impossibilité d'échanger avec les professeurs et professeures du fait du nombre de personnes participant au cours. Parallèlement, des préparations privées aux concours ont favorisé la rupture d'égalité des chances. Les étudiantes et étudiants ont alors décidé de répondre aux besoins identifiés et de rétablir une égalité des chances face au concours. C'est ainsi que sont nés les premiers tutorats associatifs par et pour les étudiantes et étudiants, aujourd'hui présents dans toutes les universités préparant au concours et regroupés dans le réseau Tutorats Santé.

Le tutorat est un dispositif de réussite, de démocratisation de l'enseignement supérieur, mais aussi de formation par les pairs qui a fait ses preuves et qui ne cesse de se développer à tel point qu'il est devenu une valeur sûre de la formation du monde de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, les tutorats associatifs ont dépassé les murs des filières de santé. La FAGE souhaite développer le tutorat pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, quelle que soit leur filière.



2. L'épreuve de la plateforme Parcoursup, pour une plateforme d'orientation et non de sélection

Parcoursup, la plateforme de sélection à l'entrée en première année post-bac, est devenue une étape incontournable dans le parcours des lycéennes et lycéens et des personnes en réorientation. Ce système a été mis en place pour organiser et réguler les demandes d'admission, en remplacement d'Admission Post-Bac (APB) qui avait introduit un système de tirage au sort pour certaines formations, notamment dans les filières les plus demandées. Ce tirage au sort était une méthode largement critiquée pour son manque de transparence et son caractère injuste. La Loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiantes) de 2018, qui a mené à la création de Parcoursup, avait comme objectif d'améliorer la transparence et donner plus de poids à l'accompagnement des lycéens et lycéennes dans leurs choix de formation et dans l'accès à l'ESR. Toutefois, si Parcoursup a supprimé la sélection par tirage au sort, elle a instauré la sélection sur la base des profils et dossiers des candidats et candidates, ne résolvant pas le problème de fond : la sélection elle-même, qui reste un frein majeur pour l'accès à l'ESR.



Aujourd'hui, il est cependant possible d'affirmer que les informations disponibles à propos des formations proposées se sont vues enrichies avec la mise en place notamment de fiches formations, de données qualitatives et quantitatives sur les poursuites d'études et l'insertion professionnelle ou encore d'informations sur les profils admis au sein des formations. Ensuite, le calendrier de Parcoursup a été modifié, dans le but d'offrir plus de temps aux candidats et candidates pour réfléchir à leur orientation et préparer leurs dossiers.

Enfin, Phillipe Baptiste a lancé une procédure de déréférencement des formations d'établissements privés présentes sur Parcoursup ne se montrant pas qualitatives. En effet, entre 2018 et 2022, le nombre de formations accessibles via Parcoursup est passé de 10 697 à 13 644. Parmi celles-ci, les formations privées sont celles qui ont connu la plus forte progression : +49 % en 5 ans. Lors du déploiement de l'apprentissage, qui est un dispositif ouvert aux formations inscrites au Répertoire National des Compétences Professionnels (RNCP), Parcoursup leur a été ouvert. Cependant, l'inscription au RNCP ne garantit pas une reconnaissance du diplôme délivré, ni la qualité de la formation ; elle reconnaît simplement le fait que des compétences soient acquises. Cette plateforme devrait donner accès à des formations de qualité avec un contrôle et une reconnaissance de l'État. Ainsi, la FAGE demande que seules les formations délivrant des diplômes nationaux ou des diplômes d'État soient sur Parcoursup.

Bien que ces ajustements aient permis des améliorations, le système ne rend pas l'ESR accessible, bien au contraire. Il est nécessaire de supprimer la sélection à l'entrée des formations de l'enseignement supérieur et de la recherche afin que Parcoursup se transforme en une véritable plateforme d'orientation : pour cela il faut donc ouvrir des places dans l'ESR et donc investir financièrement.

Par ailleurs, la FAGE plaide pour que Parcoursup soit une réelle plateforme d'aide à l'orientation et donc accessible dès la classe de seconde. Depuis 2024, cette ouverture est enfin effective. Si cette évolution constitue une étape importante, elle reste insuffisante : la plateforme doit pleinement assumer sa fonction d'orientation en aidant les jeunes à mûrir plus tôt leurs réflexions, à réduire l'anxiété liée à leur orientation, et à construire progressivement un projet d'avenir éclairé, en ayant le temps nécessaire pour explorer et affiner leurs choix.

De plus, la fin de la terminale et le choix de son orientation sont des moments clés dans l'orientation des jeunes. C'est pourquoi, la FAGE demande qu'une présentation systématique de Parcoursup et de son fonctionnement soit réalisée au lycée.

Cela pourrait également réduire l'anxiété liée à la plateforme, en permettant aux jeunes d'envisager leur parcours sur le long terme, avec une vision plus claire de leurs possibilités. Par ailleurs, la FAGE appelle à davantage de transparence sur les critères de sélection utilisés par les établissements dans le recrutement au sein de leur formation.

EN BREF

Pour que Parcoursup soit une plateforme d'orientation, et non de sélection, en plus d'une ouverture de place, la FAGE demande :

- La poursuite du déréférencement des formations d'enseignement supérieur privé non-qualitatives ;
- Le maintien d'une information renforcée sur les formations disponibles (poursuites d'études, insertion professionnelle, profils admis...) ;
- Le renforcement de la transparence sur les critères de sélection ;
- La meilleure intégration des professionnels et professionnelles de l'orientation dans le processus d'accompagnement pour aider à combattre les préjugés liés aux formations.

3. MonMaster, une réelle simplification de l'accès au second cycle ?



Deuxième plateforme d'accès à des formations de l'enseignement supérieur, MonMaster, mise en place en 2023, permet de candidater en première année de master.

MonMaster base son fonctionnement sur le système de dossier unique, qui était une revendication de la FAGE : en principe, les candidates et candidats ne fournissent qu'une seule fois une partie de leur dossier qui est automatiquement transmis aux formations. Cependant, dans les faits, c'est des pièces demandées plusieurs fois ou encore certaines exigées alors qu'elles ne devraient pas l'être, comme les lettres de recommandations. La FAGE attend donc la réelle effectivité du dossier unique, facilitant le passage des candidats et candidates sur MonMaster, qui représente une importante source d'inquiétudes.

Le second élément principal de la plateforme MonMaster est le calendrier unique qui, dans le même esprit que le dossier unique, est censé faciliter l'épreuve des candidatures en master. Depuis la création de la plateforme, il a été, comme la FAGE le demandait, avancé dans l'année universitaire. Cependant, la plateforme n'ouvre qu'en février pour la session 2025. Or, c'est bien avant cette période que les jeunes construisent leur projet de poursuites d'études. La FAGE demande donc une publication de l'offre de formation dès le mois de décembre, et une possibilité de pré-remplissage des dossiers dès janvier de chaque année.

La poursuite d'études est un droit pour les titulaires d'un diplôme national de licence. Celui-ci n'a pas été effectif pour bon nombre des candidates et candidats de la session 2023 de MonMaster et a mené à la réouverture d'E-candidat en plein été. La mise en place de la phase complémentaire, demandée par la FAGE, a été effective en 2024, ce qui a permis d'éviter à des candidates et candidats de se retrouver sans formation et à des formations de se retrouver sans suffisamment d'étudiantes et étudiants.

Pour ce qui est des formations en alternance, le système de placement en recherche de contrat encore utilisé en 2024, a créé une rupture d'égalité des chances avec un fonctionnement dans lequel trouver un contrat d'alternance avant un ou une autre candidate également placée en recherche de contrat permettait d'obtenir une place dans la formation avant celui ou celle-ci. Cela a accentué les inégalités socio-économiques, favorisant les candidates et candidats pouvant faire fonctionner leur réseau personnel et professionnel dans la recherche de contrats d'alternance. Pour 2025, ce paramètre a été supprimé conformément à la volonté de la FAGE, qui restera vigilante sur sa mise en application. De plus, il est nécessaire que les établissements d'enseignement supérieur se saisissent de leur mission d'orientation et accompagnent les étudiantes et étudiants à la recherche d'un contrat d'alternance jusqu'à trois mois après le début de la formation, comme le stipule la loi sur l'apprentissage de 2018.

227 100 CANDIDATURES POUR 174 400 PLACES EN 2024.

Ce chiffre dénote une forte tension qui s'exerce dans certaines formations, due au manque de places au sein des masters par rapport au nombre de candidates et candidats. La sélection, en elle-même, reste le principal frein à l'entrée en master. La FAGE souhaite un accès pour toutes personnes le souhaitant en master, c'est-à-dire que chacun et chacune puisse suivre la formation souhaitée en fonction de ses appétences et projets. Or, au vu des moyens actuellement alloués à l'ESR, un accès pour tous et toutes aux formations de master ne peut se faire dans de bonnes conditions, avec des enseignements de qualité et un accompagnement satisfaisant à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études vers la recherche. A cette fin, la FAGE attend fermement un investissement massif dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour que tous et toutes puissent librement accéder à la formation de master désirée, ce qui suppose une offre de formation en adéquation avec la demande.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La garantie du droit à la poursuite d'étude en réfléchissant les places en master avec les effectifs présents en licence ;**
- **Le respect du dossier unique (pas de pièce à fournir plusieurs fois, interdiction de certaines pièces complémentaires) ;**
- **Une ouverture de la plateforme dès le mois de décembre avec l'actualisation des formations disponibles à la rentrée suivante et un pré-remplissage des dossiers possible dès janvier.**



ZOOM : SOS Parcoursup et SOS Master, un dispositif d'accompagnement des étudiants et étudiantes dans l'accès à leurs droits

Pour répondre aux difficultés que posent les deux plateformes, la FAGE a déployé 2 plateformes, SOS Parcoursup et MonMaster, qui permettent d'informer et d'accompagner les candidates et candidats dans ces phases de leur vie. Ces plateformes recensent le calendrier, une Foire Aux Questions ou encore un formulaire de contact qui permet directement aux étudiants et étudiantes de contacter la TaskForce de défense des droits de la FAGE. Cette taskforce est composée d'étudiants et étudiantes bénévoles du réseau de la FAGE, formés pour répondre rapidement aux demandes et aux questions des étudiants et étudiantes les sollicitant.

Parce que la FAGE agit en faveur des étudiantes et étudiants, entre autres à travers le projet, SOS Parcoursup ne se limite pas à la plateforme en ligne et se déploie directement auprès des jeunes sur les campus ou dans les lycées pour présenter la plateforme Parcoursup et son fonctionnement, faire des ateliers d'accompagnement aux candidatures, ou encore des webinaires de présentation des masters.

4. De la formation initiale vers la formation continue tout au long de la vie

« La formation tout au long de la vie est un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences : actions de formation continue, activités professionnelles, engagements associatifs ou bénévoles ».

Cette définition, présente sur le site du ministère de l'Éducation nationale, illustre de manière éloquente l'importance de garantir un parcours d'orientation et d'insertion professionnelle fluide et cohérent, à travers le prisme de la formation tout au long de la vie. Le Code du Travail, d'ailleurs, définit cette formation continue comme une obligation nationale. Cependant, lorsqu'on examine de plus près l'écosystème de l'insertion dans le monde du travail, force est de constater les nombreuses ruptures qui jalonnent cette transition, en parallèle de l'accès au statut de membre actif dans la population : l'accès au Compte Personnel de Formation (CPF), l'immense diversité des organismes de formation publics et privés, les modes de financement par l'employeur, ainsi que la multiplicité des acteurs ou actrices d'accompagnement et de financement qui varient que l'on soit originaire du secteur public ou privé, ouvrier ou cadre, jeune ou âgé, en recherche d'emploi ou en situation de handicap. Dans ce contexte complexe et en constante évolution, il apparaît indispensable de repenser le rôle des établissements dans l'accès à la formation tout au long de la vie.

L'offre de formation continue repose en grande partie sur des structures privées à but lucratif. En 2021, les établissements d'enseignement supérieur ont accueilli plus de 324 000 personnes pour des formations continues. À titre de comparaison, en 2020, la seule région d'Île-de-France, à travers la Direction Régionale Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETS), a évalué à 1,5 million le nombre de stagiaires inscrites et inscrits dans des formations visant un diplôme ou un titre professionnel qualifié, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Il est nécessaire de développer des formations professionnelles continues publiques qui soient reconnues et accessibles.



À la lecture des codes de l'Éducation et du Travail, il est possible de distinguer deux catégories d'usagères et usagers des établissements d'ESR : les étudiantes et étudiants en formation initiale et les stagiaires en formation continue. Toute personne inscrite en formation continue à l'université est assimilée à l'appellation "stagiaire de la formation professionnelle", relevant ainsi du Code du Travail, et se voit donc attribuer des droits différents de ceux des personnes en formation initiale, notamment en ce qui concerne les frais d'inscription. En effets, s'appliquent à elles et eux des frais différenciés, souvent plus élevés, ajoutant une difficulté dans l'accès aux formations. Parmi ces personnes en difficulté, on compte des demandeurs et demandeuses d'emploi inscrites dans des formations longues, dont la totalité des années d'études n'est pas toujours couverte par les aides financières de l'État ou des collectivités territoriales. Afin de répondre à ces besoins cruciaux en termes de financement, de limiter les abandons d'études pour raisons financières, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie au quotidien et d'une intégration universitaire des personnes en Formation Continue, la FAGE demande la levée des freins financiers d'accès à la formation continue et un plein accès aux services universitaires aux stagiaires de formation continue.

Instauré par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) vise à "favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs", en offrant un accompagnement gratuit pour la formalisation et la mise en œuvre des projets d'évolution professionnelle des personnes sollicitant ce dispositif. Plusieurs opérateurs ont la charge de la mise en œuvre du CEP : France Travail, les Missions Locales, Cap Emploi, l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), ainsi que le groupement d'opérateurs Avenir Actifs. Pour rendre le système d'accompagnement plus fluide et accessible, l'instauration d'un guichet unique d'accès au CEP est indispensable. Ce guichet unique permettrait aux personnes usagères de bénéficier d'un premier contact personnalisé, ainsi que d'une orientation adaptée à leur statut professionnel au moment de la demande.

EN BREF**La FAGE demande :**

- **Le développement de formations professionnelles continues, publiques, reconnues et accessibles ;**
- **L'accroissement d'actions de communication sur les formations professionnelles continues proposées, à destination des actifs et actives ayant manifesté un souhait d'évolution professionnelle ;**
- **La levée des freins financiers d'accès à la formation continue et un plein accès aux services universitaires aux stagiaires de formation continue.**

B. Lever les freins financiers et géographiques d'accès à l'ESR

1. Lutter contre les freins financiers d'accès à l'ESR

20% DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES NE MANGENT PAS À LEUR FAIM.
CONSULTATION BOUGE TON CROUS, FAGE 2024

L'enseignement supérieur en France est supposé être un vecteur d'émancipation ainsi qu'un levier d'égalité des chances, ouvert à toutes et tous, indépendamment de l'origine sociale ou des ressources financières de l'individu. Pourtant, en 2025, de trop nombreux obstacles économiques freinent, voire empêchent, l'accès aux études, remettant en question le principe fondamental de l'enseignement supérieur français.

La réalité de la pauvreté étudiante est plus alarmante que jamais. Selon la deuxième édition du Baromètre de la Précarité Étudiante de la FAGE, 88% des personnes salariées ayant répondu à l'enquête déclarent le faire afin de subvenir à leurs besoins. Plus préoccupant encore, $\frac{3}{4}$ d'entre elles estiment que cela a un impact négatif sur leur réussite académique, en effet se salarier c'est sacrifier du temps et de l'énergie sur un emploi au détriment de ses cours et révisions.

Cette nécessité de cumuler études et emploi traduit une insuffisance criante de dispositifs d'aides et de politiques publiques à la hauteur de la pauvreté étudiante. Les bourses sur critères sociaux, pourtant censées permettre aux étudiantes et étudiants ciblés comme les plus fragiles d'étudier dans de bonnes conditions, restent insuffisantes et inadaptées. Elles ne reflètent en rien les réalités économiques actuelles et n'évoluent pas suffisamment face à l'inflation qui touche de plein fouet les jeunes : hausse de loyers, augmentation des coûts de transport, de l'alimentation, hygiène, etc. Toutes ces charges ne peuvent être assumées si le modèle de bourses n'évolue pas. C'est pourquoi la FAGE se bat depuis de nombreuses années pour une réforme systémique des bourses sur critères sociaux, afin de prendre l'étudiant/étudiante comme un ou une citoyenne à part entière et non plus l'enfant de ses parents, et ainsi prendre en considération ses ressources réelles et non supposées. Dans une logique d'équité, ces bourses doivent être un droit ouvert à toutes et tous et adaptées au territoire ; nous le savons, les coûts ne sont pas égaux selon le bassin de vie et d'études. Cette réforme des bourses est la priorité de la FAGE face à la pauvreté grandissante subie par les étudiants et étudiantes sur le terrain.

L'accès à l'enseignement supérieur ne peut demeurer un parcours du combattant, nous devons lever l'entièreté des freins à l'éducation émancipatrice et sereine. Ces freins se ressentent dès l'inscription dans l'ESR, rendant l'accès aux études de plus en plus difficile pour une grande partie des étudiants et étudiantes. En effet, après plusieurs années de gel, les frais d'inscription ont été réévalués à la rentrée 2024, entraînant une augmentation de 2,9%. Désormais, un étudiant ou une étudiante doit s'acquitter de 175€ pour une année de licence, 250€ en master et 391€ pour une année de doctorat. Afin de garantir un ESR accessible à tous et à toutes, il est essentiel que ces frais soient figés : la FAGE demande chaque année le gel des frais d'inscription dans l'ESR.

2,9% D'AUGMENTATION DES FRAIS
D'INSCRIPTION À LA RENTRÉE 2024



ZOOM : La Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Le coût d'une rentrée universitaire ne s'arrête pas aux frais d'inscription. Parmi les premières dépenses de l'année scolaire, l'étudiant ou l'étudiante doit également s'acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), dont le montant ne fait qu'augmenter d'année en année. Pour la rentrée 2024, celle-ci s'élève à 103 €, une dépense de plus à faire rentrer dans le budget de rentrée des jeunes.

Afin de lutter contre sa constante augmentation, la FAGE demande en urgence le retour à son montant initial de 90 euros. De plus, cette charge de financement doit reposer sur l'État et non sur les étudiants et étudiantes déjà précaires : cette contribution doit être compensée via une subvention équivalente allouée aux établissements d'ESR et au réseau des œuvres universitaires et scolaires. En effet, face à la place croissante prise par la CVEC pour financer des services essentiels à la vie étudiante, une suppression sans compensation remettrait en cause le financement de nombre de services essentiels à la vie étudiante ; autant que le financement des initiatives étudiantes. Pour cause, le manque de financement chronique des établissements les pousse à l'utiliser pour financer par exemple des personnels non dédiés à la vie étudiante, mais comblant un sous-financement public de l'ESR. De plus, le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), fond dédié au développement des actions des associations et du public étudiant, auparavant financé autrement, repose aujourd'hui majoritairement sur la CVEC. Le maintien d'une aide financière fléchée sur les initiatives étudiantes est indispensable pour maintenir la vie associative des campus.

Il n'est pas concevable que le public étudiant, déjà précaire, vienne pallier le manque d'investissement public dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, depuis sa création en 2018, la gestion de la CVEC par les établissements et le CROUS n'a jamais réussi à trouver son modèle. À chaque établissement sa spécificité : accumulations records de fonds de la CVEC, manque de transparence sur sa gestion ou encore inégalités d'accès aux dispositifs. La gouvernance de la CVEC est cadrée et est censée associer les étudiantes et étudiants aux processus d'attribution des financements dans les établissements et les CROUS. Mais la totalité des établissements ne garantit toujours pas cette gouvernance partagée, laissant la place à des dérives sur sa gestion et un manque de transparence sur les actions financées. En effet, les représentants et représentantes étudiantes et associations peinent à avoir un visuel sur son utilisation.



ZOOM : Lutter contre les frais complémentaires et frais illégaux

En septembre dernier, la FAGE et son réseau ont interpellé au sein de leur Indicateur du Coût de la Rentrée, sur la problématique des frais dits illégaux. En effet, ces coûts complémentaires et illégaux s'élèvent en moyenne à 176 euros, et peuvent monter jusqu'à 980 euros pour des étudiants et étudiantes en chirurgie dentaire, comme le dénonce l'UNECD (Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire).

Ces "frais illégaux", définis comme des charges supplémentaires obligatoires à la poursuite d'une formation, sont imposés par au sein de nombreuses formations alors même que ceux-ci constituent une violation du cadre réglementaire en vigueur. Ces frais sont dissimulés sous forme de coûts administratifs, de matériel pédagogique ou encore de prestations annexes, telles que des déplacements obligatoires. Alors que la loi encadre strictement les droits d'inscription et interdit toute obligation de paiement pour des prestations nécessaires à la validation d'un cursus, de nombreuses universités, écoles et instituts maintiennent ces pratiques créant toujours plus d'injustices dans un enseignement supérieur déjà précarisant.

La décision du Conseil d'État du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié à l'article L. 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les « rémunérations pour services rendus » ne sont possibles que si « les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées » et leur « non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre ».

C'est pourquoi, afin de garantir une égalité d'accès à l'ensemble des formations du supérieur, la FAGE demande la suppression de l'ensemble des frais complémentaires et illégaux et appelle au respect de la réglementation. Cela doit passer par un investissement dans l'ESR permettant de fournir le matériel nécessaire pour étudier à chaque jeune.



980€ en chirurgie dentaire

EN BREF

La FAGE demande :

- Une réforme systémique de bourses sur critères sociaux ;
- Le retour de la CVEC à son montant initial de 90 euros et sa désindexation ; à terme, cette contribution ne doit pas reposer sur les étudiants et étudiantes, mais être compensée via une subvention équivalente allouée aux établissements d'ESR et au réseau des œuvres universitaires et scolaires ;
- Le gel des frais d'inscription dans l'ESR ;
- La suppression de l'ensemble des frais illégaux et le respect de la réglementation.

La mobilisation de la FAGE face à la stigmatisation et la précarisation des étudiantes et étudiants internationaux

2850€ au lieu de 175€ en licence
3879€ au lieu de 250€ en master

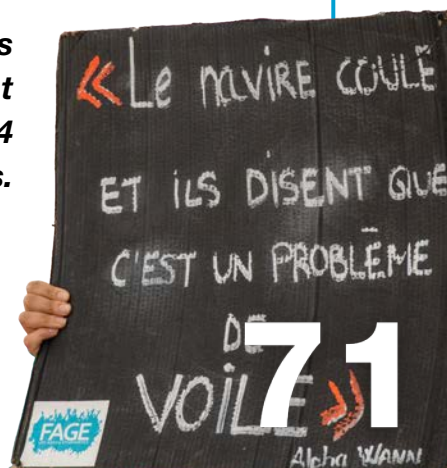
En 2019, le plan Bienvenue en France a instauré des droits différenciés en fonction de la nationalité des étudiants et étudiantes, d'un montant près de 16 fois plus élevé pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires. Ainsi, les droits d'inscription en licence passent d'un montant de base à 175 € à 2 850 € et en master de 250 € à 3 879 € pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires.

Cette situation entraîne une sélection sur critères économiques et une discrimination dans l'accès à l'enseignement supérieur pour ces étudiants et étudiantes au motif de leur nationalité.

Alors même que le plan Stand Up For Science vient légitimement d'être annoncé pour accueillir des chercheurs et chercheuses des États-Unis à la suite des attaques de Donald Trump sur la recherche dans le pays, les freins administratifs et financiers à l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux questionnent. Pourquoi des politiques d'accueil si différentes entre des personnes venant des États-Unis ou du reste du monde ?

En effet, les freins financiers ne sont pas les seuls à s'imposer aux étudiants et étudiantes : s'ajoutent de nombreuses difficultés administratives rencontrées notamment pour obtenir et surtout renouveler leur titre de séjour. Les délais des préfectures s'allongent, et la dématérialisation totale des dossiers, auparavant remplis grâce à l'aide des services universitaires compétents, rend plus difficile la correction d'oublis dans le dossier et impossible le suivi de l'avancée, plongeant beaucoup d'étudiantes et étudiantes dans la solitude et l'incertitude quant à l'avenir de leur situation administrative. Ainsi, sur les 6 premiers mois de l'année universitaire 2024-2025, 40 % des cas de demandes de défense des droits reçus par la FAGE concernent des étudiants et étudiantes internationales, preuve que la précarité administrative est croissante et majeure. Des constats partagés par la Défenseure des Droits : la dématérialisation via l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France) est à l'origine d'atteintes massives aux droits des usagers et usagères.

Les établissements sont autorisés à exonérer 10% de leurs étudiantes et étudiants, en plus de ceux et celles qui sont éligibles aux bourses, depuis le décret n°84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités. Ces dispositions n'ont, depuis lors, jamais été modifiées.



Pourtant, la situation atteint désormais une nouvelle dimension : les étudiantes et étudiants internationaux représentaient, en 2023-2024, 14 % de l'ensemble de la communauté étudiante et le seuil des 10% rend donc impossible l'exonération de l'ensemble du public. Ainsi, malgré le nombre d'établissements qui, notamment sous l'impulsion d'élus et élues étudiantes, ont fait le choix de s'opposer aux nouveaux droits d'inscription en exonérant l'entièreté des étudiantes et étudiants concernés, le seuil des 10% exonérables est atteint dans beaucoup d'entre eux, ne leur permettant plus de poursuivre leur action sans contourner les règles établies.

La FAGE s'est mobilisée contre ces frais d'inscription différenciés dès l'annonce du plan Bienvenue en France, dans la rue comme dans les conseils universitaires via des motions déposées dans les conseils d'administration engageant les Universités à ne pas mettre en œuvre ces frais différenciés.

En mars 2025, les élues et élus Bouge Tes Campus ont également déposé une motion en CNESER adoptée à la majorité, engageant le CNESER dans un meilleur accueil des étudiants internationaux et étudiantes internationales, quelle que soit leur situation administrative et leur statut, et demandant notamment un retrait du plafond de 10 % d'exonération en urgence, et la suppression des frais d'inscription différenciés.

Ainsi, la FAGE demande :

- **Une amélioration de l'accompagnement à l'orientation, l'inscription et la reprise d'études, l'apprentissage du français, la validation des niveaux et diplômes, et l'accompagnement social et administratif des étudiantes et étudiants et chercheurs et chercheuses en exil ;**
- **Un soutien à la mise en place du dispositif de Demande d'Admission Adaptée (DAA), créée par le réseau MEnS (le réseau des établissements engagés pour l'accueil des étudiants et étudiantes en exil) qui permet aux étudiantes et étudiants et chercheurs et chercheuses en exil de déroger aux périodes et procédures règlementaires des campagnes d'inscription universitaire, qui représentent une réelle entrave à l'accès à l'ESR pour ces personnes exilées ;**
- **La mise en place d'aides financières spécifiques à destination des étudiants et étudiantes en situation d'exil ;**
- **Le déploiement, la stabilisation et la visibilité des Diplômes Universitaires "Passerelle" pour permettre aux personnes exilées d'atteindre le niveau de français requis pour faire des études à l'université en France et construire leur projet académique en découvrant le monde universitaire français ;**
- **Lutter contre les frais d'inscription différenciés appliqués aux étudiantes et étudiants extra-communautaires via :**
- **Une opposition à toute menace de généralisation des droits différenciés ;**
- **La suppression du seuil d'exonération de 10 % en supprimant l'article R719-50 du Code de l'éducation afin que les établissements d'enseignement supérieur ne soient pas limités dans leurs possibilités d'exonération ;**
- **L'annulation de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif à la mise en place de droits différenciés pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires.**



ZOOM : Les actions de la Fédé B en faveur de l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux

La Fédé B (Fédération des associations étudiantes de Bretagne) et ses associations se mobilisent en collaboration avec le Centre de Mobilité Internationale et les établissements d'enseignement supérieur partenaires pour l'accueil des étudiants et étudiantes internationales. Ainsi, les bénévoles des associations les accueillent à la gare ou à l'aéroport lorsque leur arrivée sur le territoire est prévue. Ils et elles les aident dans leurs démarches administratives et à l'installation en France : de l'ouverture d'un compte en banque à l'obtention d'un abonnement téléphonique, en passant par l'accompagnement dans la recherche et l'installation en logement CROUS.

Par ailleurs, l'AGORAé, épicerie sociale et solidaire, de la Fédé B permet à une forte proportion de ces étudiantes et étudiants d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût, et de bénéficier d'un accompagnement social régulier et adapté à leurs besoins.

Pour l'année universitaire 2025-2026, le public étudiant extra-communautaire bénéficie de l'exonération partielle des droits d'inscription, conformément à la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Bretagne Occidentale du 16 février 2023. Ils et elles s'acquittent donc des mêmes droits d'inscription que les étudiantes et étudiants français et européens.



2. Lutter contre les freins géographiques d'accès à l'enseignement supérieur et la recherche

Les inégalités dans l'enseignement supérieur ne se limitent pas aux différences de profil, d'origine ou de statut socio-économique, la localisation géographique entraîne une hétérogénéité d'accès aux services et de qualité des infrastructures. La population étudiante qui poursuit ses études au sein de villes universitaires d'équilibre (VUE) se développe. En effet, la territorialisation de l'ESR est un enjeu essentiel afin de permettre la diversification des profils socio-professionnels des étudiants et étudiantes. Cependant, ces sites souffrent d'un manque chronique de moyens, en faisant de véritables "zones blanches" universitaires.

Cette dynamique de déploiement d'antennes universitaires s'est renforcée depuis les lois de décentralisation de 1982, 2004 et 2012, avec pour ambition de démocratiser l'accès aux études et de revitaliser les territoires. Toutefois, cette volonté ne s'est pas concrétisée dans une application effective. Le développement de ces campus n'est pas pris en compte dans les subventions allouées aux établissements, entraînant un manque de bibliothèques universitaires, d'espaces de restauration, de logements ou encore de laboratoires de recherche. C'est pour cette raison que la FAGE porte que le nombre de sites et leur localisation soient pris en compte dans l'attribution de la subvention pour charge de service public aux établissements.

Les formations sur ces VUE sont pour beaucoup des formations professionnalisantes comme les BTS, les IUT, mais aussi les formations paramédicales, comme les instituts de formations paramédicales.

L'absence de ces services, pourtant fondamentaux, impacte directement les conditions de vie et d'études des jeunes en limitant leur accès aux Services Universitaires d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS), aux Services de Santé Étudiant (SSE), aux actions de prévention, services sociaux, et animations de vie de campus alors même qu'ils et elles devraient bénéficier des mêmes droits et s'acquittent tout autant de la CVEC.

En ce sens, afin de permettre à ces étudiants et étudiantes un accès aux services, la FAGE porte la mise en place d'un conventionnement avec des professionnels et professionnelles proches de leur lieu d'étude dans le but de leur garantir un accès à la santé, à l'activité physique et sportive, à la culture, ou encore aux services d'orientation.

Au vu des problématiques spécifiques de ce public étudiant, il est nécessaire de revoir le modèle afin de garantir leur inclusion dans le cadre des conseils et commissions des établissements qui se déroulent trop souvent exclusivement sur les sites principaux.

Afin de répondre à leurs enjeux d'accès aux services, mais aussi pour que les VUE répondent à un enjeu d'accessibilité géographique à l'ESR, il est nécessaire de permettre une intégration complète des VUE dans les stratégies de développement territorial pour lier partenaires sociaux, entreprises, collectivités et acteurs et actrices locales.



ZOOM : L'obtention d'un conventionnement avec le CROUS pour un accès à la restauration par la FedEA !



La fédération des étudiants et étudiantes d'Auvergne (FedEA) a obtenu une convention entre le Crous et des points de restauration à proximité des sites de l'académie de Clermont-Ferrand n'ayant pas accès à un restaurant universitaire. Ce travail a pu être mené en collaboration avec le rectorat de l'académie, et a permis aux étudiants et étudiantes d'avoir accès à des repas à tarification sociale identique à celle du Crous.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La prise en compte du nombre de sites et leur localisation dans l'attribution de la subvention pour charge de service des établissements d'ESR ;**
- **La mise en place d'un conventionnement avec des professionnels et professionnelles proches des lieux d'études pour garantir un accès à la santé, à l'activité physique et sportive, à la culture, ou encore aux services d'orientation.**



CETTE SECTION ABORDE DES SUJETS AUTOUR DES DISCRIMINATIONS

Cette partie de notre profession de foi aborde des questions de discriminations et violences associées, violences sexistes et sexuelles et LGBTQIA+phobies. Aborder ces sujets n'est pas anodin et peut déclencher des réactions, malaises ou rappeler des événements traumatisants vécus.

Si tu ne te sens pas apte à aborder cette thématique, nous te déconseillons d'en prendre connaissance. Tu peux également interrompre ta lecture à tout moment. En cas de besoin, n'hésite pas à te rendre sur le chat mis à disposition sur notre site Internet en partenariat avec l'association "En Avant Toutes"



C. Garantir une accessibilité universelle, exempte de discrimination

1. Lutter contre les discriminations et violences associées

En 2021, 41% des jeunes de 18 à 30 ans déclarent avoir subi au moins deux discriminations au cours des 5 dernières années, selon la Direction de la Jeunesse, l'Éducation Populaire et la Vie Associative (DJEVPA). Si les jeunes se déclarent plus souvent victimes de discriminations ou de traitements inégalitaires que les personnes plus âgées, il existe toutefois une forte hétérogénéité au sein des jeunes. Selon l'Observatoire de la vie Étudiante (OVE) en 2020, parmi les étudiants et étudiantes déclarant avoir été moins bien traités que leurs camarades, 23 % attribuent ce traitement différencié à leurs origines ou leur nationalité, 12 % d'entre eux à leur couleur de peau, et 7 % à leur religion.

De plus, en avril 2023, l'Observatoire Étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur publiait son baromètre des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur, dévoilant des chiffres plus qu'inquiétants : c'est 1 étudiant ou étudiante sur 10 qui déclare avoir été victime de violence sexuelle depuis son arrivée dans l'enseignement supérieur. Pourtant, si ces discriminations ne sont pas nouvelles, l'obligation de mise en place de dispositifs de lutte contre les discriminations (LCD) dans les établissements d'enseignement supérieur est très récente : 2013 pour les missions égalité, 2019 pour les dispositifs de signalement.

1/10 VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE DEPUIS SON ARRIVÉE DANS L'ESR
CONSULTATION BOUGE TON CROUS, FAGE 2024

En 2013, les missions "égalité entre les hommes et les femmes" sont devenues obligatoires - grâce à la loi n°2013-660 article L712-25 - dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics rattachés au MESR. Cependant, la fonction des référents et référentes mission égalité n'est pas clairement définie par la loi, et il n'existe aucun cadrage sur le nombre de personnes ou encore sur le nombre d'heures allouées à leur fonction. En effet, aujourd'hui, dans certains établissements, il existe des personnes référentes qui n'ont aucun temps libéré pour leurs missions de référents et référentes. Ce manque de cadrage entraîne une hétérogénéité de mise en œuvre entre les établissements.

Ainsi, la FAGE demande une amélioration des missions égalité, qui doivent inclure l'ensemble des inégalités, via un changement législatif imposant la mise en place de missions "égalité et lutte contre les discriminations", et un cadrage précis des missions et des ressources humaines permettant d'accomplir ces missions. En effet la FAGE demande qu'une personne dans l'équipe de gouvernance ait la charge de la lutte contre les discriminations, ainsi qu'un équivalent temps plein travaillé (ETPT), soit 35h, sur ces missions de LCD, et une personne référente par composante.

Depuis 2016, il est exigé qu'une personne soit référente racisme et antisémitisme dans chaque université sur la base du volontariat. Cette mesure est insuffisante pour faire face aux enjeux : il est donc nécessaire de renforcer ce dispositif de personnes référentes et les moyens humains qui lui sont alloués, via des postes de chargé de mission intégrés à l'équipe de gouvernance des établissements. La FAGE demande également l'inclusion de l'islamophobie dans leur titre et leurs missions afin de faire face à cet enjeu. La place dans l'équipe de gouvernance donnera des leviers à la personne chargée de la thématique dans le but de lui permettre de porter de réelle politique de lutte contre ces haines et discriminations. Cette personne, chargée de mission, pourra travailler en collaboration avec les personnes chargées de la mission "égalité et lutte contre les discriminations".

Depuis le décret du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, chaque administration publique doit avoir mis en place un dispositif de signalement au plus tard le 1er septembre 2020. Ainsi, les établissements doivent théoriquement être acteurs de la bonne prise en charge des cas de discriminations et violences associées. Néanmoins, ces dispositifs ne sont pas toujours mis en place et méritent d'être connus et cadrés.

C'est pourquoi la FAGE demande l'amélioration et l'uniformisation des dispositifs de signalement des discriminations et violences via la création d'un cadrage national et la mise en place de communication sur le sujet.



ZOOM : Vers une amélioration nécessaire des processus de signalement

Les dispositifs de signalement, les lignes d'écoutes et les sections disciplinaires des établissements publics d'enseignement supérieur à destination des usagers et usagères ou du personnel sont plus que nécessaires afin de pouvoir apporter des solutions concrètes pour des potentielles victimes de VSS ou de discriminations et violences plus globalement. Ces sections disciplinaires ont un délai de gestion trop long, qui est assuré par des personnes de l'établissement ; ceci peut être à l'origine de situations difficiles ou représenter un frein à une saisine, de crainte d'un conflit d'intérêt et de représailles. Les sections sont aussi cloisonnées entre les différents lieux de formation, de stages ou de vie des étudiants et étudiantes, avec une communication inexistante avec, par exemple, les dispositifs de l'université ou du CHU pour les étudiants et étudiantes en santé souvent en stage. Les dispositifs de signalement et les lignes d'écoutes sont méconnus par les étudiants et étudiantes, et la formation des personnes en charge de leur gestion n'est pas toujours à la hauteur des enjeux d'écoute et d'accompagnement de victimes.

Globalement, afin de veiller à la bonne mise en place des dispositifs, il est nécessaire d'assurer un suivi national de leur mise en place, avec un comité de suivi national qui permettra également de comprendre les freins pouvant exister à son application. Également, ces dispositifs étant essentiels afin que les établissements puissent exercer leurs missions de service public, il est nécessaire que leur bonne mise en place devienne un critère d'évaluation de l'HCERES.

Par ailleurs, la FAGE, convaincue que l'éducation populaire est un levier essentiel afin de porter un changement sociétal, défend la nécessité de formation pour œuvrer à une réelle évolution de la société sur les questions de discriminations. Cette formation doit concerner l'ensemble des acteurs et actrices de l'ESR : tant le personnel des établissements, pédagogique (les enseignants et enseignantes) et administratif que la gouvernance. Ces formations doivent être des temps de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations, mais aussi d'information quant aux dispositifs de lutte, d'écoute et de signalement mis en place. Afin d'opérer ce changement de société, les étudiants et étudiantes doivent avoir des temps de sensibilisation systématique sur la question lors des rentrées universitaires. Ainsi, la FAGE demande une sensibilisation de tout le public étudiant, mais également l'intégration de la lutte contre les discriminations au sein des maquettes de formations, en adaptant l'approche aux enjeux propres à chaque filière et en les intégrant au sein des fiches RNCP ; ce dans l'objectif d'une université promotrice d'une société plus inclusive sous tous ses pans.

Les dispositifs de lutte contre les discriminations au sein de l'ESR doivent être uniformisés et pérennisés. En effet, malgré nombre de bonnes initiatives, les financements alloués à la LCD dans l'ESR ne sont pas pérennes et ne permettent pas aux établissements de développer des dispositifs cohérents sur le long terme. Un financement des dispositifs de lutte contre les discriminations des établissements via l'intégration d'un indicateur au sein des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels (COMP), et le financement plus pérenne des mesures de LCD via une prise compte de ces dispositifs dans les frais de fonctionnement qui doivent être la base de calcul de la subvention pour charge de service public des établissements.

Enfin, l'ensemble des établissements d'ESR, qui ne sont pas rattachés au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont actuellement exclus du cadrage législatif et réglementaire existant, mettant en danger des étudiants et d'étudiantes qui n'ont aujourd'hui pas de levier face aux discriminations dans leurs établissements. La FAGE demande donc une généralisation des dispositifs de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des établissements de l'ESR, et pas uniquement ceux rattachés au MESR.

EN BREF**La FAGE demande :**

- **Le déploiement des dispositifs de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des établissements d'ESR, et pas uniquement au sein des universités ;**
- **La mise en place d'une personne dans l'équipe de gouvernance chargée de la lutte contre les discriminations et une personne référente par composante ;**
- **Le déploiement effectif de référents/référentes racisme, antisémitisme et islamophobie, et leur intégration de cette mission à l'équipe de gouvernance des établissements ;**
- **L'amélioration et l'uniformisation des dispositifs de signalement des discriminations et violences ;**
- **La formation de l'ensemble des personnels tant pédagogiques qu'administratifs, mais aussi la gouvernance concernant la lutte contre les discriminations et les dispositifs existants ;**
- **La sensibilisation de chaque étudiant et étudiante sur la thématique et l'intégration de modules sur la lutte contre les discriminations au sein des maquettes de formations, adaptés aux différentes filières, afin de défendre un ESR acteur d'une société réellement inclusive ;**
- **Un financement pérenne des dispositifs de lutte contre les discriminations des établissements.**

**ZOOM : Le dispositif Personne de Confiance de la FAGE, un dispositif de lutte contre les discriminations et violences associées**

Le dispositif Personne de Confiance (PdC) est un dispositif phare de la FAGE. Créé en 2017, sa première expérimentation a eu lieu lors des universités d'été de la FAGE – Les Assoliades - de la même année. Ce dispositif vise à rendre les événements sûrs et à accompagner et rediriger les victimes de discriminations et violences associées lors des différents événements du réseau de la FAGE. Les Personnes de Confiance, en plus de prévenir les situations de violences sexistes et sexuelles, sont présentes en cas de besoin pour les participantes et participants victimes ou témoins de discriminations ou violences associées ; ou encore les personnes mal à l'aise pendant l'événement. Repérables via un brassard mauve et joignables via un numéro unique, les PdC sont bénévoles et se constituent en équipes avec des roulements lors d'événements, festifs ou non. En parallèle, des PdC anonymes (sans signe distinctif) peuvent également être mises en place pour faciliter la prise de contact et déceler des situations discriminantes. En perpétuelle réflexion, le dispositif prend un tournant en 2022 lorsque la formation est réadaptée et devient plus complète, avec 6h de modules mêlant ainsi une partie théorique et une partie pratique.

Le dispositif Personne de Confiance est central afin de permettre à chacun et chacune de participer et profiter pleinement des événements ! En 2024 ce sont 500 nouvelles PdC formées et 40 bénévoles qui ont reçu la formation pour devenir formateur ou formatrice sur ce dispositif. La FAGE œuvre actuellement à une professionnalisation et ouverture de ce dispositif afin qu'il puisse être utile à un maximum d'associations étudiantes !





ZOOM : Vers la mise en place de congés menstruels accessibles à toute personne menstruée sans justificatif médical

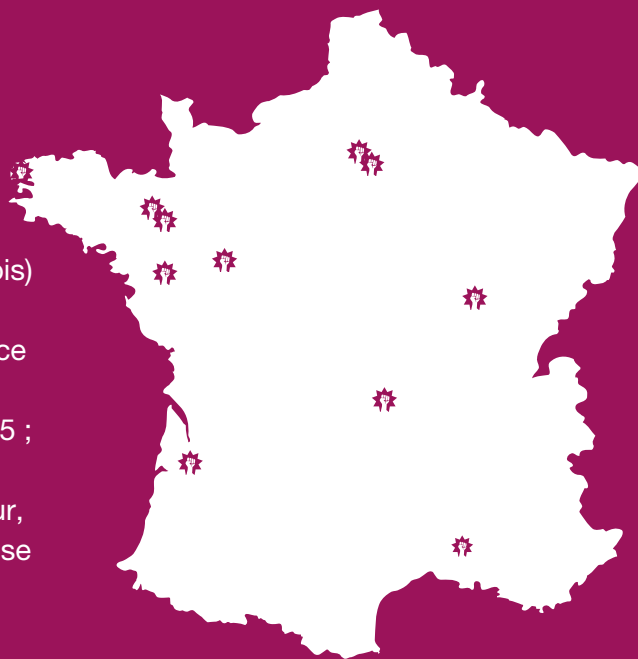
Selon une enquête de l'INSERM, en France,

“c’est une femme sur 10 qui est atteinte d’endométriose et 70% d’entre elles qui souffrent de douleurs chroniques invalidantes lors des menstruations.”

Plus qu’un inconfort, cela peut perturber, freiner, voire empêcher l’apprentissage des étudiants et étudiantes. Ainsi, la FAGE a travaillé afin d’intégrer le congé menstruel dans le monde étudiant dans l’objectif d’améliorer la qualité d’études des personnes menstruées.

Les élus et élues Bouge Ton Campus, et les fédérations y ont donc œuvré partout :

- À Angers avec la Fé2A depuis 2023 : 10 absences par année sans nécessité d'un justificatif à raison de 2 absences par mois ;
- À Nantes avec InterAsso Nantes depuis 2024 : Transformation du congé menstruel en Absence Ponctuelle Imprévue (10 absences par année sans nécessité d'un justificatif à raison de 2 absences par mois) ;
- À Avignon avec InterAsso Avignon pour la mise en place à priori en 2025
- À Bordeaux avec ATENA mis en place à la rentrée 2025 ;
- À l'Université Bretagne Occidentale avec la Fédé B depuis 2025 : Sur la base d'une déclaration sur l'honneur, un étudiant ou une étudiante peut accéder à une dispense forfaitaire de 20 jours par année universitaire, répartissable sans contrainte ;
- À Dijon avec la FEBIA pour mise en place à la rentrée 2025 ;
- À l'Université Paris Cité grâce à l'AGEP : 10 jours d'absences autorisés sans besoin de justification (donc sans avoir à donner un certificat médical) ;
- À Sorbonne Université grâce à l'ensemble des élus et élues Bouge ta Fac pour mise en place à la rentrée 2025 ;
- À Rennes et Rennes 2 avec la FAHB : Avec besoin d'un justificatif médical qui peut être délivré par le SSE, sans besoin de diagnostic mais le travail continu pour rendre plus accessible ce congé menstruel ;
- À Clermont-Ferrand avec la FedEA : 10 jours d'absence autorisée.



La FAGE et son réseau continueront d’œuvrer dans les conseils afin de développer et reconnaître ce congé menstruel !

2. Défendre un ESR garant d'une réelle inclusivité des personnes en situation de handicap

59000 ESH
étudiants et étudiantes en situation de handicap



En 2022, pas loin de 59 000 étudiants et étudiantes en situation de handicap (ESH) sont recensés dans l'enseignement supérieur et de la recherche, soit 2% de la population estudiantine, bien en deçà de ce qu'ils et elles représentent réellement en proportion. Un nombre qui doit donc augmenter, il est ainsi nécessaire de travailler afin que l'ESR garantisse un accès aux études le plus adapté aux besoins de chacun et chacune.

Que ce soit sur le plan législatif (loi 1975 et 2005) et institutionnel (Chartes universités handicap de 2007 et 2012), "le handicap ne doit pas constituer un critère de sélection ou de discrimination dans l'accès à l'enseignement supérieur ou au marché de l'emploi". Or cette sélection existe. Invisible et insidieuse, elle se rapporte à une sélection par l'inaccessibilité, par l'obstacle à l'apprentissage, par la réduction des choix et des possibles. Une sélection implique un tri qui s'opère par le renoncement et l'autocensure. L'accompagnement du public étudiant en situation de handicap (ESH) est donc essentiel afin de permettre d'adapter la formation à leurs besoins.

Aujourd'hui, chaque établissement d'enseignement supérieur accessible via la procédure Parcoursup est doté d'un ou d'une référente Handicap chargée de mettre en œuvre et coordonner l'accueil et l'accompagnement du public étudiant en situation d'handicap. Il est nécessaire que ce cadre soit respecté. Les référents et référentes handicap doivent être formés et informés afin d'assurer la bonne tenue des missions qui leur incombent. En effet, pour que ces missions soient réalisées au mieux, nous demandons un ETPT pour 100 ESH au sein de chaque établissement d'ESR. Il est notamment nécessaire qu'un ou une référente soit déployée au sein

de chaque composante, afin de fournir l'accompagnement nécessaire aux ESH et de permettre une réelle individualisation de celui-ci. En effet, les ESH ont la nécessité d'un accompagnement complet et d'un suivi : accueil de l'étudiant ou étudiante, mise en place du Plan d'Accompagnement de l'ESH (PAEH), mise en place des aménagements et suivi régulier pour ajuster celui-ci.



Afin de permettre une réelle inclusivité, il est par ailleurs nécessaire que la thématique soit traitée de façon transversale, et s'intègre donc sur les fiches missions de l'ensemble des vice-présidences de l'université. Il est également nécessaire de former obligatoirement les équipes pédagogiques et le personnel aux enjeux de l'accessibilité de l'ESR, et sur les différents types de handicap afin de leur donner les clés dans le but de rendre accessible les formations. L'accessibilité des formations et des études doit aussi passer par un respect du cadre légal concernant l'accessibilité du bâti, alors qu'un énorme retard se fait ressentir : un plan d'habilitation est nécessaire et les moyens financiers doivent être donnés aux établissements d'ESR pour le mettre en œuvre.

Le schéma directeur pluriannuel handicap (SDPH), inscrit dans le Code de l'éducation par la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 47 - relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, est un réel outil pour aller vers une accessibilité totale de l'ESR et pour porter cette habilitation du bâti. Huit ans après la loi, seules 85% des universités ont adopté un SDPH. De plus, les modalités de mise en œuvre du SDPH sont encore aujourd'hui floues : le contenu, la temporalité ainsi que les objectifs ne sont pas explicités. C'est pourquoi, il est aujourd'hui essentiel que les SDPH soient déployés de façon uniforme. La FAGE demande donc la mise en place de Schémas Directeurs Pluriannuels du Handicap cohérents dans chaque établissement d'ESR. Cette mise en place doit être suivie et les établissements doivent rendre compte d'un bilan annuel.

Enfin, en 2010, la France a ratifié la convention internationale des droits des personnes handicapées dont l'objectif est d'instaurer une société inclusive. Cela induit un changement systémique de notre société, les discriminations étant encore omniprésentes au sein de celle-ci. Un changement sociétal nécessite une sensibilisation et une formation de la population, tout particulièrement des jeunes. Ainsi, il est essentiel d'inculquer une culture inclusive à toutes et tous. C'est pourquoi la FAGE demande l'intégration de modules de formation inhérents au handicap et à la notion d'inclusion des PSH, en corrélation avec chaque filière et cursus de l'ESR et au futur champ professionnel.

EN BREF**La FAGE demande :**

- **L'inclusivité des études, passant par l'inclusivité des formations, locaux et services aux jeunes en situation de handicap ;**
- **L'information des ESH dès leur arrivée dans l'ESR au sujet des services et droits auxquels ils et elles peuvent avoir accès ;**
- **La formation obligatoire des équipes pédagogiques et du personnel aux enjeux de l'accessibilité de l'ESR ;**
- **La mise en place de Schémas Directeurs Pluriannuels du Handicap cohérents dans chaque établissement d'ESR ;**
- **L'intégration de modules de formation inhérents au handicap et à la notion d'inclusivité.**

**ZOOM : Une motion déposée au CNESER**

En avril 2023, une motion déposée par les élues et élus Bouge Ton Campus et co-portée avec 100% Handinamique a été adoptée au CNESER afin de défendre des positions prônant un ESR accessible, et défendant les droits des ESH dans l'ESR.



ZOOM : SOS Etudiant, un projet d'accès aux droits pour les étudiants et étudiantes

Par méconnaissance de leurs droits ou des démarches à suivre, ou en raison du non-recours à certains dispositifs et de l'irrespect de leurs droits, les étudiants et étudiantes se retrouvent trop souvent en situation de vulnérabilité dans leurs interactions avec les institutions (établissements d'enseignement supérieur, CROUS, préfectures, etc.), notamment en raison de leur statut. Pour répondre à ces problématiques, la FAGE avec son réseau a mis en place le projet SOS étudiant. Ce projet se base sur la complémentarité de nos missions d'accès et de défense des droits.



Ces projets sont mis en place par des associations locales, par les élus étudiants et étudiantes, mais aussi par les fédérations étudiantes du réseau de la FAGE.

SOS Étudiant prend pleins de formes différentes :

- La FCBN (Fédération Campus Basse-Normandie) et la FEDER (Fédération des Etudiants et Etudiantes Rouennaises) ont respectivement mis en place des événements d'accès aux droits avec la JADE (Journée d'Accès aux Droits Etudiants).
- L'UNAEE (Union Nationale des Associations des Etudiants et Etudiantes en Ergothérapie) et la FNAEL (Fédération Nationale des Associations Etudiantes Linguistes), se sont quant à elles saisies des temporalités cruciales des plateformes d'entrée en premier et second cycle du supérieur, en l'occurrence MonMaster, au travers de la Semaine des masters pour l'UNAEE et du webinar masters pour la FNAEL.
- Pour les étudiants et étudiantes de Bretagne occidentale, la Fédé B (Fédération des Associations Etudiantes de Bretagne Occidentale) dispose d'un guichet d'accès aux droits déployé notamment au sein de son AGORAé, épicerie sociale et solidaire, dans une logique d'accompagnement global des étudiants et étudiantes.

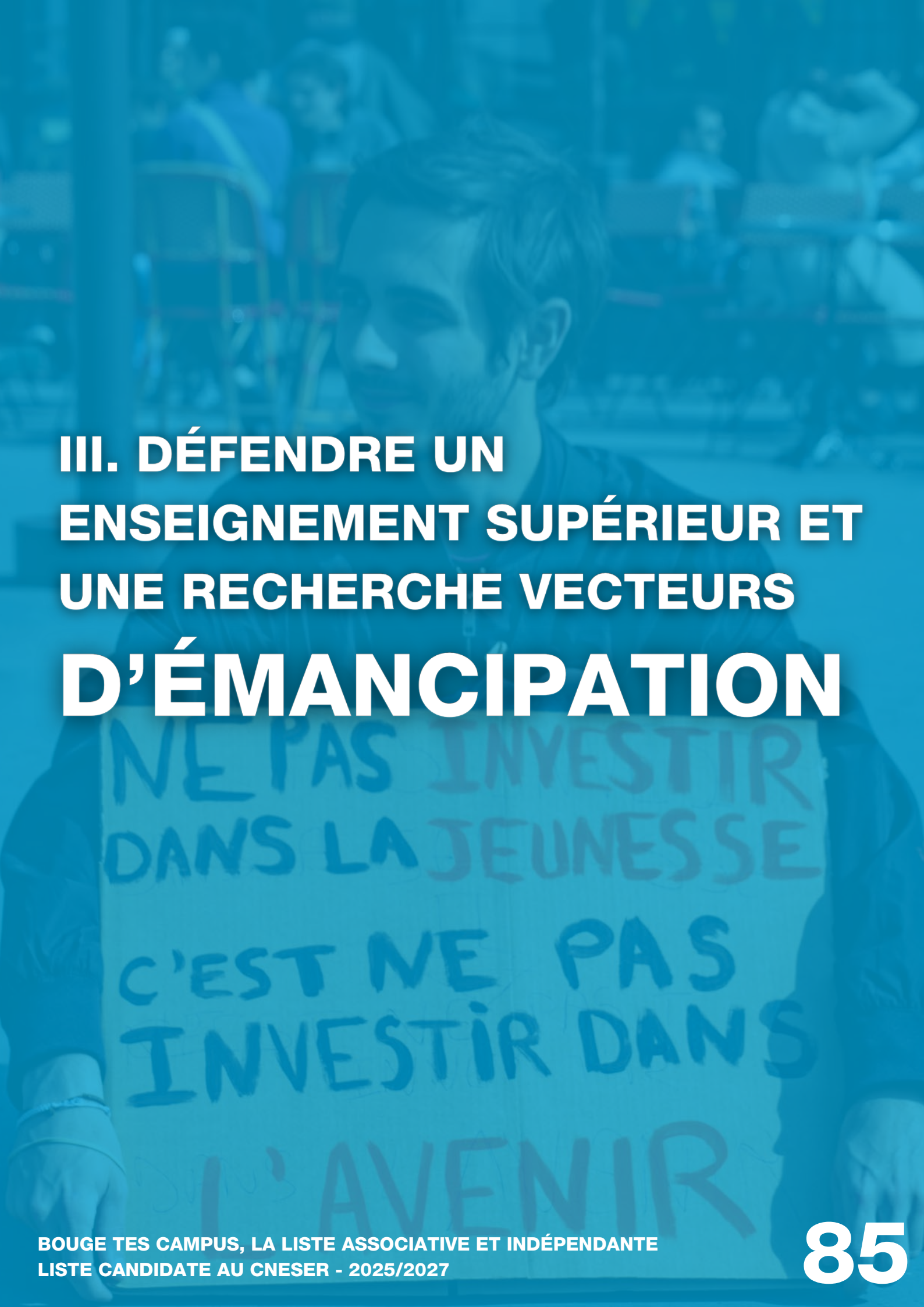
C'est la diversité des projets que regroupe SOS étudiant, qui permet de répondre de manière la plus complète possible aux problématiques que rencontrent les étudiantes et étudiants dans le cadre de leurs conditions de vie et d'études, particulièrement la précarité et la sélection. Cette diversité de projets est aussi le témoin de l'étendue des difficultés que rencontrent les étudiantes et étudiants et de l'ampleur de l'irrespect de leurs droits.



La FAGE défend un enseignement supérieur et une recherche accessibles à toute personne le souhaitant.

Cette accessibilité passe tant par la possibilité d'un choix éclairé d'orientation, qu'en luttant pour un ESR exempt de haine ou discrimination, ou encore en levant l'ensemble des freins financiers, géographiques ou matériels, afin de garantir des conditions de vie et d'études dignes. Cette accessibilité est une condition au maintien de l'éducation comme un droit fondamental.

Au-delà de l'accessibilité, l'enseignement supérieur doit également offrir une formation de qualité et être garant de l'égalité des chances, conditions pour permettre l'émancipation de chacun et chacune et participer à la construction d'une société plus juste.



III. DÉFENDRE UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNE RECHERCHE VECTEURS D'ÉMANCIPATION

L'enseignement supérieur doit être un véritable levier d'émancipation, garantissant à chaque étudiant et étudiante les moyens de réussir, indépendamment de son origine sociale, économique ou territoriale.

Un ESR émancipateur doit proposer une formation inclusive et de qualité, garante d'une égalité des chances réelle entre chaque jeune. L'émancipation passe également par un accompagnement réel dans son insertion personnelle et professionnelle.

Il est cependant central de ne pas résumer l'enseignement supérieur au parcours de formation, indépendamment de la vie étudiante. Les années étudiantes doivent permettre aux jeunes de se construire tant par la formation que ce qui les entoure : l'accès à la santé, à l'activité physique et sportive, à la culture, les rencontres, ne doivent pas être négligés.

Enfin, permettre la construction citoyenne via l'engagement et une participation réelle à la vie de son établissement doit être un objectif à atteindre, afin d'œuvrer pour un ESR réellement vecteur de l'émancipation de chacun et chacune.



A. Agir en faveur d'une formation de qualité, vectrice d'émancipation

1. Faire évoluer les méthodes pédagogiques

La FAGE défend une vision d'un enseignement supérieur permettant une réelle égalité des chances. Pour cela, il est nécessaire que les méthodes d'enseignements utilisées n'excluent pas une partie des jeunes. De fait, les méthodes de transmission verticales et descendantes ne répondent plus entièrement aux besoins. Il est nécessaire de revenir sur ce qu'est l'innovation pédagogique et en quoi cela doit guider notre politique de formation.

Définition de l'Innovation Pédagogique : “une action pédagogique caractérisée par l'attention portée à l'apprenant et à son cadre éducationnel”

Conseil National de l'innovation pour la réussite éducative

La crise sanitaire a eu un impact profond sur le paysage de l'ESR. De nouveaux outils ont été développés et les besoins de la population étudiante ont évolué.



Avec un écosystème qui tend de plus en plus vers l'utilisation du numérique, les établissements d'ESR doivent avoir la capacité de s'adapter sans que cela entraîne une précarisation plus forte de la population étudiante. Face à ces constats, la FAGE souhaite une révision du modèle de transmission des savoirs au sein de l'enseignement supérieur. Pour cela, plusieurs pistes d'innovation pédagogique sont envisageables.

D'une part, les techno-pédagogies, outils pour développer l'enseignement innovant à distance, sont des outils intéressants. Par exemple, les MOOC (Massive Open Online Courses) permettent à toute personne de pouvoir se former sur différentes thématiques. Les MOOC sont accessibles gratuitement à tout le monde et les catalogues permettent de découvrir de multiples thématiques, allant de l'intégrité scientifique, à la découverte de la botanique.



ZOOM : L'Intelligence Artificielle (IA), un enjeu de société

Face à l'essor de l'intelligence artificielle (IA) et à son intégration croissante dans les pratiques pédagogiques et professionnelles, la FAGE plaide pour une approche responsable, critique et éclairée de son utilisation au sein de l'enseignement supérieur.

L'IA doit pouvoir être intégrée dans les formations le nécessitant sans que cela remplace l'apprentissage de certaines compétences : l'IA doit être vue comme un outil.

Pour l'intégrer dans les formations, il faudra une évaluation préalable des besoins réels, des impacts potentiels et des transformations qu'elle induit, tant en termes de contenus pédagogiques que de débouchés socio-professionnels. Chaque formation concernée doit faire l'objet d'une analyse spécifique, tenant compte des usages, des compétences mobilisées, et des enjeux éthiques associés. De plus, les établissements devront être garants que l'ensemble des étudiants et étudiantes aient accès au matériel nécessaire afin de permettre le même accès à pour toutes et tous.

La sensibilisation des étudiants et étudiantes à l'IA doit porter sur les risques éthiques et écologiques liés à son déploiement, tout en informant sur les enjeux de propriété intellectuelle et des droits qui s'y rattachent. Les biais algorithmiques, induits par l'utilisation de bases de données partielles ou discriminantes, doivent faire l'objet d'une explication claire, afin de prévenir la reproduction d'inégalités dans les pratiques futures.

La FAGE alerte également sur l'évolution des métiers et des compétences dans un monde traversé par l'IA. Ces enjeux d'évolution des professions doivent être intégrés dans les formations afin que les étudiants et étudiantes en aient conscience.

Dans toutes les formations le nécessitant, la FAGE porte l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle indépendants et publics, garantissant la transparence, la sécurité des données et le respect des libertés fondamentales. Conformément au règlement européen « IA Act » (n° 2024/1689), ces outils doivent assurer un contrôle démocratique, une traçabilité des sources et une exploitation éthique des données.

Enfin, la FAGE rappelle que l'empreinte environnementale du numérique, et de l'IA en particulier, ne peut être ignorée. Une sensibilisation aux impacts écologiques de ces technologies est indispensable pour former une jeunesse consciente et actrice de la société de demain.

D'autre part, il est possible d'envisager la mise en place de formes d'innovations pédagogiques qui s'affranchissent de l'omniprésence du numérique. C'est notamment le cas des Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO), des modules complémentaires que les étudiants et étudiantes peuvent choisir librement pour approfondir leur spécialisation ou explorer de nouveaux champs de connaissance.

Ces unités favorisent le développement de l'esprit critique et permettent une ouverture intellectuelle, en enrichissant soit le cursus initial, soit des compétences transversales. À titre d'exemple, l'Université de Lorraine propose une offre variée d'UEO, allant de la prise de parole en public à la gestion du stress.



Plus largement, la FAGE défend une vision de l'apprentissage centrée sur la personne apprenante. Cela rejoint les principes de l'andragogie, qui désigne une approche de la formation adaptée aux adultes, fondée sur des objectifs concrets : acquisition de savoirs et de compétences, capacité à agir ou à résoudre des problèmes. Pour cela, plusieurs méthodes peuvent être mobilisées : favoriser les temps d'échange, les débats, les travaux de groupe ou les cas pratiques. Ces dispositifs stimulent l'intelligence collective et renforcent la réflexion critique. Les approches comme le learning by doing ou l'apprentissage par problèmes (APP) permettent d'ancrer les connaissances dans l'action, en outillant les apprenants et apprenantes pour qu'ils et elles deviennent pleinement acteurs et actrices de leur formation.

Forte de son expérience en matière de formation, la FAGE, agréementée d'éducation populaire, légitime l'usage de ces démarches pédagogiques : elles sont au cœur de ses pratiques quotidiennes et incarnent une pédagogie active et inclusive.

EN BREF

La FAGE demande :

- **Le développement de méthodes pédagogiques numériques innovantes, comme les MOOC ;**
- **Le développement de méthodes pédagogiques mettant la personne apprenante au cœur de la formation ;**
- **L'instauration de davantage d'Unités d'Enseignements d'Ouverture dans les établissements d'ESR afin de développer des compétences transversales et un esprit critique.**

2. Évaluer l'ESR pour des formations de qualité

Les établissements doivent être évalués en prenant en compte une pluralité d'enjeux, incluant les enjeux d'innovation pédagogique préalablement évoqués. L'évaluation de l'ESR doit être garante de sa qualité, mais aussi vectrice de transformation des formations en lien avec les enjeux de société actuels et futurs.

Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) est une autorité publique indépendante, chargée de l'évaluation des établissements publics d'ESR et des organismes de recherche. Cette évaluation n'est pas une anomalie française, bien au contraire : l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur porte depuis 1999 le processus de Bologne qui vise à encourager la coopération européenne afin de développer des critères et méthodologies comparables. L'existence d'une instance d'évaluation incite à cette coopération européenne, ainsi, il existe des instances similaires dans d'autres pays européens.

L'HCERES doit évoluer pour émettre des évaluations prenant en compte les transformations nécessaires des formations, tant sur l'application de l'approche par compétences, que sur l'intégration de la transition écologique dans les maquettes de formation. Cette démarche qualité est une force pour notre ESR et pour lui donner les moyens d'évoluer, l'HCERES doit être vu comme un levier de changement et non un frein.

Il est de ce fait nécessaire de continuer à développer la présence d'étudiantes et étudiants dans l'ensemble des évaluations. Cette présence étudiante doit être garantie, pas uniquement dans le cadre des évaluations de l'HCERES, mais aussi de l'évaluation des formations au niveau local afin de permettre une démarche qualité des formations complètes.



La FAGE porte une réforme du mode de fonctionnement de l'HCERES, en développant ses évaluations sur la qualité des formations, et les formes pédagogiques employées, tout en renforçant son fonctionnement démocratique.

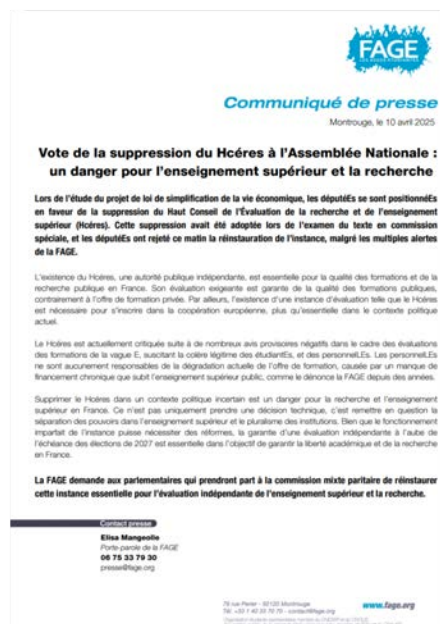
Par ailleurs, Le HCERES est une instance récemment critiquée et remise en question dans le contexte évaluations des formations de la vague E. Nombre d'avis provisoires négatifs suscitent la colère des étudiants et étudiantes, et du personnel. Cette colère est légitime, les personnels n'étant aucunement responsables de la dégradation actuelle de l'offre de formation. Pour cause, le manque de financement chronique que subit l'enseignement supérieur public est le véritable fautif de cette dégradation. Néanmoins, il est central qu'un Haut Conseil indépendant soit l'évaluateur des formations, cette évaluation exigeante est garante de la qualité des formations publiques.

La FAGE est favorable à un dialogue dans la construction des indicateurs d'évaluation et une meilleure prise en considération du contexte budgétaire des établissements, afin de ne pas pénaliser la formation des étudiants et étudiantes.

EN BREF

La FAGE demande :

- **Le maintien du HCERES pour garantir une évaluation de l'ESR par une autorité indépendante ;**
- **Une prise en compte du contexte budgétaire dans les évaluations du HCERES et la mise en œuvre d'un fonctionnement plus démocratique ;**
- **Le développement des évaluations sur la qualité des formations et les formes pédagogiques employées.**



B. Permettre l'insertion professionnelle des jeunes

1. Valoriser les périodes en milieu professionnel

L'entrée dans la vie professionnelle marque l'aboutissement du parcours universitaire pour nombre d'étudiantes et étudiants. Cette transition peut se concrétiser de diverses manières : emploi en entreprise, engagement dans le secteur public, dans le milieu associatif ou encore par une expérience à l'étranger. C'est pourquoi l'accompagnement dans l'insertion professionnelle doit être envisagé comme une priorité.

Pour faciliter ce passage, de nombreux dispositifs de professionnalisation, comme les stages ou l'alternance, se développent peu à peu au sein des établissements. Le stage, en particulier, représente une occasion déterminante pour les jeunes de confronter leurs connaissances académiques aux réalités du monde du travail et de développer des compétences. Il joue un rôle central dans l'articulation entre formation et insertion professionnelle. Pourtant, on observe aujourd'hui un certain recul dans la dynamique de valorisation et de développement des stages. Le stage doit s'accompagner d'un accompagnement renforcé afin de réellement permettre une découverte du monde professionnel. À ce titre, les universités ont l'obligation de mettre en place un observatoire qui doit veiller au bon déroulement des stages. Les établissements se doivent aussi de diffuser les offres, d'aider les étudiants et étudiantes dans leurs recherches et de les informer sur les débouchés professionnels. Dans les faits, ces missions sont remplies de manière largement insuffisante.

De plus, la présence des stages doit se développer dans les formations afin de permettre à l'ensemble des étudiants et étudiantes le souhaitant d'en réaliser. Des stages optionnels doivent pouvoir être proposés, intégrés dans les maquettes de formation pour garantir les aménagements nécessaires et un réel accompagnement lors de la recherche et la réalisation du stage. À l'issue de chaque stage, un bilan devrait être systématiquement réalisé, permettant d'évaluer l'accompagnement des tuteurs et tutrices et de valoriser les compétences acquises. Cet accompagnement des stagiaires est également central pour s'assurer que le stage soit une réelle période d'exploration et de découverte du monde professionnel et non un emploi déguisé, sans aucun accompagnement.

Par ailleurs, les stages de 44 jours dans le même organisme sont gratifiés à hauteur de 4,35 € de l'heure, soit environ 600 € par mois pour un temps plein. Ce montant, qui exclut déjà certaines formations professionnalisantes, notamment en santé, reste largement insuffisant pour couvrir les frais liés au stage : transport, logement, alimentation. Pour garantir un véritable accès aux stages à toutes et tous, il est indispensable de supprimer les freins financiers et de revaloriser cette gratification.

EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en place de services d'accompagnement à la recherche de stage et d'alternance et la systématisation des banques de données de stage et des alternances dans les établissements ;
- L'amélioration de l'accompagnement des stagiaires ;
- La revalorisation des indemnités liées aux stages ;
- L'information systématique des droits du ou de la stagiaire en amont de la signature du contrat de stage.



ZOOM : Mieux accompagner les jeunes en alternance

Les étudiants et étudiantes en alternance ne sont pas non plus indemnes de problématiques spécifiques à leur statut d'alternant. Pris entre vie d'étudiant et de salarié, ils et elles subissent souvent un manque de dialogue entre leur établissement et leur entreprise, avec peu d'accompagnement. Trop souvent, l'alternance, censée être un temps de découverte professionnelle encadrée, devient un emploi déguisé. Pour cela, il est nécessaire qu'un accompagnement soit garanti par les établissements d'ESR lors de l'alternance.

Par ailleurs, ces étudiants et étudiantes rencontrent de grandes difficultés à s'engager, que ce soit en tant qu'élus ou dans d'autres formes d'engagement. Leurs formations reconnaissent peu cet investissement, et leur emploi du temps ne le permet souvent pas. La FAGE demande donc l'harmonisation des calendriers entre établissements et organismes d'accueil, afin de mieux intégrer les jeunes en alternance à la vie étudiante et de leur garantir l'accès aux services étudiants. De plus, leur engagement dans les conseils et dans la gouvernance de leur établissement doit être permis et reconnu.

Récemment, le 23 avril 2025, la ministre du Travail a annoncé un reste à charge de 750 € pour les employeurs d'alternants en Bac+3 et plus, impactant l'offre des alternances pour l'ensemble des formations. La FAGE demande surtout une régulation de la taxe d'apprentissage en réservant les financements aux diplômes reconnus par l'État. Ce reste à charge complique la recherche d'alternance, pénalisant les étudiants et étudiantes qui se retrouvent face à une offre réduite.

Enfin, l'alternance est généralement vue comme un moyen de pouvoir poursuivre des études dans un contexte où la précarité étudiante ne fait que s'intensifier.

La FAGE porte l'alternance comme un réel choix libre pour l'étudiant ou l'étudiante, et non par contrainte financière.

De plus, les étudiants et étudiantes en alternance ne sont pas exempts de toute précarité étudiante : l'alternance impose souvent des frais supplémentaires que la rémunération ne permet pas de couvrir. La revalorisation de la rémunération de l'alternance doit permettre à chaque alternant et alternante de vivre dignement.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La revalorisation de la rémunération de l'alternance ;**
- **Un meilleur accompagnement des jeunes en alternance ;**
- **L'homogénéisation des calendriers des établissements pour une meilleure intégration des jeunes en alternance au sein du public étudiant ;**
- **La possibilité et la reconnaissance de l'engagement pour les alternantes et alternants.**

2. Valoriser les apprentissages via l'approche par compétences

Afin de permettre une réelle ouverture des formations sur du concret, il est nécessaire de porter une construction pédagogique qui le garantit. Pour cela, la FAGE plaide depuis plusieurs années pour la généralisation de l'approche par compétences. Cette demande s'est concrétisée avec l'arrêté licence de 2018, qui a permis d'instaurer cette approche, le contrôle continu intégral et la modularisation des enseignements à travers des stages, des mises en situation professionnalisantes et la valorisation des compétences acquises hors du cadre académique. Cet arrêté a également créé les blocs de compétences et de connaissances (BCC) qui offrent un levier précieux pour améliorer l'orientation et la lisibilité des parcours en permettant de comprendre les compétences acquises au fil de la formation et les débouchés professionnels qui y sont associés.

Ce changement de cap dans l'enseignement supérieur représente une évolution profonde afin de faire évoluer les formations, et ne doit pas s'opérer sans les étudiants et étudiantes.

La mise en place de l'approche par compétences permet de faciliter les réorientations, mais aussi toutes valorisations d'engagements : celle-ci doit garantir plus de flexibilité et de personnalisation des parcours des jeunes.

Cependant, malgré les points positifs que représentent ces avancées, il reste encore un nombre important de formations qui n'ont pas encore passé le pas : il est donc indispensable d'apporter un soutien concret aux équipes pédagogiques pour qu'elles puissent pleinement mettre en œuvre le contrôle continu et l'approche par compétences. Cette mise en place doit inclure les étudiants et étudiantes dans les constructions de formation, et des points de vigilance demeurent. L'approche par compétences ne doit pas répondre aux enjeux uniques du monde socio-professionnel : elle doit permettre la personnalisation du parcours de l'étudiant et l'étudiante en développant la modularité des offres de formation, opportunité pour les étudiants et étudiantes de construire leur propre parcours en lien avec leur projet.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La mise en place de l'approche par compétences et du contrôle continu intégral ;**
- **La mise en place de parcours permettant à l'étudiant ou l'étudiante de personnaliser sa formation et l'adapter à ses envies et son projet.**

C. Défendre une vie étudiante vectrice d'émancipation

L'émancipation dans l'enseignement supérieur et la recherche ne se limite pas à la formation, mais passe aussi par un accès de toutes et tous à une vie étudiante riche. Accès à la culture, activité physique et sportive, santé, ... : de nombreux services sont proposés au sein des universités. Néanmoins, une grande partie du public étudiant n'a que très peu, voire pas du tout accès à la vie étudiante qu'il devrait, faute d'accès au service comme il se doit, faute d'information ou en raison d'un éloignement géographique.



AXE 2 : Lever les freins d'accès à l'ESR

1. Garantir l'accès à la santé des étudiantes et étudiants

40% du public étudiant bénéficiaire de l'aide alimentaire étudiante renonce aux soins, avec comme principales raisons l'aspect financier et le manque de connaissance sur les professionnelles et professionnels à qui s'adresser.

Baromètre de la précarité étudiante, FAGE, 2025

Les services de santé étudiante (SSE), qui étaient jusqu'en 2023 des services de santé universitaires (SSU), sont chargés de plusieurs missions : la mise en œuvre d'actions de prévention et promotion de la santé, la favorisation de l'accès aux soins de premier recours et la veille sanitaire. Transformés par une réforme il y a 2 ans, ils se donnent l'ambition d'être accessibles à l'ensemble de la population étudiante de l'enseignement supérieur, incluant à la fois celles et ceux des universités, des grandes écoles, mais également des formations sanitaires et sociales non universitarisées et des BTS. Leur gouvernance évolue également, incluant davantage de représentation étudiante au sein de leurs conseils. Cette réforme, bien que louable et à laquelle la FAGE a participé, n'est pas suffisamment accompagnée de moyens lui permettant d'être tout à fait effective. Malheureusement, il était déjà compliqué, à l'heure des SSU, de toucher l'ensemble du public universitaire et la nécessaire mutation en SSE n'a pas encore atteint ses objectifs.



La transformation, à long terme, des SSE en Centres de Santé Étudiante revendiquée par la FAGE permettra de diversifier les prises en charge par un plus grand panel de professionnelles et professionnels, pour une prise en charge globale et efficace des besoins étudiants. Elle doit permettre la mise en place de conventionnements avec des soignantes et soignants locaux afin d'assurer une offre de soins pérenne.

Les Étudiantes et Étudiants Relais Santé (ERS), lorsqu'ils et elles existent, jouent un rôle fondamental dans la diffusion des informations et la sensibilisation aux problématiques de santé. Leur déploiement dans tous les établissements et un cadrage de leurs missions et de leur formation aideront à assurer une meilleure efficacité et reconnaissance de leur engagement.

Enfin, tant les conditions d'études et de vie que les problématiques sociales impactent la population étudiante, la question de la santé mentale mérite d'être traitée avec une attention particulière. Une prise en charge plus importante semble indispensable et pourra se matérialiser par l'ouverture de Bureaux d'Aide Psychologique Universitaires (BAPU), avec un ratio minimum d'1 psychologue pour 1 500 étudiantes et étudiants, afin de réduire les délais d'attente et d'assurer une prise en charge réactive et adaptée.

[Notre contribution sur la santé mentale](#)

OBJECTIF 1 PSYCHOLOGUE POUR 1500 ÉTUDIANTES / ÉTUDIANTS

EN BREF

La FAGE demande :

- L'amélioration et la diversification des prises en charge au sein des services de santé étudiant ;
- La mise en place de conventionnements avec des professionnelles et professionnels de santé locaux afin de garantir un accès à la santé ;
- Le déploiement dans tous les établissements du dispositif des Étudiants Relais Santé ;
- Le déploiement des Bureaux d'Aides Psychologiques Universitaires (BAPU), avec un ratio minimum d'1 psychologue pour 1500 étudiantes/étudiants.

2. Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive

Les chiffres sont alarmants :

58% des étudiantes et étudiants déclarent manquer de temps pour pratiquer une Activité Physique et Sportive (APS).

Les rythmes universitaires et la pression des études ne permettent parfois pas d'accéder à une pratique en club sportif. Les Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) jouent un rôle essentiel pour faciliter cette pratique, mais plus de 20 % des étudiants et étudiantes disent manquer d'information sur leur offre, ce qui constitue un frein supplémentaire. Par ailleurs, les activités proposées ne sont pas toujours adaptées à toute la population étudiante.

Les SUAPS doivent bénéficier d'un ajustement de leur offre : horaires, diversité des activités et accessibilité des infrastructures. Parallèlement, les Réseaux Sport-Santé Étudiants (RSSE) doivent être renforcés pour mieux articuler l'action des SSE et des SUAPS, et proposer des pratiques variées, accessibles à toutes et tous. Ces réseaux se basent sur 4 axes :

- La collaboration des acteurs et actrices du Sport et de la Santé au sein d'un établissement et sur un territoire ;
- L'information, l'orientation et l'accompagnement des usagères et usagers vers une pratique d'APS en lien avec leurs capacités, motivations et envies ;
- L'élargissement des offres proposées par les services de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- L'ouverture de terrains de stages et d'emplois pour les étudiantes et étudiants ayant un lien avec le sport et/ou la santé.

L'intégration d'une unité d'enseignement Activité Physique et Sportive Adaptée (APSA) au sein des cursus universitaires permettrait de structurer l'offre sportive et d'inciter les étudiantes et étudiants à maintenir une activité régulière. Cet enseignement serait adapté à toutes et tous, prenant en compte les différents niveaux et contraintes des étudiantes et étudiants.



ZOOM : Motion déposée en CNESER sur le développement de la pratique du public étudiant

“Pour des enjeux de santé et de bien-être étudiant, la FAGE se positionne en faveur de l’insertion d’un créneau obligatoire de pratique d’Activité Physique, Sportive et Artistique dans l’enseignement supérieur et de la recherche pour toutes et tous. Une pratique qui sera adaptée aux profils des pratiquants et pratiquantes et de leur volonté de pratique.”

Tel est le contenu de la motion portée par l’équipe d’élus Bouge Tes Campus à l’occasion du CNESER d’octobre 2024. Celle-ci a été adoptée à l’unanimité par l’instance nationale, invitant les établissements à se pencher sur le développement de ce créneau de pratique proposé aux étudiantes et étudiants. En cette année post Jeux Olympiques et Paralympiques, il est nécessaire de poursuivre les actions engagées de lutte contre l’inactivité physique et la sédentarité.

Enfin, au-delà de l’accès à l’APS hors des enseignements, force est de constater que les étudiantes et étudiants passent en moyenne 8 heures par jour en position sédentaire. La mise en place de pauses actives durant les cours et l’utilisation de méthodes pédagogiques actives permettrait aux étudiants et étudiantes de réduire leur temps de sédentarité, d’améliorer leur concentration et de favoriser une meilleure assimilation des enseignements, est à réfléchir, en concertation avec les ingénieures et ingénieurs pédagogiques.



EN BREF

La FAGE demande :

- Le renforcement des RSSE (Réseaux Sport-Santé Étudiante) pour des pratiques variées, accessibles à toutes et tous et adaptées à la population étudiante ;
- L’insertion de créneaux de pratique d’activité physique, sportive et artistique dans l’ESR pour toutes et tous.

3. Promouvoir l'accès à la culture

La culture est un levier clé du développement personnel et collectif, favorisant l'ouverture, l'acquisition de savoirs et l'esprit critique. Pourtant, son accès dans l'enseignement supérieur reste inégal, freiné par les parcours scolaires, les conditions socio-économiques et le manque d'infrastructures.

79 % des étudiants et étudiantes ne pratiquent aucune activité culturelle.

Consultation Bouge Ton CROUS, FAGE, 2024

Parce que l'université est un lieu de transmission des connaissances, elle a la responsabilité de garantir un accès équitable à toutes les formes de culture : artistique, scientifique, technique et industrielle. Cette ambition a été affirmée dès 2013 avec la convention cadre « Université, lieu de culture », renforcée en 2024 par la stratégie Culture 2024–2029. Face aux inégalités persistantes, la FAGE demande une politique culturelle ambitieuse dans chaque établissement. Cela passe par la création obligatoire d'un service universitaire dédié à l'activité culturelle et artistique, incluant la diffusion de culture scientifique et technique, et par l'intégration de la culture dans les unités d'enseignement d'ouverture. L'intégration d'une véritable dynamique culturelle au sein des établissements repose sur plusieurs axes :

- Un ancrage territorial fort : en tissant des partenariats avec les collectivités, les institutions culturelles et les services de l'État ;
- Une politique tarifaire équitable : le coût étant un frein majeur, une tarification sociale doit être mise en place, en lien avec les structures locales (musées, cinémas, festivals...) ;
- La culture au cœur des campus : création de tiers-lieux, valorisation des bibliothèques comme espaces d'exposition, résidences artistiques, expositions et événements scientifiques, pour faire des campus des lieux de dialogue entre disciplines, artistes, chercheurs et chercheuses.

L'accès à la culture ne doit pas se limiter à sa consommation : il faut aussi encourager la pratique, en développant des unités d'enseignement dédiées à la découverte culturelle et scientifique, et en soutenant financièrement les initiatives étudiantes et les associations culturelles, essentielles à la vie des campus.

La culture est un pilier de la formation citoyenne. Ainsi, faire de l'université un lieu de culture doit être un engagement central. Une politique culturelle ambitieuse, accessible et ancrée dans les territoires permettra à la communauté étudiante de se former, de découvrir, de créer, de partager et de s'engager pleinement dans la vie culturelle et intellectuelle.

EN BREF

La FAGE demande :

- L'obligation pour chaque université de créer un service universitaire chargé de l'activité culturelle et artistique et/ou de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- Le développement d'unités d'enseignements d'ouverture facilitant la découverte de domaines culturels et scientifiques ;
- Le soutien des initiatives étudiantes et des associations culturelles au sein des campus ;
- La levée des freins financiers d'accès à la culture.

**ZOOM : ECHO, un festival engagé par et pour les étudiants et étudiantes**

En lien avec les fédérations étudiantes d'Île-de-France (AGEP, IAUVSQ, IAUSPN, FAUN, FAC), la FAGE a organisé le 7 mai dernier le festival ECHO, Place de la Bastille, un événement festif et citoyen pensé pour restituer les propositions formulées par les jeunes depuis octobre dans le cadre du projet d'États Généraux de la démocratie et de l'engagement.



L'objectif : allier des temps festifs et culturels ouverts aux jeunes d'Île-de-France pour favoriser les rencontres et lutter contre l'isolement social, à des ateliers participatifs et associatifs. Gratuit et accessible, ce festival incarne pleinement les valeurs de lien social et d'éducation populaire, en favorisant la rencontre, la découverte, l'engagement, la participation citoyenne et l'émancipation de toutes et tous. Ce type d'événement, qui attire des jeunes venus de tous les horizons pour sensibiliser, échanger, débattre, rencontrer, apprendre, découvrir et faire vivre la démocratie constitue un enjeu collectif à développer dans les mois et années à venir !

Ce n'est pas une première : en mai 2024 déjà, la FAGE co-organisait le festival FEEL, gratuit afin de permettre un accès à toutes et tous !



Cet événement n'est pas isolé au sein du réseau de la FAGE puisque de nombreuses fédérations du réseau de la FAGE organisent leur propre festival afin de promouvoir l'accès à la culture, les rencontres, ou encore la sensibilisation à divers enjeux ! On peut citer les exemples du FACE'TIVAL organisé chaque année à Nice par la FACE06 ou encore le festival Educ'Sport organisé pour sa première édition cette année par l'ANESTAPS le 15 mai 2025.



D. Faciliter l'engagement et la participation démocratique des étudiants et étudiantes, leviers d'émancipation

S'engager, participer à la vie de son établissement et participer à la prise de décisions, être élus ou élues étudiantes, etc. : autant de pans de la vie étudiante participant à la construction de la citoyenneté.

Les études doivent être le terrain de la construction de la citoyenneté de chaque jeune, levier essentiel à l'émancipation.

1. Défendre une démocratie étudiante plus vivante : participation, légitimité, écoute et pouvoir d'agir

La représentation étudiante est mise à rude épreuve : menacée par des taux de participation très faibles, une méconnaissance profonde de la démocratie étudiante, et par les attaques sur cette représentation dans les dernières transformations de l'ESR. Une grande partie de la communauté étudiante n'a aujourd'hui pas conscience que son établissement fonctionne de manière démocratique, encore moins qu'une représentation étudiante existe au sein des conseils universitaires et d'établissements. Depuis que les élections étudiantes des conseils centraux des Universités existent, hormis leur première édition en 1969, les élections étudiantes ne mobilisent jamais plus d'1 personne sur 3, et dépassent rarement les 15 % de participation.

Analyse de la démocratie étudiante par le président du GERME (Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants) en 2021 : "l'hebdomadaire Marianne du 25 mars indique que l'UNEF représente « moins de 1,8% » du corps électoral étudiant, rappelant que la participation générale atteint rarement les 10% de participation dans les 20 premières universités françaises. Ceci est globalement vrai, la FAGE dans ces conditions représente autour de 4 à 5% du corps électoral. Ces journaux mettent l'accent sur la non-représentativité des organisations étudiantes, non-représentativité électorale..."

La FAGE est actuellement officiellement 1ère organisation par son nombre de sièges en CNESER (6/11 sièges) et en CNOUS (3/8 sièges), mais cette représentativité électorale peut être questionnée. La FAGE ne nourrit en réalité pas sa représentativité en priorité par des élections atteignant rarement plus de 15% de participation, mais par son ancrage sur le terrain et son modèle double : tant de fédérations de territoires et de filières, permettant ainsi une double représentation et expertise.

La démocratie représentative électorale imposée par la loi Jospin se retrouve confrontée à des taux d'abstention extrêmement forts remettant ainsi en question son fondement : le vote comme légitimité à la représentativité. Ainsi nous avons organisé depuis septembre 2024 des États Généraux sur la démocratie étudiante afin de faire un état des lieux sur les changements et évolutions nécessaires en allant rencontrer et échanger avec des jeunes de toute la France.

C'est l'action collective des membres organisés qui est à la source de la légitimité, et non le suffrage" - Les Cahiers du GERME n°29, 2010/2011

La démocratie étudiante peut être améliorée. Par conséquent, il est essentiel que dès l'entrée dans les établissements d'ESR, une réelle sensibilisation et présentation du fonctionnement démocratique soit systématisée. De plus, le processus démocratique doit être présenté sur les sites des établissements, et des temps doivent être prévus afin que les élus étudiants et élues étudiantes se présentent, et explicitent leurs rôles.

La démocratie étudiante est un pilier de la construction de la citoyenneté : celle-ci doit être revue afin d'en être à la hauteur.

Par ailleurs, les récentes évolutions du fonctionnement et de l'écosystème de l'ESR viennent mettre en danger cette démocratie, impactant la part de personnes élues au sein des conseils décisionnaires et la proportion étudiante pouvant y siéger, notamment au sein de certains établissements publics expérimentaux (EPE) et Grands Établissements. En effet, l'ordonnance du 12 décembre 2018 autorise les EPE à déroger à différents articles du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-3, qui encadre la composition des conseils d'administration des universités. Dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP – dont font parties les universités), ce cadre impose la présence de 4 à 6 représentants et représentantes des usagers et usagères au sein du conseil d'administration, et prévoit qu'ils et elles constituent au moins 40% des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). À l'inverse, les EPE peuvent fixer librement la composition de leurs instances, ce qui conduit souvent à une réduction importante de la représentation étudiante. Ce recul est une vraie problématique, vidant ainsi de sens le terme de démocratie universitaire. Ainsi, la FAGE demande la fin des dérogations permettant une moindre représentativité au sein des conseils pour les EPE et Grands Établissements ; ainsi qu'une augmentation de la représentativité au sein des conseils centraux des universités.

Enfin, grand nombre d'élus et élues se retrouvent en difficulté pour lier leurs études et leur engagement : le travail ne s'arrête pas à siéger en conseil, mais à construire et échanger avec les étudiants et étudiantes afin de les représenter. Dans le but de garantir de réelles conditions pour les élus étudiants et élues étudiantes de pouvoir se consacrer à leur mandat, pilier essentiel de la démocratie étudiante, les dispositions pédagogiques comme les dispenses d'assiduités, la césure ou encore le régime spécial d'études doivent leur être accessibles. Les établissements doivent jouer leur rôle dans la visibilisation et la valorisation du rôle d'élus étudiants.

Les campus sont les premiers lieux où les jeunes peuvent être au contact direct de la démocratie et peuvent même en devenir acteurs et actrices ; faisons en sorte de leur permettre.

EN BREF**La FAGE demande :**

- Une sensibilisation de la communauté étudiante au fonctionnement démocratique de son établissement ;
- L'augmentation de la part d'étudiants/étudiantes dans les conseils décisionnaires ;
- La visibilité et valorisation du rôle d'élus étudiant par les établissements.
- Une réflexion sur l'amélioration systémique de la démocratie étudiante, basée sur les réflexions des jeunes via les États-Généraux de la démocratie et de l'engagement.

**ZOOM : Les États-Généraux sur la démocratie et l'engagement des jeunes de la FAGE, l'opportunité de questionner la démocratie étudiante**

Face à un contexte de fragilité démocratique, marqué par un manque de confiance croissant dans la démocratie représentative électorale, il semblait plus que nécessaire de porter un projet allant questionner les jeunes et étudiants, étudiantes sur leur vision de la démocratie, afin de s'éloigner du discours qui dépeint la jeunesse comme désengagée.

La FAGE a alors porté les États Généraux sur la démocratie et l'engagement des jeunes, depuis octobre 2024, composés tant d'ateliers sur les campus que d'événements associatifs dans l'objectif de donner aux jeunes les clés pour comprendre le monde qui les entoure, mieux comprendre comment s'y engager, et construire avec les jeunes des propositions pour améliorer notre modèle de démocratie.

L'un des axes des États Généraux, dédié à la démocratie étudiante, permettait aussi de la questionner. Les réflexions se sont articulées à travers d'ateliers sur les campus et d'événements associatifs, autour de 4 enjeux majeurs :

- Une amélioration paramétrique de la participation aux élections étudiantes
- Un renforcement de la place des étudiants et étudiantes dans les espaces de décision
- La garantie d'un environnement d'étude qui favorise la citoyenneté
- L'organisation collective des étudiants et étudiantes, vers une refonte systémique de la démocratie étudiante.

Notre dernier Séminaire National des Élues Étudiantes (SNEE) était une étape clé afin d'échanger sur les problématiques et de construire un nouveau plaidoyer ambitieux sur la démocratie étudiante.

2. Reconnaître et valoriser l'engagement étudiant

La vie étudiante inclut de nombreux engagements : associatifs, électifs, en tant que service civique, en tant que sapeur-pompier volontaire, etc. Cependant, la législation n'impose pas la reconnaissance de l'engagement étudiant ; provoquant une différence de traitement entre des étudiantes et étudiants engagés. Cela doit changer. Il est essentiel que tous les établissements d'enseignement supérieur reconnaissent à minima les engagements étudiants présents dans la circulaire du 22 mars 2022 relative à l'Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes, afin de ne pas nier l'engagement et favoriser l'émancipation des jeunes.

Améliorer les dispositifs permettant l'engagement

Le droit à la césure est un dispositif demandé et obtenu en 2018 par les élus étudiants et étudiantes de la FAGE !

Des dispositifs soutenant l'engagement existent, à l'instar du Régime Spécial d'Études (RSE) et de la césure. Le RSE est censé permettre des dispenses d'assiduité totales ou partielles pour différents motifs, dont l'engagement étudiant, via un contrat pédagogique, alors que la césure est une suspension temporaire (sur un ou deux semestres) ; mais les mises en application sont encore trop disparates entre les établissements et les formations. Cette hétérogénéité crée des inégalités de traitement, forçant certains étudiants à choisir entre leur engagement et leur réussite. Une harmonisation est indispensable. Les étudiantes et étudiants engagés ne devraient pas avoir à choisir entre leurs études et leur engagement. Ainsi, la FAGE demande une uniformisation des dispositifs du RSE et de la césure dans tous les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient ouverts à toutes les formes d'engagement reconnues, et qu'un meilleur accompagnement soit déployé.

Ces dispositifs restent perfectibles et doivent être améliorés. Par exemple, le maintien de la bourse sur critères sociaux durant une césure, qu'elle soit semestrielle ou annuelle, n'est pas toujours garanti. De plus, les établissements accompagnent peu les étudiants et étudiantes durant cette période. Un suivi personnalisé, inscrit dans le contrat pédagogique, devrait être proposé à celles et ceux qui le souhaitent. Par ailleurs, les étudiants et étudiantes doivent être aidés à identifier les compétences acquises dès le début de leur engagement, afin qu'elles soient reconnues, notamment dans le supplément au diplôme. Par ailleurs, limiter la césure à une seule par cycle universitaire restreint les possibilités d'engagement à long terme, et ce dispositif devrait aussi être pleinement accessible aux doctorants et doctorantes, sans nuire à leurs travaux de recherche. Enfin, les décisions finales d'accorder les RSE et les césures doivent être prise par une commission d'attribution d'aménagement et de valorisation de l'engagement étudiant où siègent des étudiantes et des étudiants après avis de l'équipe pédagogique.

La reconnaissance et la validation des compétences acquises par l'engagement

La loi prévoit que les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans le cadre d'activités, notamment bénévoles, puissent être validées dans la formation de l'étudiant.

Un décret précise les formes de cette validation : attribution d'éléments d'unités d'enseignement, crédits ECTS, dispenses d'enseignements ou de stages. Cependant, l'application reste hétérogène, en partie du fait de la progression encore incomplète de l'approche par compétences. Ce dispositif repose aussi sur la capacité des étudiants et étudiantes à identifier et valoriser les compétences issues de leur engagement. C'est pourquoi une cartographie nationale des compétences, selon les types d'engagement cités dans la circulaire du 23 mars 2022, est nécessaire pour les accompagner dans cette démarche.

Il faut distinguer la validation de compétences, qui permet d'obtenir des crédits ou des dispenses, des certifications comme les diplômes universitaires de l'engagement étudiant, qui restent hors du cursus principal. Plusieurs universités, comme Aix-Marseille, ont mis en place ces diplômes d'établissement. S'ils sont à saluer, ils manquent souvent de lisibilité sur l'engagement réel et les compétences acquises. Le supplément au diplôme offre, lui, un cadre plus clair pour valoriser ces compétences au sein du parcours de formation. Ces diplômes universitaires doivent donc être vus comme des compléments à la validation par crédits ou dispenses, et non comme des alternatives. Pour en renforcer la valeur, il est essentiel d'harmoniser les critères entre établissements et d'y intégrer une description précise des compétences développées, afin d'assurer une reconnaissance plus cohérente de l'engagement étudiant.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La création d'un statut unique d'étudiante et étudiants engagés pour harmoniser les droits et dispositifs ;**
- **La gratuité des frais d'inscription et le maintien de la bourse pendant la césure, avec la possibilité d'en réaliser plusieurs, y compris pour les doctorantes et doctorants ;**
- **Un réel accompagnement pédagogique durant la césure et dans le cadre du Régime Spécial d'Étude ;**
- **Un accès élargi au Régime Spécial d'Étude, sans discrimination de filière ;**
- **Une meilleure reconnaissance des compétences acquises (accès facilité aux bilans de compétences, supplément au diplôme, validation d'ECTS, etc.) ;**
- **La mise en place, par défaut, d'un diplôme universitaire gratuit et harmonisé "engagement étudiant".**



ZOOM : Développer la vie associative, une mission de la FAGE essentielle pour les étudiantes et étudiants

À l'origine du premier restaurant universitaire avec la Gallia en 1927, les associations étudiantes développent depuis des décennies des actions de service à l'étudiant multiples et essentielles. Partout en France, elles font vivre les campus à travers des projets concrets : tutorats, AGORAé (épiceries sociales et solidaires), distributions alimentaires, dispositifs de défense des droits, actions d'accès à la culture et aux loisirs, prévention et promotion de la santé ou encore sensibilisation aux enjeux sociétaux. Ces initiatives relèvent d'une véritable mission de service public étudiant, au plus près des besoins, et participent activement à démocratiser l'accès aux études supérieures.

Depuis 30 ans, la FAGE joue un rôle clé dans cette dynamique. Fédérant près de 2000 associations, elle défend un modèle associatif fort, fondé sur la solidarité, l'éducation populaire et la formation par les pairs. En s'engageant, les bénévoles acquièrent des compétences précieuses, tant sur la gestion de projet que les affaires académiques et sociales, ou encore les enjeux de société – qui les accompagnent bien au-delà de leur parcours universitaire.

Mais cet engagement ne peut se faire sans un accompagnement adapté. Cela passe d'abord par un soutien matériel : des locaux adaptés, des financements stables, des outils logistiques (informatique, communication, stockage...) sont indispensables pour garantir l'autonomie et la pérennité des associations. Par ailleurs, l'accompagnement humain est tout aussi crucial. Les étudiants et étudiantes engagés doivent pouvoir bénéficier de conseils, de formations et d'un encadrement adapté pour acquérir des compétences en gestion de projet, en communication et en animation de réseau. Le rôle des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales et des partenaires associatifs est ici fondamental pour offrir un cadre propice au développement associatif et ainsi faire vivre un engagement étudiant porteur d'émancipation et de transformation sociale !



COMMENT VOTER ?

ETAPE 1

Dans ta boîte mail universitaire/étudiante, tu as reçu avant le 16 mai un mail dans lequel tes identifiants Legavote sont indiqués. Il faut juste cliquer sur l'hyperlien pour voter.

Accès votant

* Champs obligatoires

Identifiant votant *

Votre identifiant votant vous a été transmis par email en provenance de l'adresse cnaser2025@legavote.fr

Numéro INE - disponible sur votre certificat de scolarité *

Ce numéro est disponible sur votre certificat de scolarité.

Se connecter

Vous avez un problème pour vous connecter ?

Legavote collecte et traite vos données dans l'unique but de vous permettre de voter de manière sécurisée. [En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.](#)

ETAPE 2

Une fois que tu arrives sur le site, tu es à cette étape où tu dois entrer ton identifiant et ton INE.

Tu peux le trouver sur ton certificat de scolarité ou sur la carte étudiante ou les relevés de note par exemple.

ETAPE 3

Une fois tes identifiants saisis, tu arriveras vers une seconde page pour confirmer ton identité.

- Tu pourras saisir ton numéro de téléphone (fixe ou portable) pour recevoir un code secret à 6 chiffres. Ce code secret est diffusé par SMS (si le numéro est relié à un téléphone portable) ou par serveur vocal (dans le cas d'une ligne fixe).
 - Au moment de ta connexion, un code de confirmation te sera transmis par téléphone.

Le SMS contenant ce code peut mettre quelques minutes pour arriver !

Si au bout d'une minute tu ne l'as toujours pas reçu, vérifie que le numéro affiché et l'indicatif du pays sont bien les tiens. S'il n'arrive toujours pas, tu peux demander l'envoi d'un nouveau SMS ou l'envoi du code secret par appel téléphonique.

ETAPE 4

Tu vas arriver sur votre tableau de bord et tu n'as plus qu'à cliquer sur "Voter".

Toutes les listes s'afficheront avec la possibilité de consulter les listants et listantes et les professions de foi !

UN SOUCI ?

Tu peux contacter Morgane qui t'accompagnera dans la résolution de tes problèmes de connexion ou d'accès à la plateforme de vote.



Morgane Baron
morgane.baron@fage.org
06 50 83 50 96

DES QUESTIONS ?

Toute l'équipe de la FAGE reste à ta disposition si tu as des questions sur notre profession de foi et sur nos positions. Tu retrouveras ici quelques interlocuteurices qui permettront de répondre à tes questions sur des thématiques spécifiques.



FLORE GRÈZE

07 77 94 23 29

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
AFFAIRES DE SANTE



LOU CHARLOT

06 16 59 94 11

TROISIEME CYCLE



NILS FOIX-COLONIER

02 40 37 16 85

GRANDES ECOLES
INGENIEUR•ES



MAÉ BOUTEILLE

06 16 56 95 72

POLITIQUES DE JEUNESSE
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



LOUIS RYZ

06 29 73 11 33

AFFAIRES INTERNATIONALES



FLAVIE VINCKE

06 66 09 72 14

TRANSITION ECOLOGIQUE

BOUGE TES CAMPUS

LA LISTE ASSOCIATIVE & INDÉPENDANTE

Parce que la vie étudiante, certains en parlent, mais nous la faisons.